
GUIDE

LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
DANS LE CHAMP DE LA
PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

2017
2018



Association Nationale
Maisons Des Adolescents



TOUT D'ABORD, MERCİ

Nous souhaitons tout particulièrement remercier **les Maisons des Adolescents et les Écoles des parents et des éducateurs** ayant contribué à l'élaboration de ce guide, en participant notamment au séminaire commun, ainsi que l'association Nationale des Points Accueil Ecoute Jeunes (ANPAEJ) qui a également pris part aux travaux du séminaire.

Nous remercions chaleureusement les intervenants des quatre demi-journées de séminaire, qui ont pu nourrir les débats avec leurs travaux et réflexions en cours : **M. Jean-Pierre Couteron** (Président de la Fédération Addiction), **Mme Zohra Harrach-Ndiaye** (Directrice du Pôle Accompagnement Judiciaire et Éducatif de la Sauvegarde 93), **Mme Hasna Hussein** (Chercheuse associée, sociologue du genre et des médias) et **M. Michel Botbol** (Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Brest).

Ce travail n'aurait également pu voir le jour sans le concours du **Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDR)**, nous remercions en particulier M. Jean-Pierre Laffite, magistrat et chargé de mission.

EN PARTENARIAT AVEC



SOMMAIRE

RÉSEAUX MDA & EPE

Entretien avec Patrick Cottin, président de l'ANMDA, et Michel Wawryniak, président de la Fnepe	5
L'Association Nationale des Maisons des adolescents	10
Les Maisons des Adolescents dans le champ de la prévention de la radicalisation	12
La Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs	18
Les Écoles des parents et des éducateurs dans le champ de la prévention de la radicalisation	20
Cartographie des actions portées par les EPE et les MDA en 2017	26

FICHES THÉMATIQUES

Repères contextuels et méthodologiques	31
L'urgence au coeur des pratiques	34
Religion et pratiques professionnelles	38
Comprendre la fonction du fait religieux	42
Intervenir «sans demande» dans un cadre juridique flou	46
L'accompagnement collectif des parents	50
Actions de prévention primaire	54
Sortir des murs	58
L'enjeu du partenariat	62
Autour du «secret partagé»	66
La formation des professionnels	70
Le signalement des situations	74
Construire un projet avec la préfecture	79
Une réorganisation des équipes ?	83

CONCLUSION

Conclusions et perspectives	89
Liste des sigles	91
Sitothèque	91

01

**RÉSEAUX
MDA & EPE**

ENTRETIEN AVEC **PATRICK COTTIN,** **PRÉSIDENT DE L'ANMDA,** **ET MICHEL WAWRZYNIAK,** **PRÉSIDENT DE LA FNEPE**



PATRICK COTTIN

est directeur de la Maison des Adolescents de Loire-Atlantique et président de l'Association Nationale des Maisons des Adolescents depuis 2014.



MICHEL WAWRZYNIAK

est psychologue clinicien, psychanalyste et thérapeute familial. Il est président de la Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs depuis juin 2017.

POURQUOI LES RÉSEAUX MDA / EPE SE SONT-ILS MOBILISÉS DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ?

Patrick COTTIN : Après les événements tragiques du mois de janvier 2015 et l'intensification des risques de radicalisation chez les adolescents, l'ANMDA a été rapidement invitée par le CIPD (Comité interministériel de prévention de la délinquance) pour évoquer cette question, dans un temps de travail consacré initialement à la prévention de la récidive et de la délinquance.

Depuis cette date, le CIPD est devenu le CIPD-R en mai 2016 et l'ANMDA s'est inscrite dans les travaux proposés. Les MDA sont, quant à elles, de plus en plus nombreuses à être sollicitées par les préfetures, les Agences régionales de santé et/ou les délégations territoriales de la Protection judiciaire de la jeunesse, pour s'inscrire dans le plan de lutte contre la radicalisation.

Des travaux d'importance ont été conduits au niveau national sous l'égide du CIPD-R, tels la cartographie des structures en mesure d'accueillir des jeunes en processus de radicalisation, des enquêtes auprès des «têtes de réseau», des séminaires, des recherches...

La volonté partagée, par tous les acteurs engagés comme l'ANMDA, est de mieux cerner ce phénomène de radicalité, religieux ou politique, d'en mesurer le périmètre (nombre de jeunes concernés, territoires touchés...) et de mieux accompagner les jeunes et les familles dans une perspective de développement d'actions de prévention probantes.

Michel WAWRZYNIAK : Comme de nombreux réseaux associatifs, les Écoles des parents et des éducateurs (EPE) ont été interpellées par les parents et les jeunes qu'elles accueillent et accompagnent suite aux attentats de 2015. Pour certaines EPE, ce sujet aux frontières mal définies pouvait sembler très éloigné de leurs préoccupations et de leur champ de compétences. Mais très vite, les inquiétudes exprimées par les familles ont incité le réseau à porter son attention sur ce sujet.

Cette mobilisation est également le fruit de l'engagement de Daniel Marcelli, éminent pédopsychiatre et, à cette époque, président de la Fnepe. Son expertise sur les questions liées à l'adolescence a conduit le bureau de la Fnepe à rédiger, en fin d'année 2015, un protocole intitulé «Prévenir l'engagement radical violent, soutenir les familles» dans lequel se dessinent les différentes étapes du processus de radicalisation.

La diffusion de ce protocole et l'organisation par la Fnepe du colloque «Adolescents en quête de sens : parents et professionnels face aux engagements radicaux» en mars 2016 ont ainsi contribué à impulser une dynamique nouvelle sur ces questions au sein du réseau.

POURQUOI CE NOUVEAU SYMPTÔME ÉMERGE-T-IL AUJOURD'HUI POUR LA JEUNESSE ?

Michel WAWRZYNIAK : Nouveau dans son contenu, ce symptôme émergent mérite d'être recontextualisé, à l'instar des questionnements ayant émergé sur l'usage des stupéfiants à l'adolescence. J'ai pu écrire, en ce sens, un article intitulé «l'adolescent incertain dans la solitude

ENTRETIEN AVEC PATRICK COTTIN, PRÉSIDENT DE L'ANMDA, ET MICHEL WAWRZYNIAK, PRÉSIDENT DE LA FNEPE

des champs de force». Cette réflexion était inspirée de la lecture de l'ouverture d'une pièce de théâtre de Bernard-Marie Koltès «*Dans la solitude des champs de coton*»¹. La première scène s'ouvre ainsi sur le dialogue d'une dealeuse et de son client : «*Si vous marchez dehors, à cette heure et en ce lieu, c'est que vous désirez quelque chose que vous n'avez pas, et cette chose, moi, je peux vous la fournir...*». Il y a là un parallèle à faire avec la problématique de la radicalisation, car l'adolescent est aux prises avec des champs de force - créés par les mutations de l'adolescence mais aussi, par celles de nos sociétés.

Ayant commencé par convoquer Koltès dans cet entretien, j'inviterais aussi volontiers Luigi Pirandello, pour souligner à quel point l'adolescent est un personnage en quête d'auteur². Aussi, à cet adolescent, qui est entré dans mon bureau en affirmant péremptoirement «je suis TOXICOMANE !», «qui vous l'a dit?» ai-je répondu. Ce point d'interrogation permettait d'accueillir ainsi cette précipitation à s'autodéterminer, à se qualifier ; en bref à s'affubler d'une identité – aussi discutable fut-elle, car relevant de la classification psychiatrique. C'est le propre de tout adolescent de traverser l'incertitude; et dans cette errance, de s'agripper à des figures (parfois radicales) l'aidant à s'identifier – vaille que vaille – comme le souligne Tobie Nathan dans son ouvrage sur «*Les âmes errantes*»³.

Patrick COTTIN : Dans un climat de peur sociétale majeure, les adolescents peuvent se saisir de cette problématique pour exprimer leur mal-être et leur opposition aux adultes qui les entourent, voire à la société toute entière.

Ce nouveau symptôme «relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme, voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.»

Comme chaque époque en produit, les radicalismes sont des «prêt-à-penser» totalisants, qui peuvent venir combler ou masquer un mal-être existentiel profond, être une position réactionnelle à une situation de vie difficile (une subjectivité préjudiciée) ou encore donner un avenir «clé en main» au regard de perspectives d'insertion incertaines.

En tout état de cause, nous pouvons dire que les jeunes qui se saisissent de cette radicalité ne le font pas toujours au nom d'une religion, mais davantage comme une conduite à risque dans «l'air du temps» et qu'il est de notre responsabilité de les aider à mieux en comprendre le sens et les conséquences.

EN QUOI CET ENGAGEMENT RADICAL DJIHADISTE DIFFÈRE-T-IL D'AUTRES FORMES DE RADICALITÉS ?

Patrick COTTIN : Cette nouvelle radicalité ne diffère pas des radicalités connues jusqu'ici, comme par exemple les radicalités politiques violentes, sinon par son caractère mondialisé et inscrit dans une volonté de faire valoir un «choc des civilisations» lui-même radical. L'Internet y joue un rôle important de diffusion et d'hameçonnage inédit jusqu'à aujourd'hui, favorisant l'endoctrinement et l'embrigadement à distance.

¹ B.M. KOLTÈS, *Dans la solitude des champs de coton*, Ed. Minuit, Paris, 1987.

² L. PIRANDELLO, *Six personnages en quête d'auteur*, «Bibliothèque de la Pléiade», Gallimard, 1998.

³ L'Iconoclaste, 2017

⁴ Communiqué de l'ANMDA - avril 2015 "La lutte contre la radicalisation et les MDA..."

ENTRETIEN AVEC PATRICK COTTIN, PRÉSIDENT DE L'ANMDA, ET MICHEL WAWRZYNIAK, PRÉSIDENT DE LA FNEPE

Michel WAWRZYNIAK : Fethi Benslama, dans son ouvrage «*Un furieux désir de sacrifice. Le surmusulman*»⁴ situe la tentation terroriste de certains jeunes – aspirés par le Djihad, dans les flux et reflux de ce qu'il appelle le « Pot au Noir » (en anglais, « *doldrums* » signifie mélancolie, marasme, dépression [NDLR]).

Le creuset de l'engagement radical djihadiste peut être celui des figures de la dépression et de la «*désidérialisation qui met le sujet à plat, éprouvant de la vacuité, de l'ennui, de la dépression, l'absence de sens à sa vie et le rabaissement de soi*». Dans le même mouvement, l'engagement radical ouvre cette perspective de ré-idéalisation, qui peut instaurer un régime d'exaltation, d'emportement des idées et des passions; avec une tentative d'élévation de soi et le désir de s'en aller vers un monde nouveau ou de participer à sa création. Le djihadisme répond en cela à l'aspiration à retrouver un sens plénier, dans lequel triompheraient la vérité et la justice. Ces mouvements psychiques intérieurs, ces flux et reflux du narcissisme à l'adolescence, viennent s'articuler et s'ancrer dans l'environnement. Il ne faut pas oublier que la question de l'identité se noue à celle des appartenances; et, comme nous l'a enseigné Georges Devereux : l'appartenance culturelle n'est pas une nature mais une volonté⁵.

QUELS RÔLES / SAVOIR-FAIRE PEUVENT APPORTER LES MDA / EPE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ?

Michel WAWRZYNIAK : Les actions des EPE sont variées et permettent ou devraient permettre de garder ce lien avec les familles,

notamment autour de cette question de la radicalisation, quand les liens s'étiolent ou se perdent.

Les EPE possèdent ce savoir-faire précieux du « parler avec les familles ». Ce lien maintenu avec les familles et donc, transitivement, avec leurs enfants devenus adolescents ou jeunes adultes, constitue une des caractéristiques de la fonction contenante parentale à l'adolescence. Cette caractéristique pose les jalons d'autres aspects de cette fonction comme de permettre l'expression des émotions et des sentiments, soutenir le narcissisme de l'adolescent et, évidemment, soutenir le narcissisme des parents aussi.

Patrick COTTIN : De par leur mission de prévention/promotion de la santé, les MDA ont développé des savoir-faire en terme de développement des compétences psychosociales par exemple, auprès des jeunes eux-mêmes, mais aussi auprès de tous les acteurs de l'adolescence.

Elles sont aussi sollicitées dans leur accueil généraliste, prenant en compte toutes les situations de mal-être adolescent. À ce titre, les MDA sont concernées par la prévention de la radicalisation, dans la mesure où elles ont vocation à accueillir, évaluer, accompagner, orienter et, si nécessaire, prendre en charge, les jeunes et les familles pris dans un processus de développement, de construction identitaire délétère, pouvant favoriser ce que nous nommons des conduites à risque, quelles qu'elles soient: rupture des liens familiaux, décrochage scolaire, harcèlement, troubles des conduites alimentaires, addictions, radicalisations...

⁴ Seuil, 2016

⁵ G. Devereux, « L'identité ethnique. Ses bases logiques et ses dysfonctions » in *Ethnopsychanalyse complémentariste*, Flammarion, 1972

ENTRETIEN AVEC PATRICK COTTIN, PRÉSIDENT DE L'ANMDA, ET MICHEL WAWRZYNIAK, PRÉSIDENT DE LA FNEPE

Le travail de réseau, interinstitutionnel et interdisciplinaire, à l'œuvre au sein des MDA est, en deuxième lieu, un élément favorable à une meilleure prévention des situations d'adolescents relevant de facteurs de risque multiples.

Ainsi, par les liens qu'elles entretiennent avec un ensemble de partenaires en contact direct avec les adolescents (établissements scolaires, service des Conseils départementaux, PJJ, animation jeunesse, prévention spécialisée...), les MDA ont, enfin, la possibilité de prendre en compte les jeunes et les familles **de manière non stigmatisante, au plus tôt de l'apparition des premiers signes et, en principe, avec une grande disponibilité et réactivité**. Les MDA peuvent également être sollicitées pour animer tout programme, notamment interinstitutionnel, ayant trait à ces conduites à risque, dont la prévention de la radicalisation.

Par leur position d'accueil et d'accompagnement et, si nécessaire, par une proposition de prise en charge multidisciplinaire (basées sur le principe de la confidentialité et de l'engagement), les personnels en MDA travaillent avec le jeune et sa famille, notamment sur la compréhension des processus psychiques à l'œuvre dans la situation présente.

Dans le cadre de ces principes d'organisation générale, les MDA ne pourront toutefois pas s'inscrire dans une visée sanctionnante ni dans un processus formalisé avec les préfetures de repérage du risque de dérive sectaire. Néanmoins, nombre de MDA sont en lien avec les cellules de prévention de la radicalisation des préfetures.

QUELS SERONT LES ENJEUX POUR DEMAIN ?

Patrick COTTIN : Au-delà de la question sociétale, il s'agit d'offrir à la jeunesse actuelle des perspectives de vie dignes et conformes à un pays dit développé. Un autre enjeu majeur est de rendre possible la rencontre avec des dispositifs de soutien et d'aide comme les nôtres, plutôt qu'avec des «rabatteurs».

Il s'agirait ainsi de développer un réseau d'acteurs au contact des jeunes et en capacité, d'une part à repérer les signaux faibles du mal-être adolescent, notamment ceux qui conduisent à se mettre en danger par des comportements, attitudes inappropriés, d'autre part à savoir vers qui les orienter pour prendre en compte ce qu'ils auront aperçu, vu, entendu ou compris.

Michel WAWRZYNIAK : Les structures mises en place pour la rencontre avec les familles et leurs enfants s'espèrent pérennes. De quelles manières auront-elles su et pu avoir, de surcroît, des effets dans le cadre de la prévention de la radicalisation ? Des évaluations nous le diront à un moment ou à un autre.

Mais d'ores et déjà, les efforts de mobilisation des Écoles des parents et des éducateurs doivent se poursuivre auprès des jeunes et des familles, car l'émergence du symptôme de la radicalisation nous astreint tous, familles, associations, pouvoirs publics... à être ou à devenir des témoins vigilants de nos adolescents.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAISONS DES ADOS

“



Association Nationale
Maison Des Adolescents

L'Association nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA) est une association de loi 1901 qui rassemble les 109 Maisons des Adolescents déployées sur l'ensemble du territoire et soutient leur développement par des dynamiques locales, régionales et nationales, afin d'assurer aux populations concernées (adolescents, familles et professionnels) un service cohérent, en lien avec les besoins des territoires. Elle est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics dans l'élaboration de dispositifs relevant de leur champ de compétences.

”

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



DISPOSITIFS SUR LE
TERRITOIRE NATIONAL



DES MDA S'OCCUPENT
DE LA GESTION DES
«SITUATIONS COMPLEXES»
DE LEUR TERRITOIRE

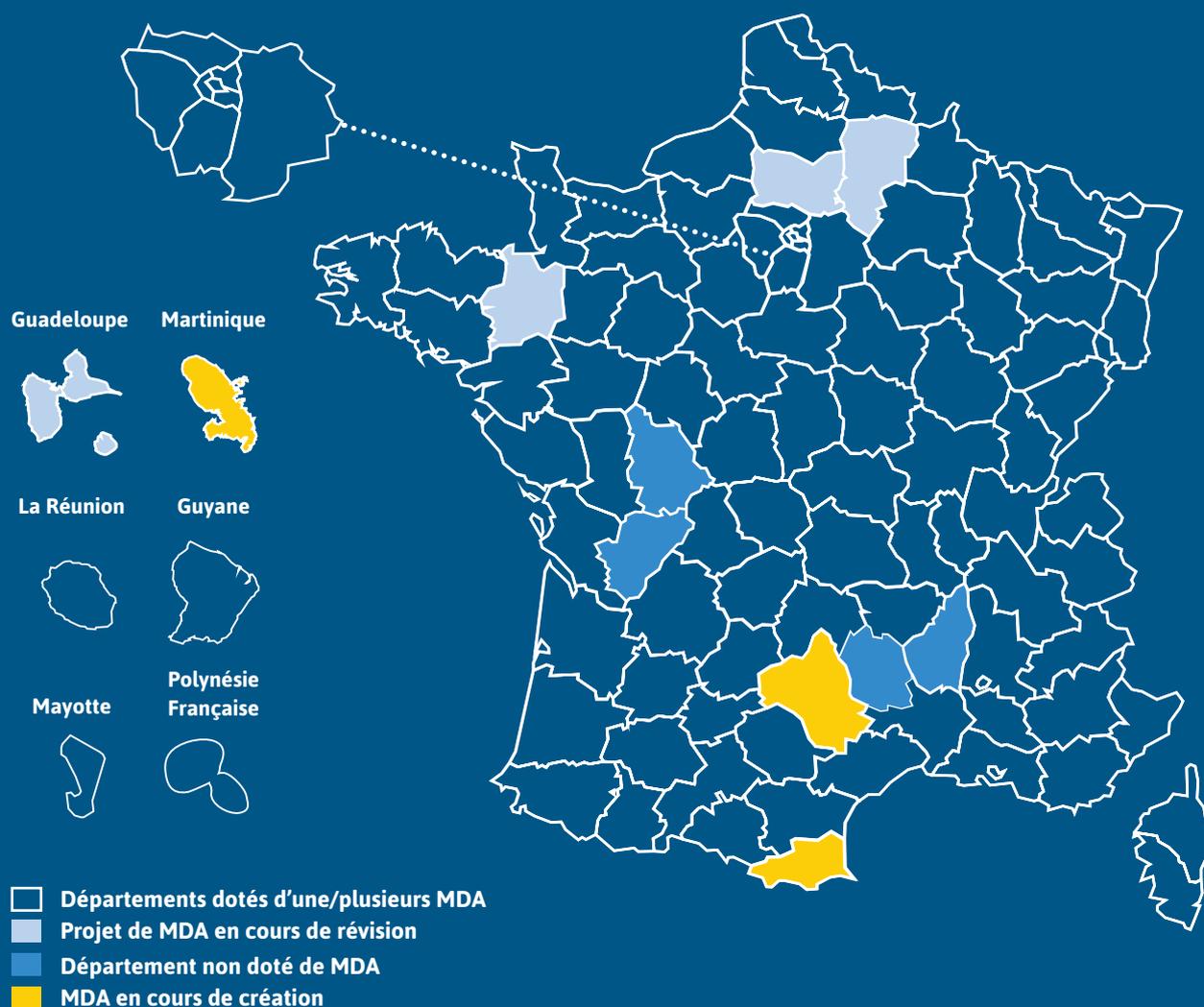


DES MDA ACCUEILLEN
LES PREMIÈRES DEMANDES
EN MOINS DE 48H



ADOLESCENTS
ACCOMPAGNÉS CHAQUE
ANNÉE PAR LES MDA

LE RÉSEAU DES MAISONS DES ADOLESCENTS EN 2017



UNE MDA, C'EST QUOI ?

Les Maisons des Adolescents (MDA) sont des dispositifs ayant pour mission : **l'accueil, l'information, la prévention / promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire (généralement de courte durée) de l'adolescent (de 11 à 21 ans voire 25 ans selon les dispositifs), de sa famille et des professionnels qui les entourent.** Au titre de leur mission de service public, certaines d'entre elles se sont engagées dans la prévention de la radicalisation depuis 2015.

Les MDA sont des dispositifs autonomes et non uniformes. L'ANMDA ne dispose d'aucun pouvoir d'injonction quant à leurs activités. **Néanmoins, elles respectent toutes les principes d'action et valeurs suivantes :**

- Un accueil égalitaire, non stigmatisant et non exclusif, gratuit et confidentiel voire anonyme ;
- Une grande disponibilité et réactivité, même si elles ne sont pas des dispositifs d'urgence ;
- Une approche plurielle et multifocale des situations ;
- Un accompagnement non sanctionnant, ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une disposition judiciaire ou d'un processus de « déradicalisation » mais bien en prévention, notamment, des risques de ruptures liées à la radicalisation.

LES MAISONS DES ADOLESCENTS DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

DONNÉES RECUEILLIES EN SEPTEMBRE 2017

LES RÉSULTATS DE LA PRÉCÉDENTE ENQUÊTE 2016 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2016, 29% des MDA ayant répondu à l'enquête avaient mis en place une ou plusieurs actions de prévention de la radicalisation. Ces actions à destination des parents, des jeunes de 11 à 25 ans et des professionnels étaient majoritairement des actions collectives.

39 actions de prévention «labellisées» avaient été recensées dans le champ de la prévention de la radicalisation.

41% des MDA répondantes avaient déclaré avoir reçu des demandes individuelles d'accompagnement. L'âge moyen des jeunes reçus en MDA pour motif de «radicalisation» était de 17,8 ans et la plupart des jeunes accompagnés étaient mineurs.

69 jeunes avaient été suivis pour radicalisation et 75 familles avaient été accompagnées par les MDA, en 2016.

Près d'un tiers des MDA répondantes (29%) avaient reçu une formation/sensibilisation à la prévention de la radicalisation et 15% d'entre elles avaient un projet de formation en cours.

LA RADICALISATION : UN SYMPTÔME CONTEMPORAIN DE L'ADOLESCENT ?

Très rapidement après les attentats de 2015, il est apparu nécessaire que les MDA puissent s'inscrire dans le repérage des situations à risque de radicalisation et mener des actions s'inscrivant dans le Plan d'Action contre la Radicalisation et le Terrorisme - au regard des missions définies par leur cahier des charges.

En effet, comme le souligne le SG-CIPDR concernant la prévention de la radicalisation, celle-ci «relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement¹». Au regard de cette définition, les MDA sont en premier lieu concernées par cette problématique dans la mesure où elles ont vocation à accueillir, évaluer, accompagner et les familles pris dans un processus de développement, de construction identitaire délétère, favorisant ce que nous nommerons des conduites à risque, quelles qu'elles soient : rupture de lien familial, décrochage scolaire, harcèlement, troubles des conduites alimentaires, addictions... et radicalisation. Il apparaît nécessaire de prendre en compte collectivement cette question au moment où la très (trop ?) forte médiatisation de ce phénomène de radicalisation favorise l'émergence d'un symptôme contemporain nouveau, dans un climat de peur sociétale majeure. Les adolescents fragiles s'en saisissent pour exprimer leur mal-être comme, en d'autres temps, les scarifications, les phénomènes anorexiques, l'alcoolisation express, la déscolarisation...

Le travail de réseau, interinstitutionnel et interdisciplinaire, à l'œuvre au sein des MDA est, en deuxième lieu, un élément favorable à une meilleure prévention des situations d'adolescents relevant de facteurs de risque multiples. Ainsi, par les liens qu'elles entretiennent avec un ensemble de partenaires en contact direct avec les adolescents (établissements scolaires, services des Conseils départementaux, animation jeunesse, prévention spécialisée...), les MDA ont, en troisième lieu, la possibilité de prendre en compte les jeunes et les familles de manière non stigmatisante, dès l'apparition des premiers signes et, en principe, dans une grande disponibilité et réactivité.

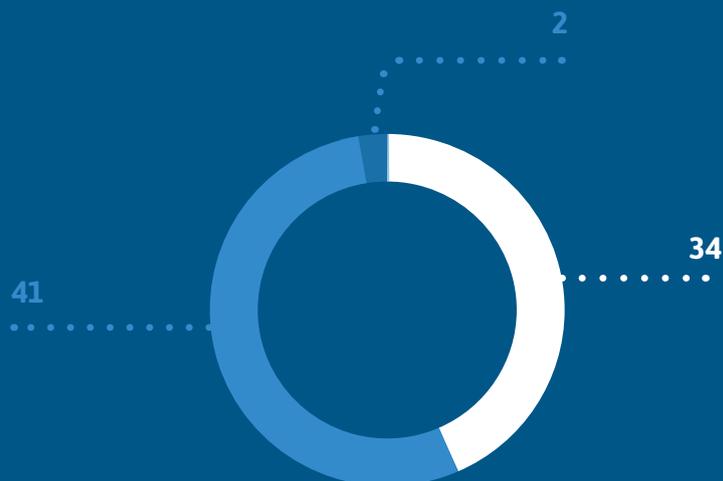
Ainsi, parmi les 78 MDA ayant répondu aux enquêtes d'octobre 2016 et septembre 2017 (72% des MDA), 34 MDA ont répondu mener des actions de prévention de la radicalisation. Notons que 41 MDA indiquent ne pas mener de projets actuellement, mais pourraient être intéressées par des actions co-construites avec les partenaires et les pouvoirs publics locaux (graphique 1).

LA CATÉGORISATION DES ACTIONS MENÉES DANS LE RÉSEAU DES MDA

Il apparaît que parmi les 34 MDA menant des actions de prévention dans le champ de la radicalisation, 23 d'entre elles proposent en première intention des actions de repérage des situations «à risques», puis des actions de prévention primaire et secondaire associées pour la plupart. Elles interviennent donc dans un continuum de prise en charge spécifique. À noter que plus de la moitié des MDA proposent également des actions de soutien aux professionnels (graphique 2).

¹ CIPD-R "Prévention de la radicalisation - Kit de formation 13^{ème} édition, Janvier 2017

GRAPHIQUE 1 : ANIMATION D' ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION



- La MDA mène une ou plusieurs actions
- La MDA ne mène pas d'actions
- La MDA ne mène pas d'action et ne souhaite pas en mener

GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE MDA MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION (par catégorie d'actions)



LES MAISONS DES ADOLESCENTS DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

DONNÉES RECUEILLIES EN SEPTEMBRE 2017

LA CATÉGORISATION DES ACTIONS MENÉES DANS LE RÉSEAU DES MDA

Concernant les actions de prévention secondaires, 26 MDA sur 34 ont déclaré avoir mis en place une prise en charge spécifique à destination des parents et de l'entourage familial. Par ailleurs, on constate que pour les suivis individuels, la majorité des MDA ayant mis en place des actions secondaires proposent - à l'image des missions qui sont les leurs - des suivis personnalisés en fonction des situations et des prises en charge multidisciplinaires, principalement tournées vers le médico-social et le sanitaire.

Les accompagnements indirects sont également une caractéristique des parcours proposés en MDA, puisque les familles et professionnels peuvent travailler sur des situations ne permettant pas la présence du jeune concerné (**graphique 3**).

UN PUBLIC CIBLÉ TRÈS HOMOGENE

Nous constatons là encore que, conformément au cahier des charges des MDA, la majorité des dispositifs répondants proposent des actions en direction des 12-25 ans (**graphique 4**).

LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Sur les 34 MDA ayant déclaré mener des actions de prévention de la radicalisation, seules 19 ont perçu un financement du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance).

DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS

Outre les compétences et qualifications requises pour les professionnels œuvrant au sein des MDA, la plupart ont souhaité acquérir de nouvelles connaissances à travers des formations spécifiques à la prévention de la radicalisation (**graphique 6**).

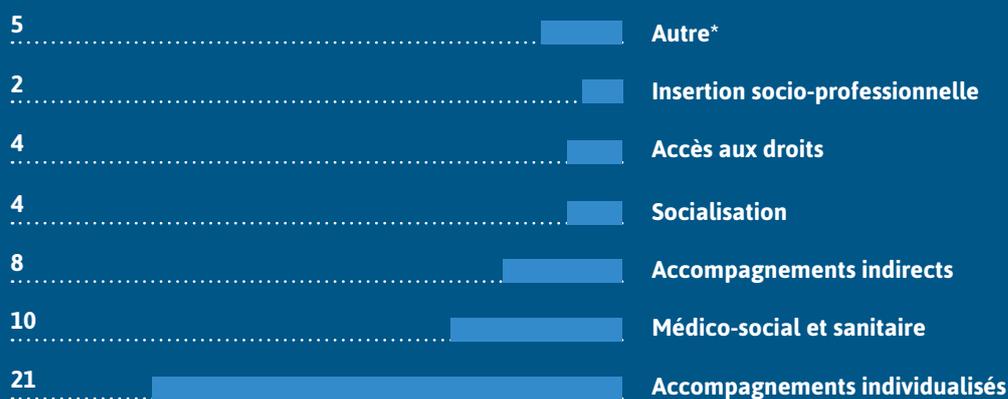
Ces formations, enjeu nodal pour l'intervention précoce et de seconde ligne auprès des publics à risque de radicalisation, ont été majoritairement réalisées par des organismes publics, au premier rang desquels nous retrouvons les services de la préfecture et de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

UN PARTENARIAT À CONSTRUIRE AVEC LES CELLULES PRÉFECTORALES

La plupart des MDA ayant engagé des actions de prévention de la radicalisation sont aujourd'hui en lien avec les cellules préfectorales. Toutefois, nous pouvons constater qu'au moins sept d'entre elles proposent des actions sans avoir été en contact avec leur préfecture – et ce, malgré de fortes incitations de l'ANMDA (**graphique 7**).

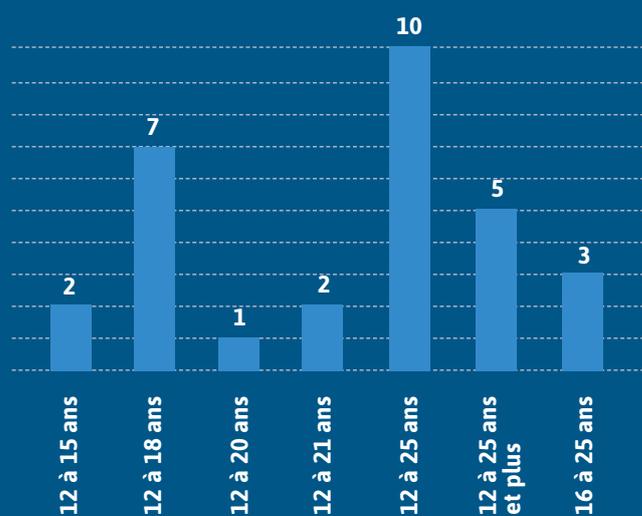
Cela nous apparaît aujourd'hui essentiel, dans la mesure où 13 MDA sur 19 sont favorables à un rapprochement avec leur cellule préfectorale pour le montage et la mise en œuvre d'actions concertées sur leur territoire (**graphique 8**).

GRAPHIQUE 3 : NOMBRE DE MDA MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION SECONDAIRES DE LA RADICALISATION (par catégorie d'actions)

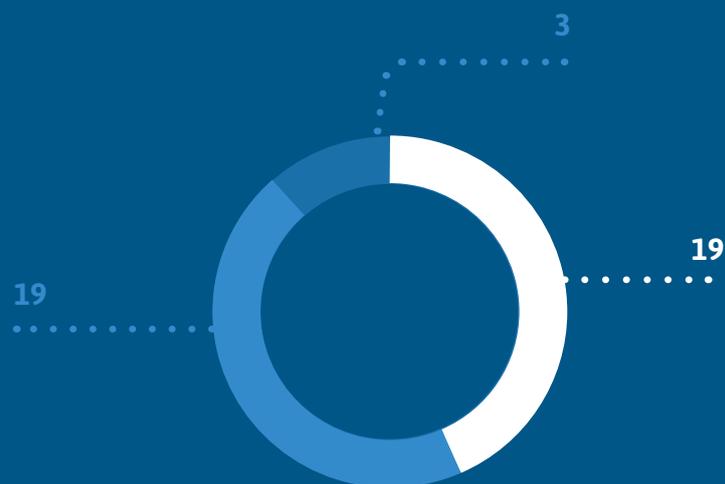


*Autre : actions citoyenneté en milieu carcéral, ateliers collectifs, collaboration avec le dispositif d'accompagnement et de prévention liée aux risques de radicalisation religieuse, création d'une filière de prise en charge mixte PJJ/MDA, groupe adolescents et parents.

GRAPHIQUE 4 : NOMBRE DE MDA MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION (par tranche d'âge des publics)

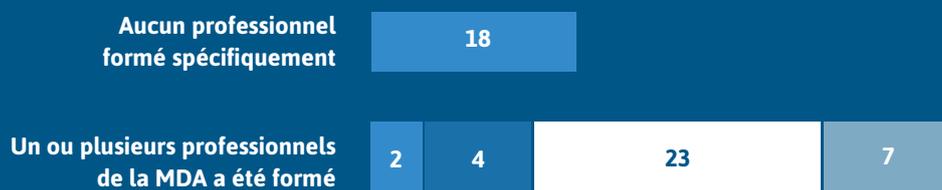


GRAPHIQUE 5 : NOMBRE DE MDA DISPOSANT D'UN FINANCEMENT PAR LE FIPD



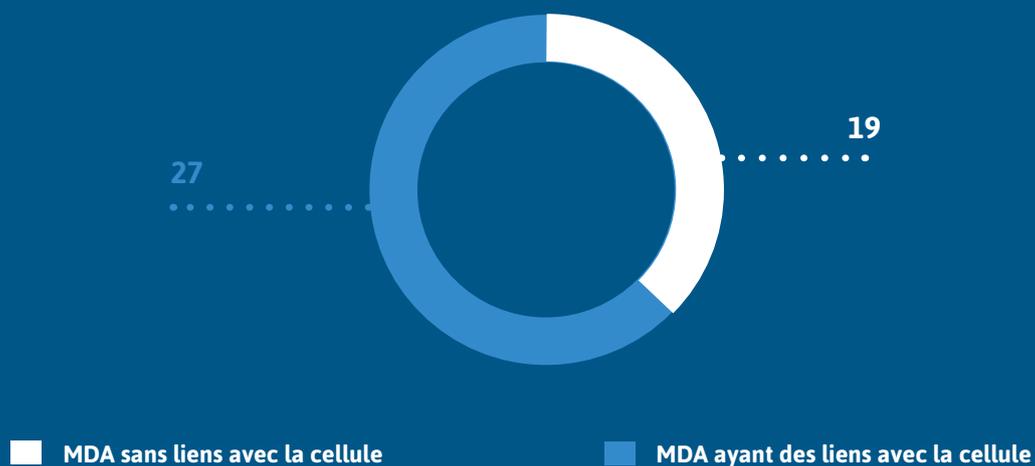
- Oui, la MDA dispose d'un financement FIPD
- Non, la MDA n'en a pas fait la demande
- Non, la Préfecture n'a pas retenu le dossier de la MDA

GRAPHIQUE 6 : FORMATION DES PROFESSIONNELS DES MDA (par nombre de MDA)

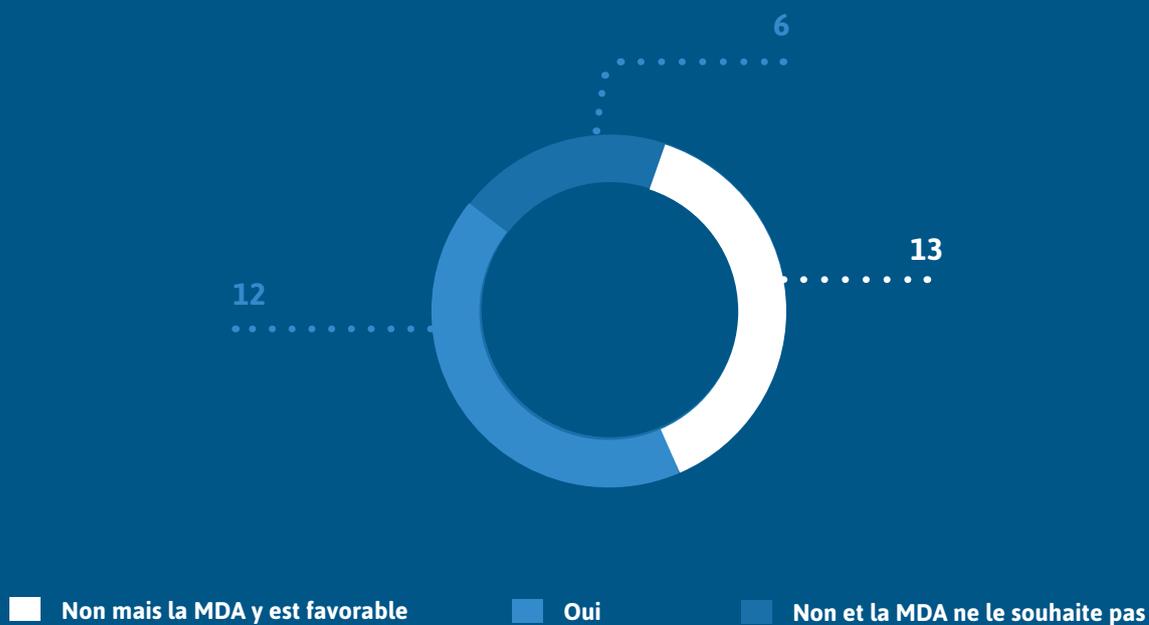


- En interne
- Par un organisme privé
- Par un organisme public
- Par un organisme privé et un organisme public

GRAPHIQUE 7 : LES LIENS AVEC LA CELLULE PRÉFECTORALE (en nombre de MDA)



GRAPHIQUE 8 : NOMBRE DE MDA AYANT MIS EN PLACE UNE/DES ACTIONS EN LIEN AVEC LA CELLULE PRÉFECTORALE



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

“



La Fnepe est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée association de jeunesse, d'éducation populaire et complémentaire de l'enseignement public. Par les 42 Écoles des parents et des éducateurs et actions labélisées qu'elle fédère, elle est une association de services aux familles et aux éducateurs. Par ses actions de terrain, elle est un observateur des transformations sociétales affectant la vie familiale et les demandes du public. Par son expérience et l'ensemble des professionnels de son réseau, elle bénéficie d'une légitimité qui en fait un acteur majeur du domaine de l'éducation et de la famille.

”



SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

le développement des EPE par l'organisation de colloques, de journées, de réflexion, de formation, de mutualisation



VALORISER

la pratique et l'expertise de son réseau et de son conseil scientifique auprès des pouvoirs publics et d'un large public par des contributions orales et écrites



PARTICIPER

au débat public sur les sujets concernant la famille, l'enfance, le soutien à la parentalité, l'éducation, la jeunesse et le social



MOBILISER

des partenaires sur les actions des EPE et sur les projets de la fédération. **Et faire partager** sa réflexion en termes d'éducation et de soutien à la parentalité en organisant des colloques et en éditant la revue *L'école des parents*



METTRE EN OEUVRE

des expérimentations et des recherches pour analyser les pratiques et les faire évoluer



CONSEILLER

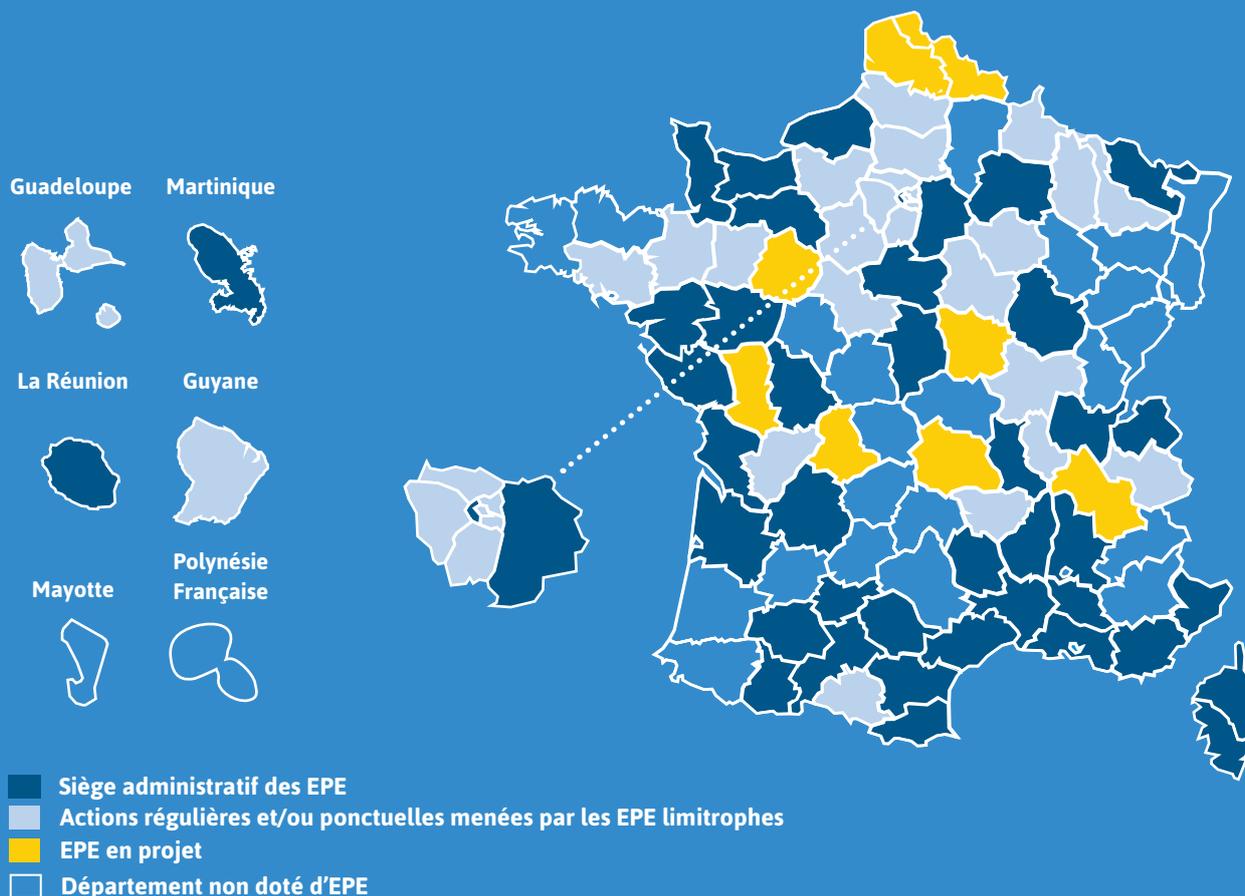
les collectivités territoriales sur la mise en place de politiques de soutien à la parentalité et jeunesse



L'ÉCOLE DES PARENTS

L'école des parents est une revue de référence sur la parentalité et l'éducation, qui donne la parole aux experts et aux acteurs de terrain pour analyser les évolutions de la famille et valoriser les pratiques innovantes. Elle est co-éditée par la Fnape et les éditions érès, et paraît chaque trimestre.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS EN 2017



LES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

DONNÉES RECUEILLIES EN SEPTEMBRE 2017

L'IMPLICATION DU RÉSEAU EPE DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

La prévention de la radicalisation est au cœur des missions développées par la Fnepe et son réseau depuis 2015. Face à l'urgence ressentie par les familles en termes d'accompagnement et de soutien, les Écoles des parents et des éducateurs sont des acteurs identifiés, tant au niveau de leur quartier d'implantation que de leur département.

Si, dans certaines EPE, la problématique de la radicalisation n'a pas émergé dans les paroles et les questionnements des parents, nombreux sont les professionnels d'autres EPE qui ont été confrontés aux inquiétudes des jeunes et des parents en lien avec cette problématique.

Aujourd'hui, 16 EPE mènent des actions de prévention de la radicalisation et 12 sont prêtes à s'engager ou ont des projets en cours d'élaboration (**graphique 1**)

Parmi les 12 EPE déclarant ne mener aucune action, les raisons invoquées sont diverses: manque de moyens et de temps, priorités d'actions, autres actualités, équipe pilotée uniquement par des bénévoles...

LA CATÉGORISATION DES ACTIONS MENÉES DANS LE RÉSEAU EPE

Avant la réalisation de l'enquête, le comité de pilotage du projet cartographique a préalablement défini les différents types d'actions entrant dans le champ de la prévention de la radicalisation. Les EPE se sont référées à cette liste pour catégoriser leurs actions (**graphique 2**).

Si la majorité des EPE animent des actions de prévention primaire (10/16), historiquement plus ancrées dans les pratiques professionnelles des EPE, une partie d'entre elles sont également mobilisées dans la prévention secondaire. Sur les 7 EPE menant une ou plusieurs actions de prévention secondaire, 6 mènent des actions en direction des familles et 6 proposent de l'accompagnement personnalisé en direction des personnes radicalisées (**graphique 3**).

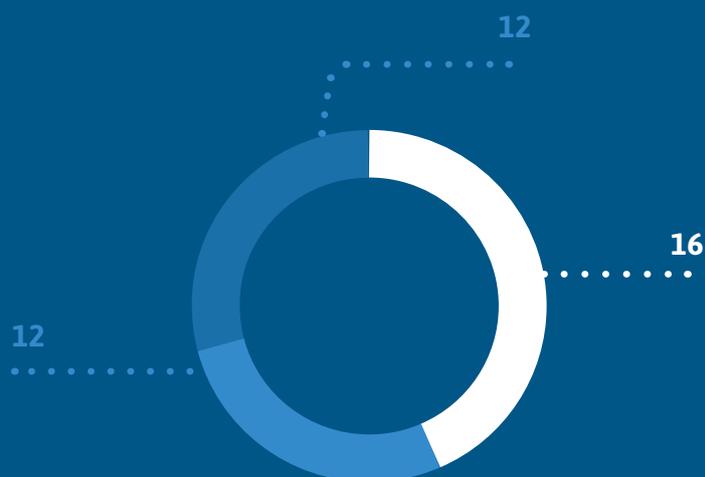
Par accompagnement personnalisé, il faut comprendre :

- accueil téléphonique
- rencontre et entretien
- référent de parcours
- mentorat, tutorat
- accompagnement psycho-socio-éducatif

Sur les 16 EPE menant des actions de prévention de la radicalisation, 6 EPE proposent des prestations en direction de différents acteurs, notamment en organisant des journées de sensibilisation pour les professionnels des réseaux locaux partenaires (communes, associations, REAAP, équipes éducatives des établissements scolaires...)

L'âge des bénéficiaires des actions portées par les EPE est variable selon les différents types d'actions (**graphique 4**). 8 EPE sur 16 mènent des actions de prévention en direction de tous les âges, les familles étant, globalement, la cible privilégiée des actions EPE. Notons également que, dans le champ de la prévention de la radicalisation, les EPE travaillent étroitement en lien avec les Maisons des adolescents, structures parfois mieux identifiées pour leur expérience en matière d'accompagnement et de prise en charge des jeunes.

GRAPHIQUE 1 : ANIMATION D' ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION



- L'EPE anime une ou plusieurs actions
- L'EPE ne mène pas d'action
- L'EPE ne mène aucune action mais est prête à s'engager

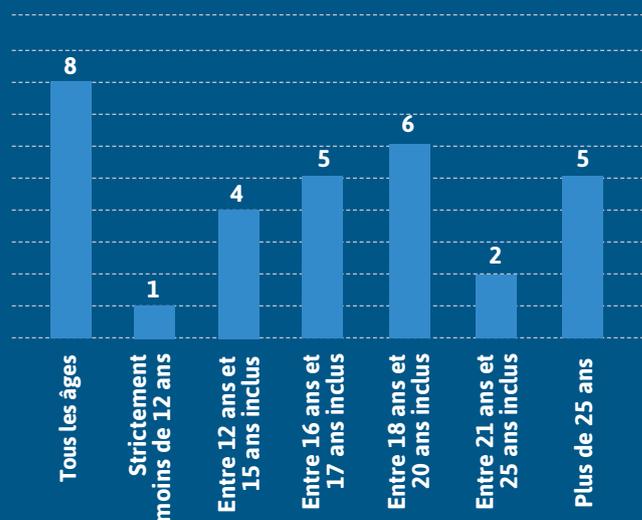
GRAPHIQUE 2 : NOMBRE D'EPE MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION (par catégorie d'actions)



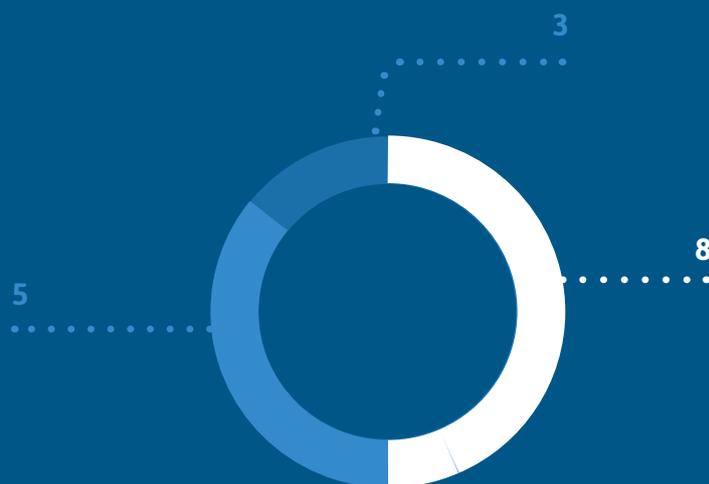
GRAPHIQUE 3 : NOMBRE D'EPE MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION SECONDAIRES (par public et par domaine d'intervention)



GRAPHIQUE 4 : NOMBRE D'EPE MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION (par tranche d'âge des publics)



GRAPHIQUE 5 : NOMBRE D'EPE AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN FINANCEMENT PAR LE FIPD



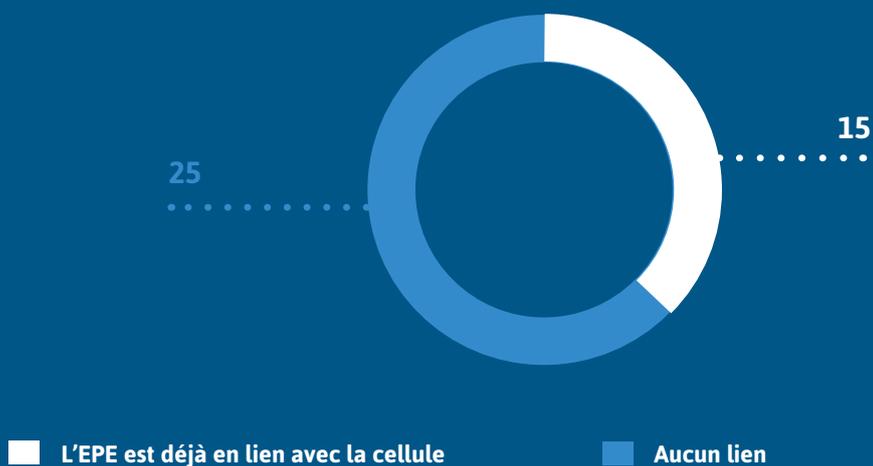
- Oui, l'EPE a bénéficié d'une subvention du FIPD
- Non, l'EPE n'en a pas fait la demande
- Non, la Préfecture n'a pas retenu le dossier de l'EPE

GRAPHIQUE 6 : FORMATION DES PROFESSIONNELS DU RÉSEAU (par nombre d'EPE)

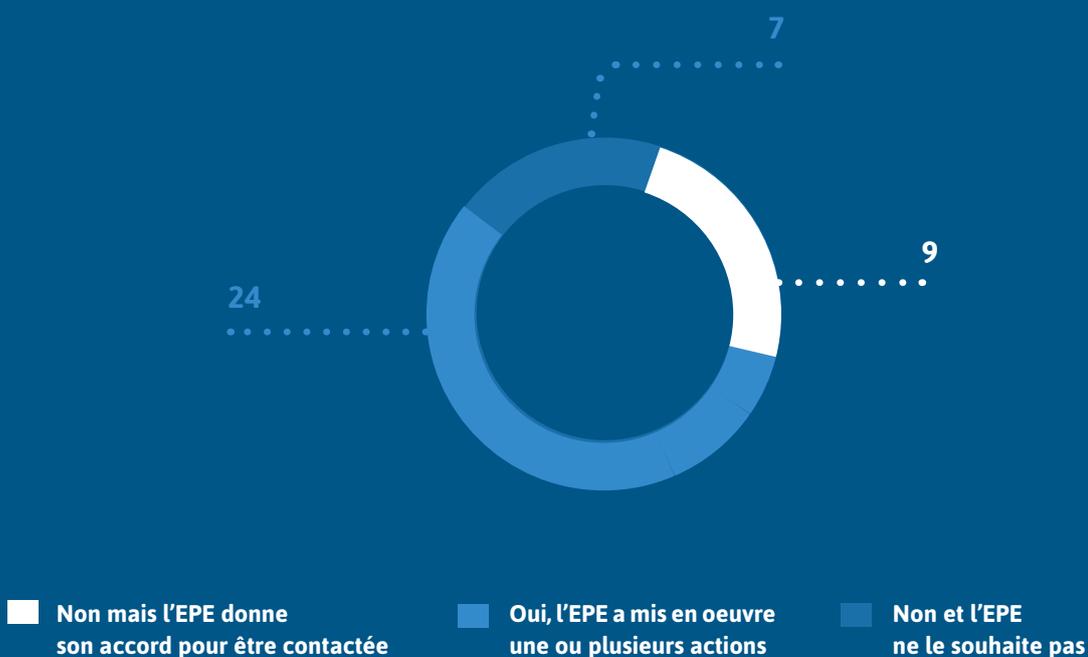


- En interne
- Par un organisme privé
- Par un organisme public

GRAPHIQUE 7 : LES LIENS ENTRE L'EPE ET LA CELLULE PRÉFECTORALE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES



GRAPHIQUE 8 : NOMBRE D'EPE AYANT MIS EN OEUVRE UNE OU PLUSIEURS ACTIONS À LA DEMANDE DE LA CELLULE PRÉFECTORALE



LES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

DONNÉES RECUEILLIES EN SEPTEMBRE 2017

LES RÉSULTATS DE LA PRÉCÉDENTE ENQUÊTE 2016 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2016, 6 EPE sur 40 ont mis en place une ou plusieurs actions de prévention secondaire de la radicalisation (Cf. Catégorisation des actions). Au total, 8 actions ont été menées dans le réseau. Ces actions à destination des parents, des jeunes de 11 à 25 ans et des professionnels, étaient majoritairement des actions collectives.

37 actions pouvant entrer dans le champ de la prévention primaire de la radicalisation étaient menées au sein du réseau par 20 EPE.

Un tiers des EPE interrogées déclaraient avoir reçu des demandes individuelles d'accompagnement des familles et/ou de jeunes «radicalisés».

38 jeunes ont été suivis par les EPE pour radicalisation.

Les professionnels d'un quart des EPE ont été formés dans le cadre d'une formation spécifique de prévention de la radicalisation.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS MENÉES DANS LE RÉSEAU EPE

Sur les 16 EPE, 8 bénéficient d'un financement du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance). 5 EPE n'en ont pas fait la demande auprès de la préfecture : si la Fnepe s'est fortement impliquée dans la diffusion des informations relatives à cette problématique, un travail de communication reste à optimiser autour des moyens de financement (graphique 5). Enfin, 3 EPE mènent des actions sans avoir reçu de financement du FIPD. Le refus de la préfecture ou la prise de contact sans suite sont également évoqués à plusieurs reprises par les EPE qui se déclarent prêtes à s'engager.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DANS LE RÉSEAU EPE

La question de la formation est centrale dès que l'on aborde la prévention de la radicalisation. La reconnaissance de compétences spécifiques dans un champ nouvellement exploré par les réseaux associatifs est un enjeu majeur, notamment pour le réseau EPE. Un effort important de veille et de communication a été réalisé par la Fnepe au niveau national et par les EPE au niveau local pour permettre à de nombreux professionnels (salariés et bénévoles) de s'inscrire dans les formations proposées par les divers organismes : au niveau national, les formations mises en place par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et le CIPDR ont mobilisé plus d'un tiers des EPE. **Toutes les EPE engagées dans des actions de prévention de la radicalisation (15 EPE /16) à l'exception d'une ont suivi une ou plusieurs formations** (graphique 6). La majorité des formations suivies ont été dispensées par un organisme public (17 contre 5 en interne et 5 par un organisme privé)

LES LIENS ENTRE LES EPE ET LES CELLULES PRÉFECTORALES

Les cellules préfectorales de suivi de la radicalisation sont de nouveaux partenaires pour les EPE impliquées dans la prévention de la radicalisation. Si certaines EPE ont été rapidement approchées par les cellules (dès 2015), dans d'autres départements, le maillage partenarial est toujours en cours de construction. À la différence des partenaires historiques des EPE, avec lesquels des relations étroites sont instaurées depuis plusieurs années, le travail de coopération avec les cellules suppose l'adoption d'un langage commun et l'instauration de liens de confiance, ce qui ne se décrète pas. Ainsi, si plus d'un tiers des EPE sont aujourd'hui en contact avec les cellules préfectorales, seules 10 des 16 EPE menant des actions de prévention sont en lien avec ces cellules. Notons que 5 EPE sont actuellement engagées dans un travail de rapprochement avec les cellules, avec pour objectif l'animation d'actions de prévention de la radicalisation (graphique 7).

Pour finir, on peut noter que seules 7 EPE ont été mobilisées par les cellules préfectorales pour mettre en œuvre des actions de prévention de la radicalisation (graphique 8). Les EPE déjà impliquées dans ce champ se sont en majorité engagées de leur propre initiative ou à l'initiative de partenaires locaux autres que les cellules. Plus de la moitié des EPE (24/40) sont aujourd'hui favorables à un rapprochement effectif avec les cellules. Sur les 12 EPE ne menant pas d'action et ne se déclarant pas prêtes à s'engager (graphique 1), 9 ne souhaitent pas actuellement être contactées par les cellules : une position provisoire pour la plupart de ces 9 EPE qui pourrait évoluer lors des prochaines enquêtes d'actualisation.

CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PORTÉES PAR LES EPE ET LES MDA EN 2017

“

Depuis 2016, dans le cadre des travaux menés par le SG-CIPDR, les deux têtes de réseau collaborent à la remontée des données en matière de prévention de la radicalisation, chacune dans son réseau respectif. Ces données ont fait l'objet de synthèses diffusées en 2017. Les éléments collectés contribuent à alimenter un projet de cartographie piloté par le SG-CIPDR et mis en œuvre par le CGET : cette cartographie s'adresse prioritairement aux préfetures afin d'identifier les ressources mobilisables sur un territoire. Dans le cadre de ce projet, une catégorisation des actions menées par les réseaux a été établie pour recenser les différents niveaux d'actions. Nous vous proposons ici cinq cartes réalisées à partir des réponses des MDA et EPE lors de la campagne 2017 de réactualisation des données.

NB 1 : Lors de cette campagne de réactualisation, les données collectées auprès des MDA n'ont pas été exhaustives, avec 76 réponses sur les 109 dispositifs. / NB 2 : Une prochaine campagne de réactualisation est prévue au second semestre 2018.

”

LES DONNÉES GÉNÉRALES PAR DÉPARTEMENT

Guadeloupe



Martinique



La Réunion



Guyane



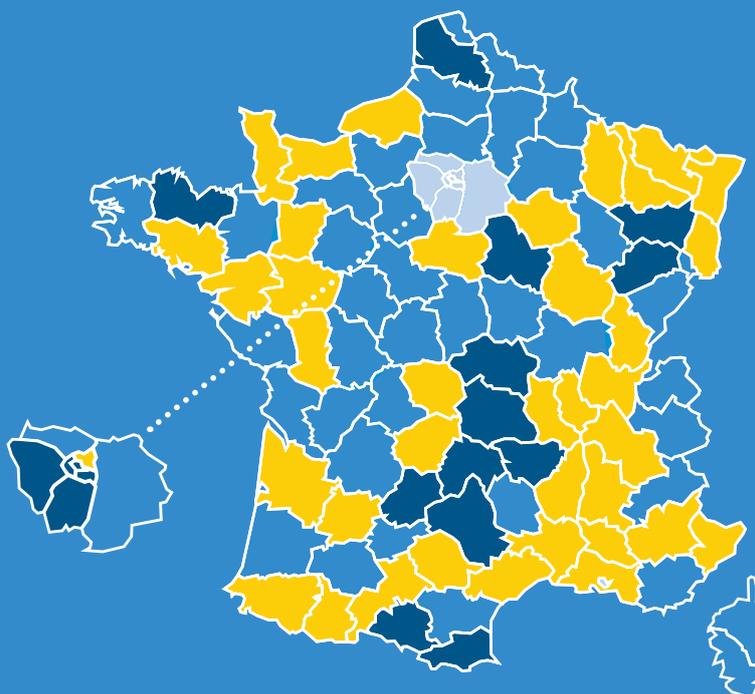
Mayotte



Polynésie Française



- Pas d'action
- Non renseigné
- Action(s) EPE et/ou MDA



LES ACTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE comprennent toutes les actions permettant d'empêcher la survenue de nouvelles situations à risques, en amont. On y retrouve les actions de sensibilisation, les médiations culturelles et sportives, le travail sur le discours radical, des groupes de parole généralistes, la présence éducative, etc.

Guadeloupe Martinique



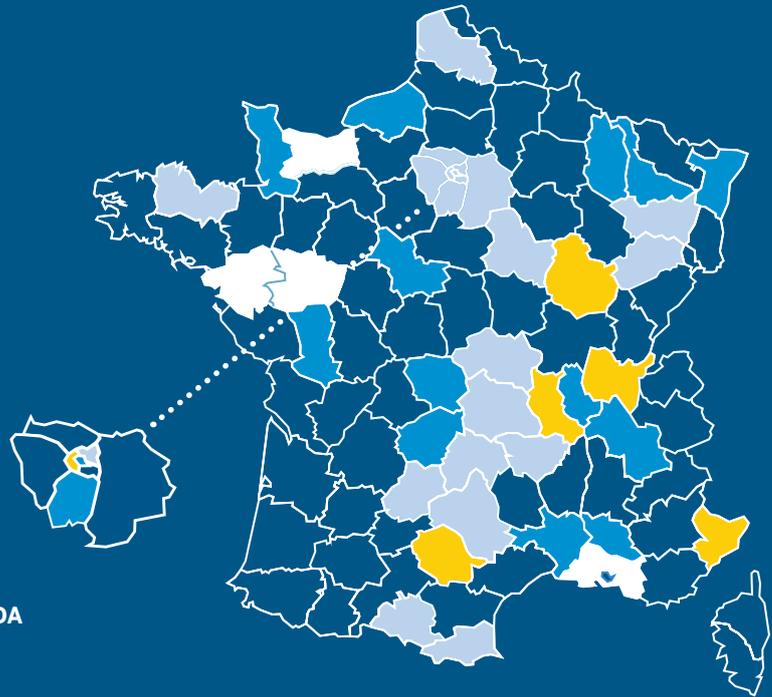
La Réunion Guyane



Mayotte Polynésie Française



- Non renseigné
- Actions EPE et MDA
- Action(s) MDA
- Action(s) EPE
- Pas d'action



LES ACTIONS DE REPÉRAGE de la situation de radicalisation comportent toutes les actions visant à identifier des signaux faibles/forts pour un repérage précoce des situations

Guadeloupe Martinique



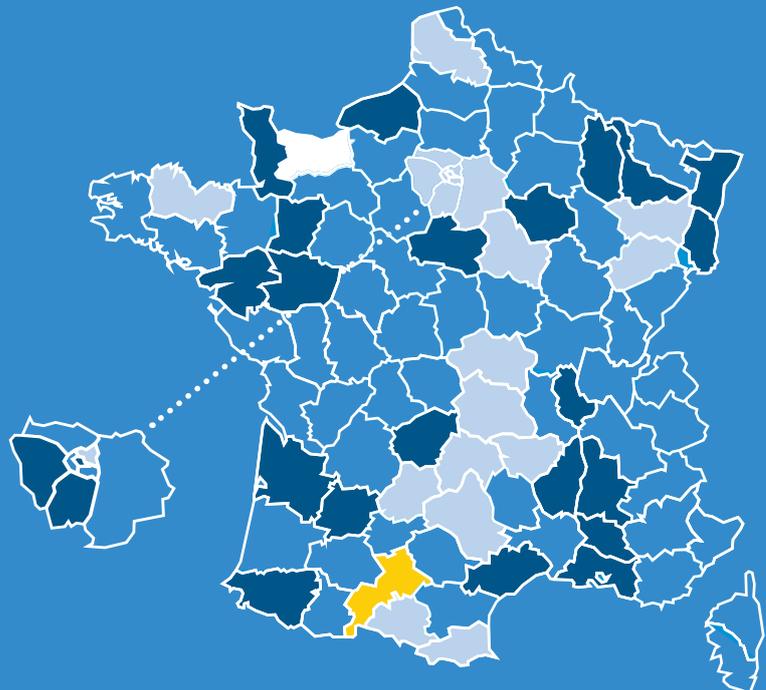
La Réunion Guyane



Mayotte Polynésie Française



- Action EPE et MDA
- Pas d'action
- Non renseigné
- Action(s) MDA
- Action(s) EPE



LES ACTIONS DE PRÉVENTION SECONDAIRE regroupent toutes les mesures de prise en charge des jeunes et des familles rencontrées : accompagnement personnalisé et indirect (mobilisation de l'entourage familial et relationnel,...), prises en charge médico-psycho-sociales, groupes de paroles, médiations, etc.

Guadeloupe Martinique



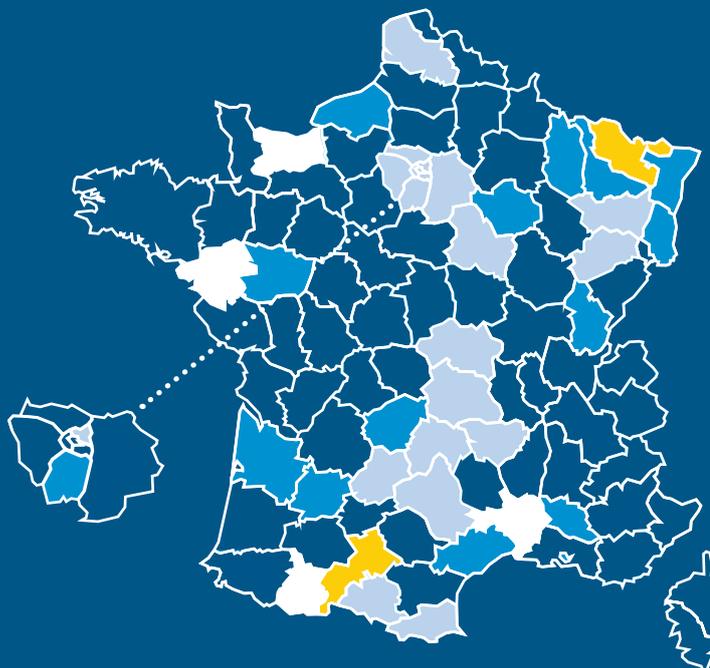
La Réunion Guyane



Mayotte Polynésie Française



- Non renseigné
- Action(s) MDA
- Action(s) EPE
- Action EPE et MDA
- Pas d'action



LES PRESTATIONS EN DIRECTION DES ACTEURS rassemblent toutes les actions menées pour les professionnels : information, sensibilisation, analyse des pratiques, intervisions, groupes d'échanges, etc.

Guadeloupe Martinique



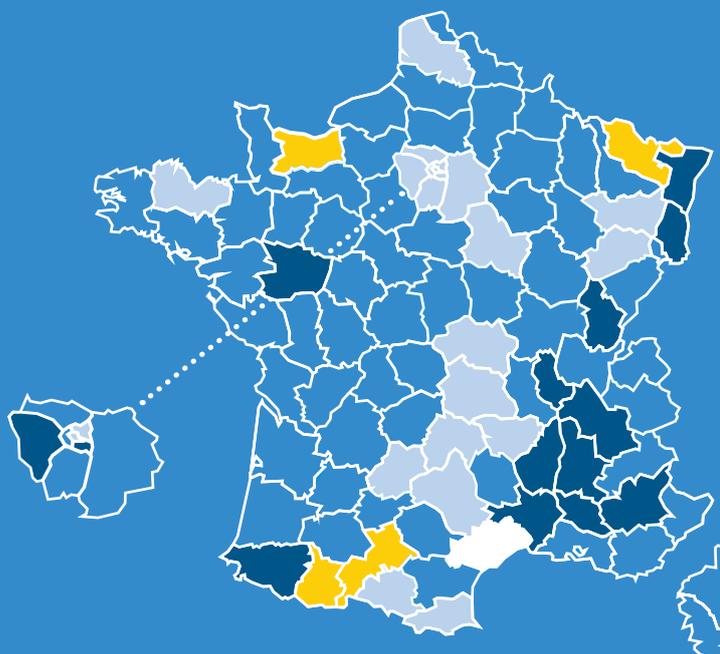
La Réunion Guyane



Mayotte Polynésie Française



- Action EPE et MDA
- Pas d'action
- Non renseigné
- Action(s) MDA
- Action(s) EPE



02

**FICHES
THÉMATIQUES**

REPÈRES CONTEXTUELS ET MÉTHODOLOGIQUES

LE PROGRAMME D' ACTIONS FNEPE/ANMDA

À partir des besoins identifiés par le SG-CIPDR et dans le cadre des missions respectives d'animation de réseau de l'ANMDA et de la Fnepe, un programme commun d'actions a été élaboré en 2016 pour favoriser une approche globale de la problématique de radicalisation en matière d'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels:

- Réalisation d'une enquête quantitative et qualitative sur les actions menées par les dispositifs et structures membres des réseaux Fnepe et ANMDA (dernier trimestre 2016);
- Remise du rapport «État des lieux des actions de prévention de la radicalisation» en décembre 2016, et diffusion d'une synthèse rédigée à l'intention de tous les préfets;
- Contribution aux travaux de cartographie des acteurs/actions de prévention sur l'ensemble du territoire, en lien avec les réseaux associatifs suivants : la Fnepe, l'ANMDA, l'Union nationale des Missions locales (UNML), le Comité national de Liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), la Fédération française de psychiatrie (FFP) et l'Association nationale des Points accueil écoute jeunes (ANPAEJ)...
- Mise en place d'un séminaire de trois jours sur «les pratiques professionnelles dans le champ de la radicalisation» (les 12 et 13 octobre et le 7 décembre 2017);
- Production du présent guide, tiré des échanges du séminaire, à destination des pouvoirs publics et des membres des réseaux Fnepe et ANMDA.

OBJECTIF DU GUIDE SUR « LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LE CHAMP DE LA RADICALISATION »

- **Recenser, capitaliser et apprécier les actions** mises en place dans les réseaux MDA et EPE
- **Identifier les pratiques innovantes et probantes** dans le champ de la prévention de la radicalisation développées dans les réseaux MDA et EPE ;
- **Sensibiliser les professionnels** des réseaux MDA et EPE à l'accompagnement et à la prévention de la radicalisation ;
- **Établir des préconisations** en matière d'organisation interne et externe, d'intervention auprès des publics, de postures professionnelles, etc.

ORGANISATION ET ANIMATION DU SÉMINAIRE

Le séminaire a été réfléchi en deux étapes distinctes : **lors des deux premières journées, les participants ont été invités à échanger sur leurs pratiques selon quatre axes thématiques :**

- La gestion de l'urgence dans le travail social ;
- La place du religieux dans les pratiques professionnelles ;
- La radicalisation, un trouble mental ?
- Nouveaux partenaires, nouvelles pratiques ?

Le découpage en quatre demi-journées a permis d'explorer plusieurs thèmes préalablement identifiés. Chaque demi-journée était animée conjointement par une EPE et une MDA. Un intervenant extérieur a ouvert la discussion afin d'enrichir les débats et de poser un cadre contextuel.

REPÈRES CONTEXTUELS ET MÉTHODOLOGIQUES

La troisième journée, animée par les chargées de mission de la Fnepe et de l'ANMDA reposait sur **une animation dynamique pour faire circuler la parole et impliquer l'ensemble des participants, autour d'une question centrale : « Dans le champ de la prévention de la radicalisation, quel(s) changement(s) observez-vous ? (dans votre structure / avec les jeunes / avec les familles / avec les partenaires / avec la préfecture)**. Ce sont au total plus de 40 professionnels issus de 31 structures (MDA, EPE et réseaux partenaires) qui ont contribué à ces travaux.

Les 3 jours de séminaire ont été enregistrés, permettant ensuite la retranscription de la totalité des échanges et leur analyse. Ces éléments ont ensuite été croisés avec ceux récoltés dans le cadre de la campagne d'actualisation des données pour la cartographie, ainsi qu'avec des entretiens menés auprès de certaines structures. Les rédacteurs ont ensuite fait le choix, au vu des thèmes abordés et dans un souci d'appropriation de cet outil, de rédiger le guide sous forme de 14 fiches thématiques, tant les problématiques soulevées dans ce cadre ont été nombreuses, diversifiées et complexes.

NB : le thème «la radicalisation, un trouble mental?» n'a pu faire l'objet d'une fiche dans le présent guide, dans la mesure où la Fédération Française de Psychiatrie œuvrait en parallèle sur ce sujet ; il s'agissait de ne pas faire doublon. Par ailleurs, nous avons pu constater qu'au cours des deux premières journées du séminaire, les participants semblaient dans une attente forte d'intégrer de nouveaux concepts. Nous décelons en cela une prégnance des besoins de formation chez ces professionnels. Par ailleurs, nous avons pu ressentir une forme de résistance au fait d'exposer en groupe ses pratiques, dans la mesure où le sentiment de «bricoler» positionne le professionnel en acteur de la situation mais non en «expert» pouvant donner à voir ses pratiques.

LE PRÉSENT GUIDE S'INSCRIT DANS LA MESURE 40 DU PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

« Sous l'égide du SG-CIPDR, réaliser un guide commun des pratiques professionnelles référentes en matière de prévention de la radicalisation au profit des grands réseaux associatifs de travail social. »

LES 13 FICHES THÉMATIQUES

1. L'urgence au cœur des pratiques
2. Religion et pratiques professionnelles
3. Comprendre la fonction du fait religieux
4. Intervenir "sans demandes" dans un cadre juridique flou
5. L'accompagnement collectif des parents
6. Actions de prévention primaire
7. Sortir des murs
8. L'enjeu du partenariat
9. Autour du « secret partagé »
10. La formation des professionnels
11. Le signalement des situations
12. Construire un projet avec la Préfecture
13. Une réorganisation des équipes ?

LES INTERVENANTS DU SÉMINAIRE



JEAN-PIERRE COUTERON

est psychologue clinicien, exerçant dans un CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), et président de la Fédération Addiction. Il s'est intéressé dès 1999 à l'accueil des jeunes usagers et a participé à la conception et à la mise en place des consultations jeunes consommateurs.

HASNA HUSSEIN

est sociologue des médias et du genre. Elle est assistante de recherche du projet européen PRACTICIES Prévention de la radicalisation, à l'Université de Toulouse II, et présidente de l'Association de Recherche et d'Action sur le Contre-discours Radical Violent (ARAC), chercheuse associée au Centre Émile Durkheim (Bordeaux, UMR 5116) et membre du Conseil Scientifique du Centre d'Analyse et de Prévention de la Radicalisation des Individus (CAPRI, Gironde).

Experte UNESCO en radicalisation numérique, elle est l'auteure du carnet de recherche : <https://cdradical.hypotheses.org/>



MICHEL BOTBOL

est professeur de pédopsychiatrie au CHU de Brest et membre du comité de pilotage de la psychiatrie de la Direction générale de l'offre de soins. Il a codirigé l'ouvrage *L'empathie au carrefour des sciences et de la clinique* (2014) et a rédigé de nombreux articles sur les adolescents. Il est également membre du conseil scientifique de la Fnepe.



ZOHRA HARRACH-NDIAYE

est directrice du Pôle Accompagnement Judiciaire et Éducatif (PAJE) de la Sauvegarde 93, dispositif de lutte et de prévention contre la radicalisation dans le département. Titulaire d'un Master d'Anthropologie juridique (2011), d'un DEA de droit (2004) et de Diplômes Universitaires en sciences pénales et criminologie, Zohra Harrach-Ndiaye a été déléguée territoriale Paris de l'Assfam (2009-2012).

L'URGENCE AU COEUR DES PRATIQUES

Les attentats qui ont frappé la France depuis 2015 ont provoqué un net renforcement du dispositif sécuritaire. Par-delà l'intervention des services de l'État, il s'agit d'examiner l'incidence d'un tel contexte sur le métier des acteurs locaux œuvrant dans le champ de la prévention auprès des jeunes et des familles. En matière de prévention de la radicalisation, la notion d'urgence vient impacter la pratique quotidienne du travail social. Pris en tension entre le sentiment de devoir se précipiter dans l'action et la crainte de ne pas savoir faire qui peut engendrer une forme d'immobilisme, la radicalisation vient interroger, au-delà des pratiques, l'éthique des professionnels.

VIGNETTE

“

Pour répondre à cette mise en tension des professionnels, l'analyse des pratiques peut offrir à ceux-ci un espace favorable à la mise en balance des enjeux autour de la prévention de la radicalisation. Comme en témoigne un participant du séminaire, dans certains territoires, les professionnels impliqués ont la possibilité d'assister à des temps d'analyse des pratiques dans le cadre de la signature d'une convention partenariale : «On a construit une convention qu'on a adressée à tous nos partenaires, qui sont potentiellement mobilisables sur ces questions,

pour que l'institution qu'ils représentent s'engage et autorise ses professionnels à participer à des temps d'analyse de la pratique. Ces temps d'analyse sont repérés dans le temps ; tous les mardis matins dans le sud du département, l'après-midi, dans le nord. Cette information est très largement communiquée au sein du réseau de nos partenaires. Vient qui veut, vient qui ressent le besoin de venir partager. Le professionnel est libre de venir ou non parce que son institution a signé la convention qui l'y autorise.»

”

L'URGENCE AU COEURS DES PRATIQUES

Le premier jour du séminaire, J.P. Couteron a introduit son propos de la façon suivante: «Ce sera la dernière vague que j'aurai vu passer. J'ai vu le sida, la drogue, les écrans, je vais me prendre une dernière vague.» Une façon de mettre en parallèle différentes problématiques qui ont traversé les publics adolescents ces dernières décennies. À ce titre, le processus de radicalisation n'est-il qu'un symptôme de plus du mal-être adolescent? Et quelle mise en œuvre pour cette politique publique de prévention née de et dans l'urgence?

UN OBJET AUX CONTOURS FLOUS

L'urgence réinterroge **la notion de vulnérabilité et le repérage de cette vulnérabilité**. «Le plus vulnérable pourrait être celui qui se radicaliserait en premier», nous dit J.P. Couteron. Dans une échelle du risque de radicalisation, le repérage des adolescents les plus vulnérables serait donc un moyen pour les professionnels de prévenir un possible basculement dans la radicalisation, voire le passage à l'acte. Encore faut-il définir la vulnérabilité et les éléments de vulnérabilité particuliers qui prédestineraient plus à ce type de risque aujourd'hui. La vulnérabilité qui caractérise l'urgence des publics concernés ne semble en soi pas nouvelle, elle est en effet omniprésente dans le travail social et définit le caractère à risque des addictions, de la pauvreté, de l'usage des écrans et aujourd'hui de la radicalisation. Il s'agit donc ici de définir l'objet du risque consécutif à la vulnérabilité, tel que perçu par les professionnels.

Pour l'un des participants, «c'est le potentiel de destruction qui nous met dans cette urgence-là». Ainsi défini, l'objet du risque n'est pas sans impact sur les acteurs de la prévention, à titre individuel mais aussi dans leurs liens avec les partenaires de cette politique : les pouvoirs publics, et plus particulièrement les préfetures. Cette caractéristique peut également influencer sur le travail avec les familles en faisant naître **une situation «en miroir»** : les professionnels étant

amenés à s'approprier le sentiment d'urgence des familles concernées, alors même qu'ils ne le partagent pas.

À titre individuel, la **question du discernement** du professionnel est centrale et semble ravivée par cette problématique. La dissimulation, au centre du processus de radicalisation, fait place pour les professionnels à une situation d'indétermination. Le jeune suivi présente-t-il un risque de radicalisation ou une menace pour sa propre sécurité et celle de la société? Le danger ici se décline à deux niveaux : le jeune mène-t-il le professionnel «en bateau»? Et en cas de «rechute», quelles sont les conséquences possibles? Ainsi, au cœur de cette problématique, émerge la question de la définition des termes qui lui sont attachés. L'importance pour les équipes et leurs partenaires de s'entendre sur une définition commune des termes est d'autant plus prégnante que l'urgence à agir engage les professionnels à différents niveaux.

L'ENGAGEMENT SOUS CONTRAINTE DES PROFESSIONNELS

Dans un contexte d'urgence, régi par des dispositifs sécuritaires et législatifs, les missions des professionnels des EPE et des MDA ne se limitent évidemment pas à l'application des lois. En ce sens, ils sont dépositaires d'un cadre d'intervention qui leur est propre. La problématique de la radicalisation n'a de cesse, aujourd'hui, d'agiter et d'interpeller les travailleurs sociaux œuvrant dans les MDA et les EPE, comme en témoigne ce professionnel: «J'observe des troubles identitaires chez les professionnels sur ce sujet-là. La question se pose : est-ce que je suis concerné en tant que citoyen ou en tant que professionnel?» Sur d'autres sujets, cette question peut éventuellement se régler, mais là, on sent que ce n'est pas aussi simple. Les personnes s'engagent et cette frontière au nom d'une conception du professionnel qui ne doit pas mélanger ses opinions politiques ou religieuses, là, on sent que c'est troublé. Cette question vient troubler, rebattre un peu les cartes. »

L'URGENCE AU COEURS DES PRATIQUES

La **responsabilité individuelle du professionnel** s'en trouve pleinement engagée et peut osciller entre «*j'espère qu'on ne sera pas là le jour où la boutique va sauter*» à s'entendre dire «*vous vous inquiétez inutilement*». D'une obligation de moyen, nous basculons dans une obligation de résultat, inhérente à toute menace à l'ordre public, sous la pression ressentie des pouvoirs publics. Cette obligation de résultat peut être génératrice d'anxiété chez le professionnel, surtout en cas d'isolement réel ou supposé de celui-ci, d'où l'importance, dans un contexte d'urgence, de se donner le temps de penser et d'échanger, en prenant du recul sur sa pratique et sur les injonctions à agir vite de la part des partenaires ou de la direction. Car exposé à des situations complexes pouvant être sources de conflits (y compris au sein des équipes), le professionnel peut avoir le sentiment d'être seul face à sa propre responsabilité et à ses prises de décision.

Pour le président de la Fédération Addiction, le professionnel est pris en étau entre, d'une part, une possible «*contagion virale*», induite par un risque de voir le phénomène s'étendre dans la population et, d'autre part, une «*contagion par influence*» par laquelle le professionnel doit faire face aux injonctions des pouvoirs publics : situation qui peut «*tétaniser*» dans sa capacité à penser et à agir.

Dans un contexte d'urgence, l'inscription des professionnels EPE et MDA dans le champ de la prévention de la radicalisation vient donc impacter l'éthique des professionnels de deux façons. Weber distingue ainsi l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. L'urgence à agir met en tension, d'une part, des professionnels émotionnellement impliqués (soit directement, soit à travers les publics accompagnés) et d'autre part, la responsabilité de ces mêmes professionnels face aux situations rencontrées.

“

Est-ce qu'il est en train de bluffer ? Est-ce qu'il fait de la provoc ? Ou est-ce que c'est sérieux ?

”

⁶ Max Weber, *Le savant de la politique*, Paris, Plon, 1959

PRÉCONISATIONS

- **Travailler au préalable à la mise en place d'une action ou d'un dispositif sur une définition commune de la prévention** : ne pas faire de l'urgence à répondre une interdiction de penser
- **Définir un langage commun, un cadre de travail et identifier les responsabilités** (désindividualiser les responsabilités de chacun)
- **Élaborer collectivement autour des situations** pour mieux en identifier les enjeux et les risques
- **Restaurer la notion de responsabilité collective**, qui permet d'inscrire les accompagnements dans le droit commun, en fonction des ressources existantes, et sur le temps long, afin de garantir la continuité des parcours et de sensibiliser chacun depuis sa place

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **Marc HECKER**, «137 nuances de terrorisme. Les djihadistes de France face à la justice», Focus stratégique, n° 79, IFRI, avril 2018.
- **Valérie CARAYOL, Nicole DENOIT, Stéphanie DILLIERE-BROOKS, Ghyslaine THORION et alii**, 2005, *Vivre l'urgence dans les organisations*, L'Harmattan, Col : Communication des organisations.

RELIGION ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les professionnels se sont interrogés sur leur capacité à pouvoir entendre et comprendre ce phénomène complexe : «dans la découverte de ces contenus-là, qui restent très éloignés de ce qu'on connaît. [...] A-t-on besoin de savoir pour accompagner? On ne pourra pas tous être des experts à la fois de la question géopolitique et de l'histoire des religions. Comment accompagner sans être pris en défaut sur notre méconnaissance?».

VIGNETTE

“

“L'imam reçoit des familles et des jeunes touchés par la radicalisation. Il nous a demandé si nous étions prêts à intervenir, à faire venir un psychologue ou un pédo-psychiatre. Du coup, nous lui avons demandé si lui pouvait également intervenir. Je pense à une jeune particulièrement, pour qui il faudra peut-être le faire intervenir, parce que nous ne sommes pas des experts, et elle arrive parfois avec des questionnements un peu pointus. Nous ne pouvons pas juste dire «la religion c'est compliqué donc on n'en parle pas», parce

que le jeune vient avec ses questionnements et un discours parfois bien construit, bien rodé, qui est issu de différentes propagandes, d'échanges de SMS, etc. C'est vrai, nous ne sommes pas forcément spécialistes, même si nous essayons de nous former, de monter en compétences, mais à un moment, peut-être que nous ferons intervenir l'imam pour discuter directement avec la jeune pour qu'elle puisse poser des questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre.”

”

RELIGION ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les professionnels accompagnant des familles ou des jeunes suivis pour motif de radicalisation se sont d'abord interrogés sur leur aptitude à appréhender cette problématique complexe dans la mesure où il leur a fallu **«accueillir une parole de l'extrême ou sur l'extrême [...] On ne savait pas très bien comment faire. Comment ces choses-là peuvent se parler et quel travail sous-jacent faire pour éviter deux extrêmes qui seraient l'hyper-dramatisation et la banalisation?»** Plusieurs propositions ont été amenées par les professionnels durant le séminaire.

COMMENT PARLER DE RELIGION ?

En premier lieu, il apparaît fondamental d'**adopter une posture du «pas de côté»**: *«Avec un jeune qui est sous emprise, qui est déjà convaincu de ce qu'il dit et, finalement, qui n'a pas de doutes, plutôt que de lui donner une réponse type mais le Coran, c'est ça et rien d'autre», est-ce qu'on ne peut pas contourner les choses sur des questions plus existentielles, plus spirituelles?»*

Pour H. Hussein, il est aujourd'hui nécessaire de **former les professionnels à des connaissances solides du fait religieux**: *«Il faut avoir un minimum de connaissance sur les religions, mais pas sur la religion musulmane de façon spécifique. C'est peut-être important d'avoir les grandes lignes, les grandes différences, en avoir une représentation»*. Toutefois, il convient de rappeler ici que *«l'apprentissage du fait religieux n'est pas la religion»*.

Une autre piste réside dans la possibilité d'**intégrer des spécialistes de la religion dans la carte des partenaires** : un certain nombre de structures ont ainsi fait le choix de se rapprocher de représentants du culte (cf. vignette ci-contre). Toutefois, il est à noter que la question des rapprochements avec des associations culturelles ou des représentants du culte peut parfois créer des dissensions au sein des équipes : *«On s'est rapproché d'une association culturelle et culturelle et, donc, d'un imam. Il me semble que ça n'a jamais été fait avant à la MDA ? - Je confirme.*

Ça n'avait jamais été fait avant et ça n'a pas fait consensus tout de suite.» D'autres structures ont souhaité faire intervenir une historienne des religions, qui *«intervient surtout auprès des membres de l'équipe par ses connaissances théoriques. Elle peut aussi intervenir sur des journées de sensibilisation»*.

Notons que les structures ayant fait le choix de travailler avec des spécialistes de la religion ont pu préciser **que ce recours ne venait en rien remplacer le travail d'accompagnement proposé initialement, puisqu'il s'agit de proposer un espace de discussion à partir de la demande du jeune/des familles**, quand d'autres objets ne peuvent être mis au travail: *«Ce qu'on va identifier, c'est ce qu'on va proposer à l'adolescent comme espace de parole valide ou légitime. Ce qu'on cherche à faire à travers ça, ce n'est pas aller sur le terrain du religieux, c'est créer du lien, ouvrir un espace de parole où un adolescent va pouvoir élaborer.»*

“

Dans la prise en charge classique, on se blinde, on ne parle pas religion, on ne parle pas politique. Mais comment faire advenir la demande, engager une prise en charge si vous évacuez ce qui constitue leur demande, leur besoin ?

”

RELIGION ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

UN PRÉREQUIS FONDAMENTAL : L'ÉLABORATION COLLECTIVE

Pour Z. Harrach-Ndiaye, les institutions doivent également se doter d'espaces pour **élaborer collectivement le « contre-transfert » généré par les situations de radicalisation**. En effet, bien que l'analyse du transfert/contre-transfert ne soit pas une question nouvelle pour les travailleurs sociaux, la dimension religieuse véhiculée par cette problématique vient bousculer les cadres de référence des travailleurs sociaux. Il apparaît donc fondamental de réinterroger cette clinique à l'aune de ses propres représentations et croyances : *« On travaille beaucoup sur la question ontologique pour la personne signalée, mais on doit aussi se la poser à soi-même en tant que professionnel. On doit se demander : « Qu'est-ce que je fais là, qu'est-ce que je viens chercher ? À partir de quel terreau j'envisage ce phénomène ? ». En effet, la rencontre avec des jeunes et/ou des familles aux prises avec toutes formes de radicalités **génère nécessairement des mouvements transférentiels qui peuvent venir entraver le travail de lien et l'objectivité du professionnel quant à la situation** – d'autant que, comme le souligne Z. Harrach-Ndiaye, la problématique de radicalisation amène un grand nombre de phantasmes et « le registre émotionnel est archiprésent » : *« En tant que directrice de plusieurs services, je fais des consultations, j'ai des suivis avec mes collègues et, effectivement, on peut en sortir en pleurant. Le premier matériau, c'est nous-même, ce qu'on ressent. En tant que professionnel de terrain, il faut partir de ça, il ne faut pas l'évacuer. »**

Pour pouvoir élaborer le cadre et la relation aux personnes en situation de radicalisation, de nombreux professionnels des MDA et des EPE, ainsi que les intervenants du séminaire, évoquent **la nécessité de mettre en place des espaces** d'analyse de la pratique car *« l'évaluation des situations se fait à plusieurs, en collectif. C'est le premier support : on ne reste pas seul avec une situation, ni dans la prise en charge ni dans son élaboration »*. La supervision a également été abordée à de

nombreuses reprises : pour Z. Harrach-Ndiaye, la supervision dans une équipe est primordiale car *« les professionnels se confrontent à des sujets qui peuvent conduire à un déplacement de leur regard et de leurs émotions »*. Cette question de la supervision vient ainsi questionner le portage institutionnel, et plus précisément le rôle d'encadrement et d'accompagnement des MDA et EPE vis-à-vis de leurs professionnels et bénévoles.

Enfin, les situations rencontrées réinterrogent également l'un des fondements de nos institutions : le principe de laïcité, comme en témoigne ce professionnel : *« J'ai l'impression qu'on construit des réponses en symétrie, c'est-à-dire par rapport à une question d'ordre civilisationnel d'un adolescent qui vient interroger les fondements des valeurs républicaines, on est convoqué en tant qu'expert porteur d'un discours autour de ça. »*

La laïcité devient, dès lors, un principe qui doit être rediscuté dans les équipes et les institutions : *« C'est un thème sur lequel on doit revenir, comme l'histoire de la construction de notre laïcité, comment on est concerné, qu'est-ce qui s'est passé dans nos familles autour de cette laïcité. Ce n'est pas si loin que ça. »* Pour travailler la question de la place du religieux dans les institutions, une des professionnelles présentes au séminaire rapporte la création d'un comité d'éthique porté par l'établissement hospitalier dont elle dépend : *« Il y a eu un premier comité d'éthique à l'hôpital sur la question de la laïcité. Les gens étaient invités pour en discuter, autour d'un sociologue. Ça bouscule un peu, ça ouvre une réflexion et une place pour cette question-là dans des équipes qui étaient assez prudentes. »*

PRÉCONISATIONS

- Adopter une posture du «pas de côté» en investiguant sur des questions existentielles et spirituelles
- Former les professionnels à des connaissances solides sur le fait religieux
- Élaborer collectivement et institutionnellement une réflexion sur la laïcité
- Se donner la possibilité d'avoir recours à un représentant du culte, si un adolescent formule la demande d'être accompagné sur des éléments de spiritualité : ce recours doit être possible, sans être systématique, sous peine de stigmatiser et de générer un mécanisme de rejet d'une parole «institutionnalisée», là où un jeune est en recherche d'authenticité
- Mettre en place des espaces d'analyse de pratiques et/ou de supervision des professionnels pour déconstruire des représentations liées aux croyances des publics et des professionnels

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **La circulaire NOR/INT K1812457-C du 3 mai 2018 du Ministère de l'Intérieur – CIPDR**, stipule que des crédits du FIPD ont été attribués à l'association CONVIVENCIA pour la mise en œuvre d'un module de formation sur «Les concepts clés de l'islam».
- **Laurent BONELLI et Fabien CARRIE**, «Radicalité engagée, radicalités révoltées. Enquête sur les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)», Université de Paris Nanterre, Institut des sciences sociales du politique, Janvier 2018.
- **Bernard DESCOULEURS**, Conférence «laïcité – fait religieux – travail social», conseiller scientifique de l'IFER au Forum de l'IRTS de Lorraine, le 19 mai 2005.

COMPRENDRE LA FONCTION DU FAIT RELIGIEUX

L'arrivée de la radicalisation dans le champ des politiques publiques et dans l'activité des professionnels des EPE et des MDA a amené plus largement une réinterrogation des pratiques de chacun, à l'aune de la prise en compte plus globale de la question du «fait religieux». Le rapport à la religion doit-il être considéré comme une spécificité de l'engagement radical des jeunes et des familles suivies par les MDA et les EPE ? Faut-il prendre en compte, et comment, le caractère religieux dans l'accompagnement et le suivi des jeunes et des familles ?

VIGNETTE

“

Une fois ces constats établis, les professionnels des MDA et des EPE ont proposé différentes actions et approches de ce phénomène :

- **Permettre aux familles de se saisir à nouveau de l'éducation religieuse de leurs enfants**, comme en témoigne ce professionnel d'une EPE : «On a pu constater que les parents se repositionnaient, reprenaient les rôles et les commandes de l'éducation religieuse de leur enfant. Ils ont eu envie de transmettre leur idée de ce qu'était la culture religieuse dans leur famille». Néanmoins, il s'agira d'agir avec prudence avec les familles susceptibles d'être impliquées dans le phénomène de radicalisation.
- **Travailler sur l'histoire des religions**: un autre participant propose de travailler sur la religion, en lien avec celle des parents. «Certains jeunes ne connaissent pas forcément l'histoire de leurs parents, la religion qu'auraient pu pratiquer leurs parents. Quand on discute avec eux, pouvoir les éclairer sur l'histoire des religions, c'est la petite graine qui va peut-être les faire réfléchir.»
- **Travailler sur les «identités multiples»**: Selon H. Hussein, le travail sur les identités multiples ou les multiples appartenances semble être une piste à explorer. Dans cette optique, J.P. Couteron propose de travailler à la réinstauration d'une forme de **démocratie psychique**: il s'agit, «grâce au travail thérapeutique et à la confrontation d'images multiples d'identités, de permettre au sujet de se faire une opinion sur les choix qu'il aura à faire quant à une identité partielle acceptable pour lui.»
- **Adopter une stratégie du détour... philosophique**: «Très concrètement, on s'est retrouvés avec une jeune fille avec qui on a essayé de parler religion, mais ce n'est pas de ce côté-là qu'on a pu l'accrocher. On a avancé quand on a parlé de la famille, quand on est venus sur son histoire, sa sensibilité, quand on a pu faire réémerger de l'émotion autour de ses relations familiales et de son histoire personnelle. Le religieux, maintenant on y revient : quand elle vient avec un voile plus coloré ou une autre tenue, on en parle avec elle, parce qu'on a tissé un lien avec elle.»
- **Adopter une stratégie du détour... médiatisée**: «Ce qui me vient aussi à l'esprit, c'est une pièce de théâtre qui est jouée en ce moment, qui s'appelle Djihad. Elle est humoristique mais aussi très profonde, et va peut-être toucher des jeunes en prévention, des jeunes qui ne sont pas forcément radicalisés, qui vont se rendre compte qu'on peut discuter de la religion, de ses idées.»

”

COMPRENDRE LA FONCTION DU FAIT RELIGIEUX

Pour pouvoir accompagner au mieux ces situations, un premier décentrage doit être fait par les institutions et équipes qui ont la charge d'accompagner ces publics : **plutôt que de considérer la question de la religion et de son impact sur les jeunes, les familles et les professionnels eux-mêmes, les acteurs interrogés proposent de traiter la question sous l'angle «du fait religieux»**, qui leur permet de se dégager des fantasmes – notamment autour de la religion musulmane et des phénomènes d'attentats – pour se concentrer sur les fondements de ce besoin de croire et sur la fonction de la radicalisation dans la construction psychique des jeunes et des familles. La notion de «fait religieux» permet en effet de «saisir les phénomènes religieux comme fait historique» d'une part, comme «fait social» d'autre part, ce qui est une façon de souligner que les phénomènes religieux sont construits comme «faits» à travers diverses approches disciplinaires : historique, sociologique, anthropologique. Il ne s'agit pas d'une définition, mais d'une façon de qualifier, en langue française, les approches scientifiques des phénomènes religieux⁷.

DE LA NÉCESSITÉ DE QUALIFIER POUR AGIR

Un préalable pour travailler dans le champ de la radicalisation a été posé par les participants du séminaire: **pouvoir bien distinguer le phénomène de conversion de celui de radicalisation à proprement parler, et plus spécifiquement de radicalisation violente** : «Que quelqu'un, quel qu'il soit, se convertisse à quelque religion que ce soit, ce n'est absolument pas un problème, et surtout pas pour nos dispositifs. [...] Ce qui est embêtant, c'est la radicalisation violente et ce à quoi ça peut mener. La radicalisation, de mon point de vue, c'est l'état de l'adolescence. La radicalisation violente, là, c'est un vrai problème. Il faut faire attention aux mots qu'on emploie.»

Il apparaît alors nécessaire, dans la prise en charge et l'accompagnement des situations de radicalisation, de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les jeunes et/ou leurs familles peuvent «basculer», se convertir ou se radicaliser sur une pensée politique et/ou religieuse.

Cette distinction **situe d'emblée le champ d'action des professionnels : celui de la prise en compte des risques médico-psycho-sociaux.**

Pour H. Hussein : «*Quand je me mets en retrait de la société, que j'arrête de mettre mes enfants à l'école publique, que je ne fais plus la bise dans une société où traditionnellement ce n'est pas interdit, je suis dans un processus de radicalisation. Tout processus de radicalisation ne mène pas forcément à la violence. Toute la question est de savoir : dois-je déradicaliser une personne ou dois-je simplement la convaincre d'abandonner la violence? Car c'est ça qui pose problème.*».

Pour le professionnel, il s'agit alors d'évaluer les situations face au risque de basculement dans la radicalisation violente et/ou terroriste, le reste faisant partie «de la liberté d'autrui, de la liberté des croyances, dans un contexte laïc et démocratique où l'on doit respecter les libertés individuelles».

Il apparaît également nécessaire de pouvoir **prendre en compte ce processus radical qu'est l'adolescence, qui vient rendre l'adolescent parfois étranger à lui-même ; qui entraîne des passions et des engagements «radicaux» fréquents**⁸. Car, comme l'évoque un participant du séminaire, «il faut que ce soit dit : la radicalisation, c'est ce qui caractérise un adolescent. Quand on dit d'un adolescent qu'il est radicalisé, pour moi, c'est un pléonisme». **Sans compter que notre société post-attentats de 2015 tend aujourd'hui à polariser les opinions vers les extrêmes, qui séduisent encore une frange de la population jeune**⁹. **Toutes ces radicalités se répondent et créent un climat qui doit être pris en compte dans la clinique déployée auprès des adolescents, de leurs familles et des professionnels qui les entourent.**

⁷ Danièle HERVIEU-LEGER et Régine AZRIA, «Dictionnaire du fait religieux», PUF 2010 ; p.363.

⁸ Charles-Henry CUIIN, «Esquisse d'une théorie sociologique de l'adolescence», Revue européenne des sciences sociales [En ligne], 49-2 | 2011, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 17 avril 2018.

URL : <http://journals.openedition.org/ress/987> ; DOI : 10.4000/ress.987

⁹ Anne MUXEL et Olivier GALLAND, La Tentation radicale, PUF, Avril 2018.

COMPRENDRE LA FONCTION DU FAIT RELIGIEUX

DES MOTIVATIONS IMPLICITES DE LA RENVEDICATION RELIGIEUSE

Une première piste de réflexion est amenée par J.P. Couteron, qui évoque que dans le cadre des accompagnements qu'il mène en CSAPA, il a rencontré «des jeunes qui arrêtaient de consommer et qui se retrouvaient dans des pratiques religieuses supérieures à la moyenne, supérieures même à celles de leurs parents ou à celles de leurs copains. On voyait bien que quelque chose s'était déplacé, d'une soumission au produit vers une soumission à une croyance». **La radicalisation apparaît alors comme rempart ou substitut aux conduites addictives et/ou délinquantes.**

Dans cette optique, ces radicalisations présentent des **bénéfices secondaires pour certaines familles** : «J'accompagne une famille dans laquelle la maman était avec son jeune, il lui posait beaucoup de problèmes : il cassait, il l'insultait, il causait des dégâts importants. À partir du moment où il s'est rapproché de l'islam, où il a commencé à faire ses prières, il est devenu quelqu'un d'autre. Il est devenu respectueux, il ne lui pose plus aucune difficulté. Avec cette adhésion à la religion, elle y trouve complètement son compte.»

La valence sociale de ce phénomène n'est également pas à négliger, comme en témoigne H. Hussein : «"Je préfère mourir en Syrie avec l'argent dans la poche, plutôt que de vivre en Tunisie la poche vide" me disait un jeune. Dans cette situation, on n'est pas du tout face à une personne motivée par le religieux. Pour certains, la radicalisation, c'est pour trouver un travail, avoir un salaire, d'autres pour fonder une famille...». Cette fonction sociale se retrouve également dans les processus de recrutement des mouvements radicaux : «Il faut noter que les islamistes font beaucoup de social. Dans leur projet, il faut construire une base sociale, populaire, à travers l'accès aux soins médicaux, à des associations de jeunes...»

Pour d'autres adolescents, se radicaliser permet également **de trouver un support à la crise mutative qu'ils traversent en termes**

de construction identitaire : selon H. Hussein, le discours radical octroie de fait une «place» au sujet qui se cherche ; et par là, «une légitimité» à être. Z. Harrach-Ndiaye ajoute que «l'offre de Daesh vient percuter quelque chose chez ces jeunes, elle vient constituer un échafaudage intérieur pour des trajectoires complètement abîmées». Michel Botbol poursuit cette réflexion en ajoutant que «ce sont des adolescents, période sensible, et que les adolescents sont facilement pris dans des relations d'emprise et dans des discours sectaires. Ça les valorise puisque ça répond à un désir d'idéal, de subversion, c'est-à-dire de révolte».

Un autre **phénomène bien connu des professionnels est celui de leur capacité à alarmer l'adulte en invoquant ce qui lui fera «peur»**. Ainsi, pour Michel Botbol, il faut prendre garde à la façon dont certains adolescents nous donnent à voir des signes de radicalisation : «Est-ce que le jeune dit "Allahu Akbar" pour qu'on en fasse un événement indésirable et que tout bouge autour de lui? Pourquoi pas? C'est encouragé par le ministère de l'Intérieur, par la folie collective et par les terroristes.» Il s'agit alors de faire la lumière sur les raisons qui conduisent un adolescent à en appeler au terrorisme pour être entendu des adultes.

PRÉCONISATIONS

- **Nécessité de redéfinir les processus** pour, d'une part, éviter des amalgames, d'autre part, adapter au mieux l'accompagnement, voire la prise en charge des publics : engagement, conversion, radicalisation, radicalisation violente
- **Explorer le rapport à la religion**, c'est-à-dire la place qu'elle prend dans le quotidien des adolescents (y compris psychique, comme un outil salvateur des problématiques de culpabilité, d'idéalisation face à des angoisses de mort)
- **Travailler sur les «identités multiples» et œuvrer à la réinstauration de la «démocratie psychique»**

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **Rapport annuel 2016-2017 de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES).**
- **Daniel MARCELLI**, *Avoir la rage. Du besoin de créer à l'envie de détruire*, Collection "A.M. psychologie", Albin Michel
- **Serge HEFEZ**, «*Radicalisation adolescente, radicalisation familiale*», L'Autre, 2017/2 (Volume 18), p. 134-141
- **Maude LUDOT & Rahmethnissah RADJACK & Marie Rose MORO**, «*Radicalisation djihadiste et psychiatrie de l'adolescent* » in *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence* (2016).
- **Nicolas CAMPELO, Alice OPPETIT, Françoise NEAU, David COHEN, Guillaume BRONSARD** «*Who are the European youths willing to engage in radicalisation? A multidisciplinary review of their psychological and social profiles*», In *European psychiatry : the journal of the Association of European Psychiatrists*, ISSN: 1778-3585, Vol: 52, Page: 1-14. 2018.

INTERVENIR «SANS DEMANDE» DANS UN CADRE JURIDIQUE FLOU

La politique de prévention de la radicalisation a également impacté la façon de travailler avec les publics des MDA et des EPE : les demandes de suivi, le plus souvent activées par les cellules préfectorales, conduisent nos structures à accompagner des jeunes et/ou des familles parfois sans demandes explicites et sans cadre légal institué. Dès lors, comment accompagner des personnes qui ne demandent rien en l'absence de cadres juridiquement stabilisés ?

“

«On nous demande de faire du soin contraint sans cadre. On a des injonctions qui peuvent nous arriver de la préfecture, on nous demande de prendre en charge des gamins, sans pour autant qu'il y ait de cadre légal défini à cette prise

en charge. Mais c'est une question préalable majeure : un espace ne peut être thérapeutique que si cet espace est sécurisé. Comment pouvoir travailler sur cette question, sachant qu'en plus c'est un adolescent en non-demande ?»

”

INTERVENIR «SANS DEMANDE» DANS UN CADRE JURIDIQUE FLOU

Certains professionnels rencontrés dans le cadre du séminaire appellent aujourd'hui de leurs vœux la mise en place d'un cadre juridique et/ou administratif qui viendrait spécifier le mandat des professionnels accompagnant des jeunes/des familles en situation de radicalisation.

DEUX MODÈLES D'INSPIRATION POUR UN CADRE LÉGAL

Ainsi, une MDA propose de s'inspirer des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) : «Il y a un parallèle intéressant à faire avec la question des MJIE, par exemple, qui peuvent être ordonnées par les juges des enfants : tout le monde sait quel est le mandat, quelles sont les questions posées et la famille est au clair sur ce qui est remonté, sur le travail qui est fait. [...]. Il faudrait penser à un cadre législatif qui sécurise tout le monde et qui, éventuellement, est porté par un magistrat au titre de la protection de l'enfance.» Un autre modèle d'inspiration est celui des programmes pour les auteurs de violences sexuelles (AVS) : «Le parallèle avec les AVS est un cadre conceptuel intéressant, notamment concernant l'aspect prise en charge de ces publics, grâce à la fonction des médecins coordinateurs pour qui la question du secret professionnel est réglée par la loi.»

Z. Harrach-Ndiaye a également pu questionner la création de ces espaces d'accompagnement qui échappent à toutes formes de contrainte objectivable et légal : «Comment travailler avec quelqu'un qui ne formule aucune demande de prise en charge? Comment travailler avec quelqu'un qui ne se voit ni en danger ni dangereux? Comment travailler avec quelqu'un qui n'a pas obligation de venir nous voir? On est saisi par une cellule préfectorale, mais on n'a aucun levier.»

EN L'ABSENCE DE CONTRAINTE, IL FAUT CHERCHER L'ADHÉSION

À défaut de cadres d'action et de mandat clairs et lisibles par tous les acteurs, les professionnels du séminaire ont toutefois pu

élaborer des pistes et leviers d'intervention pour favoriser l'adhésion des publics :

- **Faire une partie du trajet «psychique et physique»** : Comme le souligne Z. Harrach-Ndiaye, rencontrer ces publics recouvre avant tout «la question du trajet physique et du trajet psychique. Les personnes que nous avons en prise en charge ne peuvent faire ni le trajet physique ni le trajet psychique. Elles sont déjà gavées institutionnellement. Certaines sont coutumières de la prise en charge institutionnelle. Nous ne sommes que l'énième service qui les appelle [...] C'est pour cette raison qu'on pratique beaucoup la visite à domicile, pas systématiquement au premier contact, parce qu'on ne sait pas à qui on a affaire. C'est d'abord un contact téléphonique, toujours avec des portables – on n'a pas de téléphone fixe –, et toujours l'assistante sociale coordinatrice qui appelle le signalant – toujours le signalant – et qui se présente, sachant qu'on a été annoncé, et qui dit "on est maintenant saisis pour accompagner votre enfant et vous-même" ».
- **Créer l'adhésion du jeune et/ou de sa famille : les MDA et les EPE fonctionnent sur le principe de la libre adhésion.** «Nous ne travaillons avec aucun papier, aucune convocation. C'est un coup de fil, "vous pouvez venir oui, non, si vous ne pouvez pas venir, c'est nous qui venons". Tout est fait pour susciter l'accroche et l'adhésion.» Mais, sur ce point particulièrement, des professionnels ont pu évoquer le phénomène d'adhésion «de surface», ou «fausse adhésion», présentée par certains jeunes/familles, comme le précise Z. Harrach-Ndiaye : «Ce matin, j'ai reçu la lettre d'une jeune femme de 24 ans qui vient de rentrer de Syrie. Elle a été conseillée par quelqu'un qu'on suit et qui est aussi en prison. Il lui a dit "tu peux demander à la Sauvegarde, ils vont t'accompagner". Alors vraie ou fausse adhésion? Peu importe, c'est aussi un matériau qui nous aide à travailler.» En effet, **cette adhésion de surface est très souvent un préalable à la mise en place d'une relation éducative et/**

INTERVENIR «SANS DEMANDE» DANS UN CADRE JURIDIQUE FLOU

ou thérapeutique avec un professionnel de MDA ou d'EPE : « Très souvent, pour les parents, même s'ils sont les signalants, il y a le spectre de la préfecture. Je me présente comme éducatrice, mais je ne suis pas dupe, je sais qu'il y a la préfecture derrière. C'est à travers cette rencontre, cette authenticité et cette subjectivité, qu'il va falloir recréer du lien, parce que l'adhésion au début est de surface. »

- **Faire exister et prendre en compte la demande du tiers :** les MDA et EPE sont coutumières du travail de la non-demande, puisqu'une partie des situations suivies en leur sein sont portées par des parents, familles ou amis des jeunes concernés ; ou encore par des professionnels ayant repéré ces situations potentiellement à risque. Il semble que dans le champ de la prévention de la radicalisation, le travail d'accès «indirect» au jeune se soit mis en place de façon plus prononcée : «Ce que ça modifie dans le travail avec les jeunes, c'est peut-être plus facilement l'accès à "imaginer un travail en indirect", c'est-à-dire se tourner d'abord vers le réseau de professionnels qui est déjà autour de la situation de ce jeune: l'animateur, le parent ou autres. [...] Ce qui est nouveau, c'est que cette possibilité vient plus rapidement. C'est comme si on avait un objet un peu précieux, un peu délicat, qui fasse l'objet d'une vigilance particulière, qu'on se doit d'accompagner de façon très précautionneuse, donc on imagine tout de suite quelque chose de contournant. [...]». **Il s'agit dès lors de pouvoir travailler la demande de ces tiers pour aboutir soit à une rencontre avec le jeune dans la non-demande, soit à une prise en charge indirecte des tiers et par extension de la personne concernée – voire de les amener à effectuer un signalement.** Un professionnel propose également de se saisir de cette commande publique comme objet de travail avec le jeune suivi puisque «le jeune est au courant que la préfecture est au courant. Ça peut être intéressant de lui demander "comment penses-tu que l'on parle de toi en préfecture ?"».

- **Solliciter un «mandat» de la préfecture :** Z. Harrach-Ndiaye décrit ainsi la procédure suivante: «C'est la préfecture qui nous mandate. J'ai d'ailleurs tenu à ce que ce soient les chargés de mission du cabinet du préfet qui appellent les familles pour nous présenter. C'est important qu'on nous annonce. Les familles savent qu'on est en lien avec la préfecture. [...] Parfois, les équipes mobiles ont dû faire leur premier entretien à la préfecture. D'emblée, l'idée est de dire qui on est, pourquoi on est là, qu'on est bien sur une question de radicalisation, qu'ils ont été signalés...» Toutefois, pour les situations qui ne sont pas orientées par la préfecture, avec quel mandat intervenir ? L'équipe de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis a ainsi fait le choix de renvoyer sur le numéro Vert, pour faciliter la mise en place d'un mandat préfectoral d'intervention: «Lorsque des particuliers, des professionnels, des écoles, voire des collègues de l'AEMO [Action Educative en Milieu Ouvert], nous contactent, on les renvoie au numéro vert. Sans mandat, nous ne sommes pas légitimes».

Pour autant, une des difficultés repérée par les professionnels saisis par la préfecture (sur indication d'un signalement au numéro vert) est **de pouvoir mettre en œuvre un accompagnement sans pouvoir nécessairement évoquer qui a été le signalant de cette situation** : «Chez nous, le chef d'établissement, via le référent violence-radicalisation de l'Éducation nationale, transmet un écrit qui peut constituer trois lignes, conjointement au parquet et à la préfecture de façon systématique, le département est même "squeezé". Les parents ne sont pas informés non plus. Quand le parquet nous demande d'aller au-devant de cette famille pour évaluer et proposer un accompagnement, on n'est même pas censés dire que le signalement vient de l'Éducation nationale.» De fait, les mesures d'accompagnement mises en œuvre dans cette perspective vont venir questionner le principe de libre-adhésion des MDA et des EPE.

PRÉCONISATIONS

- **En attendant d'éventuelles précisions législatives,** nécessité de travailler localement avec les préfetures, parquets, juges des enfants, conseils départementaux et services de l'État pour adapter des procédures respectueuses du droit
- **Aller vers les publics à partir des tiers demandeurs, et faire une partie du trajet** «physique et psychique»

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **Pour signaler une situation: 0 800 005 696** (numéro vert, appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h).
- **Mesure 18 du « Plan national de prévention de la radicalisation » - 2018.**

L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DES PARENTS

Au sein des EPE et des MDA, l'intervention sociale ne se limite pas aux prises en charge individuelles. Le collectif tient une place importante dans la pratique quotidienne de nos structures. Dans le champ de la prévention de la radicalisation, cette modalité d'intervention se décline majoritairement en direction des parents impactés à travers leur enfant. Il s'agit ici de s'attarder sur les mécanismes à l'œuvre dans ces accompagnements collectifs et d'interroger la place du professionnel au sein d'un groupe de pairs.

L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DES PARENTS

Les animations collectives s'appuient sur une démarche commune de développement du lien social. Dans nos structures, ces espaces relèvent de deux dynamiques : d'une part provoquer les échanges avec une approche préventive, d'autre part, créer des lieux intermédiaires pour les parents dans une démarche d'accompagnement entre pairs.

Les parents qui participent à ces groupes de parole, Cafés des parents® ou autre dispositif, sont les premiers observateurs des comportements de leurs adolescents, et à ce titre, représentent un collectif fort d'accompagnement et d'entraide pour chaque participant. Le parent se définit par son statut de co-chercheur, à la fois en tant qu'observateur mais également par sa pratique parentale. L'introduction du problème de la radicalisation dans ces espaces collectifs fait résonance avec les inquiétudes formulées par les parents sur le même sujet. La **mise en place de groupes de parents** concernés par la radicalisation, violente ou non, de leurs enfants ne va pas de soi et soulève plusieurs questions.

TROUVER LA BONNE FOCAL

Le **statut du parent** est interrogé au regard de cette nouvelle problématique. Si historiquement, dans les EPE et les MDA, le parent est un acteur clef, à la fois comme premier éducateur et partenaire dans l'accompagnement des jeunes et des familles, c'est également comme co-chercheur qu'il intervient dans le champ de la prévention de la radicalisation. Le parent est souvent le signalant ce qui le met en première ligne, d'où l'importance *«de faire alliance avec les parents pour les aider à aider leurs propres enfants»*. À ce titre, l'expérience suivante est un exemple présenté par un participant : *« Au départ, il y a l'idée de constituer un groupe de parents sur la base d'une expérience, dans un quartier. À partir de là, nous nous sommes aperçus que des parents qui habitaient dans le même quartier ne se connaissaient pas. Se constitue ce groupe de parents, de soutien mutuel avec des populations différentes. Il est prévu que des collègues pys se mettent à disposition du groupe. Ce groupe a sa vie,*

il peut se rencontrer et travailler dans une association de quartier. La structure peut soutenir des actions proposées par ce groupe de parents. Elle a ainsi financé une action pour que les parents puissent se rendre à Paris et y rencontrer une jeune qui a passé quatre ans en Syrie. À la suite de cette rencontre, le groupe l'a invitée à un débat. Les collègues psychologues ont été invités. Il y a aussi tout un travail sur ce qu'apportent les parents.» Cette expérience nous renseigne sur plusieurs points.

Premièrement, **l'échelle du quartier pour la mise en place de ce type d'actions collectives** répond à deux problématiques rencontrées par les professionnels dans leurs différents champs d'activité, y compris en matière de prévention de la radicalisation. D'une part, la proximité se trouve facilitée à petite échelle. Le niveau départemental suppose des déplacements plus longs et plus coûteux, parfois incompatibles avec les contraintes professionnelles et familiales. D'autre part, les parents d'un même quartier se rencontrent et parfois se connaissent, facilitant une logique de cooptation non stigmatisante.

Deuxièmement, la structure vient en soutien aux parents non pas sur la base d'un accompagnement clinique mais sur les moyens à mettre en œuvre pour leur permettre l'accès à des conditions favorables d'échange et de partage. Une certaine **indépendance s'opère entre la structure et les parents**, permettant à ces derniers une relative autonomie dans la prise de décision. Les parents deviennent les architectes d'un dispositif monté par eux et pour eux.

COMMENT SE CONSTITUE LE GROUPE ?

Le **stade d'implication de l'enfant** dans le processus de radicalisation peut être déterminant dans la constitution d'un groupe de parents collaboratif. Faut-il faire se rencontrer dans un même espace des parents d'enfants *«radicalisés tous à peu près de la même manière»* ou ouvrir plus largement le groupe à tous les parents concernés par cette problématique : les parents d'enfants signalés

L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DES PARENTS

à la plateforme pour différents types de radicalisations ou tous les mêmes, les parents de jeunes incarcérés ou encore les parents dont les enfants sont partis rejoindre sur zone les rangs de l'État Islamique. Les EPE et les MDA ont intérêt à soutenir les espaces qui appartiennent aux parents pour que *«ce travail puisse s'opérer, indépendamment de ce que des professionnels estimerait souhaitable en termes de dynamique de groupe»*.

L'intégration de parents dans un groupe déjà constitué relève du cas par cas et peut répondre à une temporalité multiple. Un participant du séminaire présente la situation d'une jeune femme signalée : *«L'accompagnement s'est fait en parallèle. Au départ, c'étaient les parents et la jeune fille. Après c'était la jeune fille toute seule et les parents à côté. On reçoit en binôme. Les parents, on les reçoit maintenant dans un groupe de parents d'enfants radicalisés.»* Or le déplacement d'un accompagnement individuel vers du collectif répond à une logique de décroisement des familles confrontées à la radicalisation de leurs enfants.

QUELLE PLACE POUR LE PROFESSIONNEL ?

La **place du professionnel** dans ces groupes se réfléchit également sous le prisme de la radicalisation. Concernant la prise en charge des jeunes, M. Botbol rappelle l'importance de *«ne pas aggraver la rupture, comme on peut le voir parfois, avec des phénomènes de rejet qui amènent le gamin à se jeter, à être disponible pour un recruteur éventuel.»* Cette règle doit s'étendre aux accompagnements collectifs de parents. Le professionnel est à ce titre le garant du cadre d'animation, dont la mission est de sécuriser le parcours du parent au sein du groupe. L'animation collective, par son format non spécifique, s'adresse à tous et se décline en fonction des besoins et attentes exprimées par les parents. En matière de prévention de la radicalisation, le **caractère spécifique** de ces groupes est posé par un participant. La difficulté à *«imaginer une mixité»* entre parents directement touchés et d'autres parents est mise en avant, même si ce

positionnement n'est pas tranché et que des évolutions ou autres façons d'appréhender ces groupes de parents sont possibles.

La question de la culpabilité des parents est centrale, ainsi que le risque de faire peser sur la famille la radicalisation d'un jeune. Or, pour un des participants, *«il n'y aurait rien de pire que d'essayer de faire des parents des experts du repérage de la radicalisation de leur gamin»*. L'enjeu pour les professionnels est de travailler à partir de l'inquiétude d'un parent, d'un voisin, etc. Le rôle du professionnel est de proposer *«une lecture de cette inquiétude»*: *«On n'est pas là pour qualifier si c'est de la radicalisation ou non, on est là pour voir comment accompagner cette inquiétude.»* Un participant fait état d'une dimension supplémentaire dans des accompagnements propres à la radicalisation: *«une vigilance particulière sur les fratries»*. Cette spécificité vient directement impacter le travail avec les familles : *«On est dans une configuration où, assez vite, on essaie de balayer avec les parents comment cette question a résonné en famille. Peut-être plus que d'autres thématiques.»*

Pour conclure, la question des moyens financiers alloués aux actions en direction des parents est également au cœur des échanges entre les MDA et les EPE. *«Il faut se dire qu'on n'a pas la maîtrise de tout et qu'il y a un potentiel du côté des familles. Cette potentialité, il faut peut-être simplement qu'on puisse l'accompagner en proposant la ressource financière qui va "permettre de". C'est une logique un peu différente en termes de gestion des finances. Il y a une partie des finances qui serait comme une cagnotte, cagnotte pour la créativité des parents sur ce qu'ils souhaitent mettre en place.»*

PRÉCONISATIONS

- Soutenir des espaces collectifs pour les parents à des échelles plutôt locales
- Permettre des implications souples des professionnels
- Favoriser des échanges avec des jeunes en risque de radicalisation
- Multiplier les expériences afin de mieux en comprendre les intérêts et enjeux

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- MICHIE S, VAN STRALEN MM, WEST R. «The behaviour change wheel: a new method for characterising and designing behaviour change interventions». *Implement Sci.* 2011; 6:42. doi: 10.1186/1748-5908-6-42.
- « **Prévenir l'engagement radical violent, soutenir les familles** », protocole rédigé par le Bureau de la Fnepe et diffusé en mars 2016.

ACTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Les actions collectives de prévention sont au cœur des missions des EPE et des MDA. Ces modalités d'intervention auprès des jeunes et des familles se déclinent dans les locaux des structures et en externe (établissements scolaires, foyers d'hébergement collectif, Cafés des parents®...). Il s'agit de proposer aux publics un espace de parole et d'échanges entre pairs pour aborder les thématiques qui traversent leur vie dans une démarche de prévention.

VIGNETTE ORGANISATION D'UN CINÉ DÉBAT À DESTINATION DE LYCÉENS

“

En 2017, un partenariat entre une EPE et une MDA a donné lieu au montage d'un projet de prévention de la radicalisation au sein d'un établissement scolaire. Cette action est née de la rencontre de l'EPE avec Nathalie (prénom modifié), une mère directement concernée par la problématique: sa fille a été embrigadée et a fait l'objet d'un suivi par les services de police et les renseignements territoriaux.

Elle constate que peu de choses sont proposées aux jeunes et aux familles pour les sensibiliser et les informer sur cette question. En franchissant la porte de l'EPE, Nathalie cherche donc à s'investir dans le champ de la prévention de la radicalisation.

Suite à cette rencontre, l'EPE et la MDA organisent une réunion préliminaire pour définir les contours du projet. Ce travail de partenariat conduit à l'organisation d'un ciné-débat dans le cadre de journées organisées par un lycée sur le thème «la jeunesse dans le monde qui l'entoure».

Cette animation, conçue comme un outil de prévention, se déroule en deux temps :

- La diffusion du film *“Le ciel attendra”*, réalisé par Marie-Castille Mention-Schaar (sortie 2016).
- Un débat avec les lycéens, animé conjointement par l'EPE et la MDA, avec le témoignage de Nathalie.

Le film a un impact émotionnel fort sur la soixantaine de lycéens présents, il sidère et rend difficile dans un premier temps le lancement d'un débat. Mais très vite, les premières remarques circulent dans la salle et marquent l'incrédulité des jeunes: «comment peut-on tomber là-dedans ?» ou encore «nous, on se fera jamais avoir avec ça». Le témoignage de Nathalie sur le parcours de sa fille permet aux élèves de passer de la fiction à la réalité des situations vécues mais aussi d'aborder plus concrètement le processus de radicalisation et les nombreuses interrogations que ce phénomène fait émerger.

”

ACTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Dans le champ de la prévention, les animations collectives visent à favoriser les changements de comportements, à renforcer les compétences et les capacités de décision et, de façon plus globale, à améliorer les conditions de vie et le bien-être des participants. Les thématiques abordées lors de ces animations sont diverses et parfois identifiées par les publics eux-mêmes. La radicalisation s'est invitée de multiples façons dans ces actions de prévention depuis 2015.

RECUEILLIR LA PAROLE DES JEUNES

À quels besoins répondent la mise en place d'animations collectives? L'intérêt principal de ces animations est à chercher du côté **des interactions induites par le format**. Si l'animateur est un acteur central par sa capacité à faire circuler la parole et les informations dans ces groupes, la démarche repose en grande partie sur des paroles souvent spontanées entre pairs où peuvent émerger des propos en lien avec la radicalisation. Pour les participants du séminaire, les jeunes qui participent à ces animations se sont emparés de ces espaces pour interpeller les professionnels sur ce sujet. *«Ce qui a changé, c'est comment les jeunes se saisissent de cet évènement médiatique pour en faire autre chose. C'est ça qui est différent, comment les jeunes se saisissent de ça»*, nous dit une participante.

Pour une autre participante, si cette problématique renforce la vigilance des professionnels, il s'agit avant tout, dans le cadre des actions collectives, d'être à l'écoute des propos tenus par les jeunes : *«Quand on fait des soirées tchat avec des adolescents, ce sont des questions qui sont plus souvent abordées, il arrive que les adolescents amènent la question.»* L'action collective de prévention peut s'entendre de diverses façons dans nos structures. **Pour certains, les animations collectives de prévention, quelle que soit la thématique, peuvent être des espaces où émergent des échanges en lien avec la radicalisation, là où d'autres structures vont faire le choix d'animer des ateliers ou groupes sur des sujets considérés**

par les équipes comme en lien avec cette question sans l'aborder frontalement : laïcité, contre-discours, égalité femme-homme... Dans les deux cas, l'émergence de la problématique, qu'elle soit induite par le thème de l'animation ou non, relève d'une tendance des participants à très vite évoquer la radicalisation de leur propre initiative.

L'expression d'une parole dans le cadre d'une animation collective de prévention repose également sur la qualification du lieu de l'animation : **entre espace physique et espace virtuel, à l'image des Promeneurs du Net, les capacités d'interpréter les échanges et d'interagir avec les participants ne sont pas les mêmes**. Notons qu'une distinction doit également être réalisée au sein des espaces «physiques» : la circulation et la fluidité des échanges n'étant pas semblables dans un atelier regroupant une vingtaine de jeunes et un amphithéâtre de 200 personnes.

Enfin, l'animateur, interpellé en tant que garant du cadre dans lequel se déroulent ces échanges, peut se trouver chargé d'évaluer certaines situations individuelles lors d'une animation collective. En effet, l'émergence d'un discours sur la radicalisation s'entend de plusieurs façons : d'une part, les jeunes peuvent se saisir de cet espace pour exprimer des inquiétudes, des angoisses liées à un phénomène hautement médiatisé et qui modifie leur regard sur leur environnement, d'autre part, ils peuvent s'échanger des ressentis et positionnements face à ce phénomène, sous forme de contestations, revendications ou de provocations. Faire le choix d'un binôme d'animateurs, c'est permettre aux professionnels de poser un double regard sur les échanges.

Ainsi, les animations collectives de prévention peuvent être réinterrogées à travers le prisme de la radicalisation et ce à plusieurs niveaux: choix de la thématique/espace physique ou virtuel/cadre d'animation.

ACTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

LA PLACE DES PARENTS

Au-delà des actions de prévention en direction des jeunes, les structures proposent des temps collectifs aux parents. En effet, les **animations collectives** en direction des parents n'ont pas toutes pour vocation de faire se rencontrer des parents dont les enfants sont identifiés comme radicalisés ou qui ont basculé dans la radicalisation violente, comme nous l'avons vu précédemment. Plus globalement, **la médiatisation de ce phénomène a également eu pour conséquence un accroissement du nombre de parents inquiets**, qui ont besoin d'un espace pour exprimer cette inquiétude. Certaines structures représentées au séminaire ont fait le choix d'accompagner ces familles dans une démarche de prévention: *«On fait des rencontres avec les familles sur plusieurs PAEJ du département, avec des rencontres, débats, autour de supports, pour parler de cette question.»* Pour d'autres participants, il n'y a pas de spécificité dans le fait d'animer des groupes de parents sur cette thématique : *«À l'EPE, on est toujours en lien avec les parents. Cette thématique-là est une thématique en plus dans les groupes de parole, dans les lieux d'accueil enfants-parents.»* S'il semble ne pas y avoir de spécificités dans la façon d'animer un groupe de parents dans le cadre de la prévention de la radicalisation, le caractère indirectement spécifique est à chercher du côté des propos soulevés par les parents. La conversion, par exemple, est au centre des préoccupations des parents. Ainsi, *«un certain nombre de parents seraient intéressés pour se parler»*. Tout comme le rôle des fratries, interrogé par les professionnels : *«Il y a souvent des fratries. Il y a un risque que le petit frère se radicalise aussi. Il faut faire de la prévention aussi à l'intérieur de la famille.»*

Au-delà de l'animation de groupes de parents à démarche préventive, d'autres modalités d'intervention et de prévention auprès des familles sont mises en place par les MDA et les EPE, comme la consultation individuelle ou l'entretien familial, centré sur les parents et la famille.

“

Ce qui change, c'est la façon dont les jeunes se saisissent de cette problématique pour interpeller l'adulte

”

PRÉCONISATIONS

- Favoriser l'émergence du dialogue sur tous les sujets liés à la problématique de radicalisation (citoyenneté, spiritualité, vie affective et familiale, dépendances..)
- Promouvoir les apprentissages partagés en intergénérationnel
- Valoriser les changements d'avis, les multiples identités d'appartenance, les différences
- Renforcer les compétences psycho-sociales

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- Outil le « *qu'en dit'on ?* » développé par la MDA du Maine et Loire, www.maisondesados-angers.fr/outils.html
- Outils de prévention « *Et si j'avais tort* », développé par le Réseau VIRAGE <http://etsijavaistort.org/>
- Daniel OPPENHEIM, « Dialoguer avec des adolescents et jeunes adultes dans le contexte du développement des idéologies radicales, du terrorisme et des guerres barbares » in *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence* (2016).
- Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* » - Avril 2017

SORTIR DES MURS

Un autre aspect du travail social a émergé lors des débats pendant ces trois jours de séminaire: celui de l'«aller vers». Un constat semble partagé par l'ensemble des participants : les jeunes et les familles les plus directement impactés ne franchissent pas la porte des MDA et des EPE. Pour J.P. Couteron, quelle que soit la qualité du travail, le nombre de gens que les professionnels sont amenés à voir est plus réduit que le nombre des personnes concernées par un même sujet : «Qu'est-ce qui se passe à l'extérieur de nos institutions ? Qu'est-ce qui se passe à l'extérieur de nos murs ? Comment travaille-t-on à l'extérieur de nos institutions ? »

SORTIR DES MURS

Les débats autour de l'accès des professionnels aux populations les plus concernées ne sont pas nouveaux dans le travail social. Dans le cadre de la lutte contre les conduites addictives, ces questions ont déjà été soulevées, comme nous le rappelle J.P. Couteron. «*Dans le quartier, comme on l'appelait déjà à l'époque, il y avait beaucoup de gens qui consommaient mais qui ne venaient pas, qu'on ne connaissait pas et sur lesquels on ne réfléchissait pas.*» Pour autant, la prévention de la radicalisation vient réactualiser cette problématique au regard du risque encouru par les jeunes qui pourraient être confrontés à un processus dans lequel la dissimulation est centrale. M. Botbol partage ce constat : «*Les radicalisés "pas faciles" sont ceux qu'on ne voit pas. C'était pareil avec les adolescents difficiles, vous ne les voyiez que sur contact.*» Les modalités de la rencontre sont alors à repenser en s'appuyant sur les outils à disposition des professionnels pour favoriser la mise en contact avec les jeunes et leurs familles.

S'AFFICHER POUR RENCONTRER ?

Les questions sur les modalités d'accueil des jeunes concernés par la radicalisation se sont posées à travers la problématique de **non-demande** de la plupart de ces jeunes ; et donc de l'accès à ce public. Ainsi, pour certains participants du séminaire, cette non-demande relève d'un manque de visibilité des structures sur un territoire donné. Un participant l'exprime ainsi : «*Il y a un problème. Les jeunes radicalisés existent, mais bien sûr qu'ils ne viennent pas. Cela pose aussi la question du dispositif généraliste ou du dispositif dédié.*» Il apparaît que des structures ayant une approche généraliste pourraient ainsi ne pas être clairement identifiées, ou repérées comme compétentes pour accompagner des jeunes ou des familles concernés par un processus de radicalisation. La mise en place d'un dispositif dédié représenterait donc un moyen de mieux identifier les acteurs de la prévention de la radicalisation sur un territoire et favoriserait par conséquent l'entrée des familles dans cette structure.

À ce point de vue s'oppose la défense d'un accueil généraliste, qui faciliterait la rencontre avec des jeunes et des familles, et offrirait dans le même mouvement un espace moins stigmatisant, permettant de libérer la parole car «*c'est par l'action quotidienne auprès des jeunes et des familles que les professionnels installent un cadre suffisamment sécurisant pour faire émerger cette demande.*» **L'identification possible, par les parents, d'un lieu spécifique** peut présenter un intérêt majeur pour les parents : «*On voit l'intérêt d'avoir un dispositif pour répondre aux inquiétudes parentales qui ne soit pas un dispositif policier, judiciaire, mais un dispositif de soins. En amont d'un éventuel signalement aux autorités judiciaires, il faut qu'il puisse y avoir des professionnels qui écoutent les inquiétudes des parents et, éventuellement, pour certains, les accompagnent vers un signalement.*»

L'espace choisi par les équipes et la communication auprès des parents et des jeunes se révèlent donc être essentiels dans le mode de fréquentation de ce lieu. Pour un des participants, que les jeunes soient en mesure de verbaliser et exprimer leurs émotions relatives à ce processus tient au fait «*qu'une MDA ou une EPE n'est pas un lieu dédié et identifié comme tel*» par les jeunes et leurs familles. Selon ce participant, cette question peut se poser autrement pour les parents qui pourraient être à la recherche d'une structure spécifique comme gage de compétences et de professionnalisme des intervenants. Ainsi, il ne s'agit pas ici d'opposer strictement les deux approches mais bien de distinguer deux modalités d'accès aux structures.

DE NOUVEAUX TERRITOIRES D'INTERVENTION

L'implantation territoriale de la structure questionne la nécessité et l'opportunité de l'«*aller vers*». La prévention de la radicalisation vient réinterroger la capacité des professionnels à se déplacer pour répondre aux besoins de l'ensemble des populations d'un territoire donné. Un participant nous donne l'exemple de sa structure : «*On est en centre-ville, on*

SORTIR DES MURS

reçoit peu de gamins “des quartiers”, je ne dis pas que la radicalisation ne concerne que les gamins des quartiers, mais de fait on en reçoit peu, voire aucun. On est très mauvais sur cette mobilité-là.» Mais dès que l'on aborde la question de la prévention de la radicalisation, le constat, s'il est posé, ne s'arrête pas là : «Sur la radicalisation, on ne se permet pas ce genre de discours.» Pourquoi? Comme nous l'avons vu précédemment, la question de la responsabilité des professionnels est au cœur de la prévention de la radicalisation et de ce fait vient spécifier la nécessité de sortir de leurs pratiques courantes en matière d'accessibilité des publics. Ainsi, en élargissant leur territoire d'action au-delà des frontières symboliques d'une structure, les professionnels vont augmenter le nombre de contacts avec les jeunes et les familles. «On n'attend plus que les personnes viennent faire une demande de soin, mais on va essayer d'aller dans les lieux où sont les personnes et où elles font usage», nous dit J.P. Couteron, une invitation pour l'ensemble des professionnels présents à investir de nouveaux espaces, physiques et virtuels, fréquentés par les publics. À titre d'exemple, les réseaux sociaux sont des lieux peu ou pas explorés par nos structures. Or, selon les Promeneurs du Net, «80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour»¹⁰.

LA MOBILITÉ DES ÉQUIPES

Comme nous l'avons évoqué précédemment, pour faciliter l'émergence de la demande des publics cibles, les stratégies des structures peuvent être doubles : soit par opportunisme, dans le cadre d'un accueil généraliste, soit en mettant en place un dispositif dédié, plus facilement identifiable par les familles. Au-delà de ces positionnements internes, les EPE et les MDA ont à leur disposition des outils déjà existants à utiliser pour sortir de leurs murs. Si certaines structures, notamment dans les zones rurales, ont depuis longtemps développé des actions itinérantes pour aller au contact des populations, pour d'autres, et malgré leur vocation départementale, le déplacement

des professionnels ne va pas toujours de soi. Or, une politique globale de prévention de la radicalisation doit pouvoir s'appuyer sur un tissu associatif fort couvrant un territoire large, mais également sur la mobilité des équipes dans des espaces pas ou peu couverts. Cette façon de sortir des locaux n'est pas nouvelle. Pour J.P. Couteron «les personnes qui nous intéressent ne sont pas celles qui sont en demande de soin, ce sont les personnes qui n'ont pas de demande de soin. On veut aller au contact de ces personnes, on va aller dans les quartiers, on va aller dans les squats, on va aller là où sont les usagers». L'enjeu pour les EPE et les MDA est donc important et repose sur la qualité et les moyens de l'équipement préexistant à la prévention de la radicalisation.

Une participante du séminaire présente ainsi l'équipe mobile mise en place dans le cadre du développement de sa structure en matière de prévention de la radicalisation. Le dispositif généraliste existait déjà, la structure couvrant l'ensemble du département. L'équipe mobile a donc étendu son répertoire d'actions et la typologie des publics auxquels elle s'adresse: «Les professionnels, partenaires ou non, peuvent avoir des questionnements ou des doutes. Ils peuvent ainsi se saisir de cette équipe mobile.» Il s'agit donc de pouvoir aider et soutenir à la fois le travail des professionnels et des partenaires mais également les jeunes et les familles.

Néanmoins cette démarche de l'«aller vers» doit s'articuler à un travail renforcé avec les partenaires d'un territoire, comme en témoigne un participant : «les gamins et les familles ne viennent pas suffisamment, c'est donc à nous de faire le mouvement inverse. Par le biais des partenaires avec qui on travaille, on arrive à monter des projets dans des quartiers prioritaires. C'est à nous de trouver des biais et un partenariat avec les gens installés sur le territoire. La question de la mobilité doit se poser en amont, parce qu'elle va se poser dans un contexte de crise.» Ce travail doit ainsi permettre d'identifier les relais existants et de soutenir l'action des équipes.

¹⁰ www.promeneursdunet.fr

PRÉCONISATIONS

- Stabiliser des accueils généralistes et non-stigmatisants et les rendre visibles
- Améliorer les prises en charge de toutes les vulnérabilités, discriminations et autres harcèlements
- Développer et diffuser des offres spécialisées hors des champs police/justice
- Aller vers les jeunes, les familles et les professionnels de tous les territoires, y compris quartiers sensibles, zones rurales

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **Véronique LE GOAZIOU**, «La Prévention spécialisée à l'épreuve de la radicalisation et du fait religieux» et «L'éducatif au prisme de la radicalisation – La cellule d'écoute et d'accompagnement des familles (CEAF)» de l'Addap 13, in Recherches et Pratiques n° 1 et 2, mars 2018, groupe Addap 13.

L'ENJEU DU PARTENARIAT

Les MDA, les EPE, les PAEJ, la prévention spécialisée et autres partenaires du «prendre soin» ne travaillent pas de façon isolée sur un territoire. Les réseaux de partenaires associatifs et institutionnels sont nombreux et à chaque département ses modalités de mise en réseau. Cette pluralité des acteurs présents sur le territoire constitue une des meilleures garanties pour la constitution d'un «filet social» autour des jeunes et des familles. Part essentielle du travail social, il s'agit ici de s'interroger sur l'efficacité du travail partenarial en matière de prévention de la radicalisation.

³Agathe PETIT et Ornella ROZZO, CNLAPS - 2017

L'ENJEU DU PARTENARIAT

Si pour certaines structures, la problématique de la radicalisation n'a rien changé («le partenariat, c'est le fondement des MDA. Le sujet de la radicalisation n'apporte rien de neuf. Les partenaires étaient déjà autour de la table et ce sont les mêmes : les collègues des EPE, la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Éducation nationale, les associations de quartier, la prévention spécialisée...»), pour d'autres, **elle a pu faire émerger de nouveaux partenariats ou, du moins, des modalités de rapprochements différentes avec les opérateurs de terrain.** Sans «cette problématique de radicalisation, je ne suis pas sûr qu'on serait là cet après-midi. Ça sert au moins à ça. Ça a cet avantage de générer des partenariats. Nous, au niveau de l'EPE, on a monté des actions, toujours liées à des partenariats avec des gens de terrain, notamment des associations de prévention [...] Sans ce partenariat, j'ai l'impression que ça n'a pas de sens [...] Cette problématique a amené cette nécessité absolue». Aussi, si cette forme de commande publique n'est pas nouvelle, la mission de lutte contre la radicalisation semble toutefois «renouveler toute la posture, la démarche, le fait d'être dans la prévention» pour les professionnels interrogés. Pour Z. Harrach-Ndiaye, cela implique, en outre, un changement dans la « carte des partenaires [...] On se retrouve avec des partenaires qu'on n'avait pas. Est-ce que c'est pour autant de nouvelles pratiques?»

UN ENJEU À PLUSIEURS FACETTES

Lors du séminaire, un consensus, peut-être le seul, a émergé : en matière de prévention de la radicalisation, les professionnels s'accordent sur ce point : « Sans les associations partenaires, on ne pourrait pas faire grand-chose. »

Au-delà de la question des moyens mobilisables, le premier enjeu pour les structures est **la mise en confiance des jeunes et des familles à accompagner.** Or, le travail avec les partenaires historiquement implantés sur un territoire est un levier indispensable pour entretenir une relation de confiance avec les publics. À ce titre, toutes les structures de proximité œuvrant auprès des familles, quels

que soient leurs objets, sont les partenaires possibles d'une politique de prévention de la radicalisation : «Je pense à des associations avec lesquelles on bosse dans les quartiers, qui sont implantées depuis des décennies, qui sont dépositaires de la confiance des familles qui viennent y faire de la couture ou du soutien scolaire pour les gamins.» S'il est vrai que tout accompagnement médico-psycho-social suppose une mise en confiance préalable des publics, il apparaît qu'en matière de prévention de la radicalisation cet enjeu est d'autant plus fort que les usagers peuvent avoir le sentiment **d'osciller entre le statut de victime et celui de coupable.**

Le travail en partenariat est également vécu par les professionnels comme **un outil de défense du tissu associatif local.** L'irruption des politiques de prévention de la radicalisation dans les actions menées en direction de la jeunesse et des familles a en effet bénéficié au travail de partenariat des structures : «Ça a permis de renforcer les liens, les contacts avec des collègues qu'on ne connaissait pas du tout autour d'une problématique. Au-delà du sujet de la radicalisation, ça permet de réfléchir sur les accompagnements, la mise en réseau, des partenariats autour des conduites à risque des adolescents ; ça nous permet aussi d'être en lien avec la Protection judiciaire de la jeunesse, l'un des principaux acteurs de la région avec lequel on travaille ; et avec le sanitaire.»

En outre, cette commande publique a permis de réinstaurer une légitimité d'action pour certaines institutions historiques : «On voit émerger une légitimité des acteurs de droit commun, notamment de celui qui manquait jusqu'à présent [dans la cellule de suivi – NDLR], qui est le conseil départemental, avec sa mission de protection de l'enfance.» L'abord de la problématique de la radicalisation a également permis de solliciter certains acteurs qui venaient à manquer dans le réseau de prise en charge des MDA et des EPE : elles ont dès lors pu «insister sur la nécessité de partenaires qui peuvent faire défaut».

L'ENJEU DU PARTENARIAT

Pour finir, ce travail en partenariat est identifié par les professionnels comme **un espace d'échanges permettant de confronter ses pratiques dans un cadre pluridisciplinaire**. Que ce soit l'éducateur spécialisé, le pédopsychiatre ou l'élu d'une commune, tous mobilisent des modalités d'intervention différentes auprès des jeunes et des familles et tous participent à un accompagnement transversal de ces publics. C'est donc en travaillant à la mise en cohérence de l'ensemble des actions sur un territoire donné que se construit un «*filet social*» efficient.

QUELQUES PRÉREQUIS AU PARTENARIAT

Partant du constat que le partenariat est essentiel à l'animation d'une politique de prévention de la radicalisation, comment sur le terrain s'opèrent concrètement les rapprochements sur cette problématique ?

Un préalable indispensable au travail en partenariat est **la connaissance fine des partenaires mobilisables**. Si la majorité des EPE et des MDA s'inscrivent dès à présent dans une dynamique partenariale forte, et ce depuis plusieurs années, ce préalable est à renforcer pour des associations plus jeunes et moins outillées en termes de moyens humains et financiers. Car construire un réseau de partenaires suppose d'investir du temps, notamment **en rencontres, réunions et communications, temps trop rarement valorisés par les financeurs**. A ce titre, les réseaux nationaux et régionaux ont un rôle majeur d'accompagnement des structures locales afin d'améliorer leur visibilité sur le département et de leur permettre d'identifier des partenaires éventuels. Pour exemple, la diffusion des travaux réalisés par le CNLAPS [Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée] en matière de prévention participe à une meilleure connaissance des dispositifs existants.

Une fois les partenaires identifiés et une volonté commune de travailler ensemble exprimée, se pose la question de **la définition de l'objet du partenariat**. Ainsi le résume un participant : «*Ça appelle peut-être des temps de formation*

communs au préalable pour éviter d'aller dans le mur, de dire "on va faire la prise en charge", puis au bout d'un an, c'est la panique parce qu'on se rend compte qu'on n'est pas du tout d'accord sur ce qu'est la radicalité, la radicalisation.» Pour les équipes des structures partenaires, pouvant représenter toute une palette de métiers, il s'agit de s'entendre sur **un objectif stratégique commun, prenant en compte les disparités et complémentarités de chacun**. La question de la **formation** évoquée par le participant est donc à interroger. Si une formation croisée ne conduit aucunement à un positionnement unique des professionnels, elle permet néanmoins de construire une base commune d'informations en matière de radicalisation et de ce fait de lever un certain nombre de freins à l'action.

Pour conclure, la question du **cadre d'intervention des partenaires** est également à de multiples reprises évoquée : «*Dans la question de la prévention de la radicalisation, les professionnels ont bien un pied dans la protection, un pied dans la sécurité. Ça nous amène à plus de vigilance sur le cadrage.*» Un autre participant ajoute : «*Cette responsabilité collective avec une thématique anxigène nous amène à être vigilants sur le cadre, ce qui veut dire à une nécessité de passer par des conventions partenariales. On sait que dans les MDA et les EPE, on a un partenariat informel. Peut-être que là on a besoin d'un cadre plus précis.*» La vigilance concernant le cadrage doit ainsi porter sur la façon dont les informations seront échangées entre acteurs, mais aussi plus largement sur les modalités du cadre d'intervention.

“

Chacun fait venir les parents, les publics qu'il touche, ça passe aussi par le partenariat, pas uniquement par nous.

”

PRÉCONISATIONS

- Connaître les partenaires dans leurs missions, mais aussi leurs contraintes et leurs responsabilités, pour mieux articuler les complémentarités
- Construire un « filet social » : nécessité de renforcer le travail entre partenaires
- Soutenir les tissus associatifs de proximité
- Sécuriser les parcours et le travail en réseau pour éviter les effets de filières spécialisées cloisonnées

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **Agathe PETIT et Ornella ROZZO**, *«Repères pour la pratique : Les cellules d'écoute et d'accompagnement. Partage d'expériences issues de la prévention spécialisée pour éclairer une approche socio-éducative des phénomènes de radicalisation»*, Comité national de liaison des acteurs de prévention spécialisée, 2017.
- **Guy LE BOTERF**, *«Travailler en réseau et en partenariat : comment en faire une compétence collective»*, Collection Ressources Humaines, Eyrolles, 2013

AUTOUR DU «SECRET PARTAGÉ»

La prévention de la radicalisation nécessite, pour les acteurs de terrain, de travailler en pluridisciplinarité d'une part, mais également en pluri-institutionnalité et en présence de partenaires ne relevant plus uniquement des secteurs de la prévention et/ou de la protection des personnes vulnérables : ces collaborations nécessitent la mise en place de «protocoles particuliers» - notamment en regard de l'échange d'informations à caractère secret.

VIGNETTE

“

Extrait de la charte éthique du RaDeO: Dans cette charte, tous les signataires certifient leur adhésion pleine et entière à l'ensemble des principes de cette charte «considérant comme une nécessité impérative de garantir la gratuité, la confidentialité, le respect du secret professionnel partagé, au regard des postures éthiques de chaque professionnel, et des textes réglementaires en vigueur.»

Extrait d'une convention partenariale pour les associations: «Le partenaire s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'écoute, le soutien, l'accompagnement et l'orientation des adolescents et des parents selon les objectifs définis avec la MDA 30 et notamment de respecter les principes de

liberté, de gratuité et d'anonymat vis-à-vis des jeunes dans le cadre du respect du secret professionnel partagé et au regard des postures éthiques de chaque professionnel. Le partenaire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect du secret professionnel des intervenants susceptibles d'être concernés par leur profession ».

Extrait de la convention cadre pour les analyses de pratiques: «Les participants au dispositif s'engagent à conserver la confidentialité sur toute information concernant tant les participants au groupe d'analyse des pratiques professionnelles que l'anonymat des situations évoquées ».

”

AUTOUR DU «SECRET PARTAGÉ»

Pour les professionnels rencontrés dans le cadre du séminaire, la problématique anxigène de la radicalisation doit conduire les acteurs de prévention à réinterroger les fondements et prérequis du partage d'informations: «Ça fait un an et demi qu'on travaille sur ces questions de prévention de la radicalisation avec beaucoup de tensions, de difficultés. Ça suscite chez les partenaires un besoin de clarifier, aujourd'hui encore, tout ce qui est secrets partagés, confidentialité; soit le traitement d'informations à un niveau à vocation sociale et à un niveau préfectoral.» En effet, **cette problématique semble mettre en tension «l'identité professionnelle»**, car les cadres réglementaires «classiques» sont mis à l'épreuve par la dimension sécuritaire de ces accompagnements: «On a l'habitude de travailler, en protection de l'enfance, avec un cadre relativement construit et connu des professionnels. Là, je me demande s'il y a un cadre ou pas et comment vous faites pour échanger des informations avec vos collègues.»

Pour faire face à cette question légale et déontologique du partage d'informations, la création de protocoles formalisés avec les préfetures semble aujourd'hui nécessaire, notamment pour faire cohabiter des cultures professionnelles différentes: «La levée du secret professionnel, on la connaît tous, elle est dans l'article L-226-2-1 et 2 du Code de l'action sociale et des familles, qui dit qu'on peut partager les éléments dans l'intérêt supérieur de l'enfant en danger. Le secret professionnel peut aussi être levé si on a connaissance d'une situation qui risque de faire des victimes, si un crime ou un délit risque d'être commis. C'est là qu'il y a peut-être une incompréhension parce qu'en tant que MDA et professionnel du champ de la protection de l'enfance, on l'entend d'une façon, mais les partenaires en face, parquet [des mineurs – NDLR], préfeture, l'entendent à leur façon, avec leur sensibilité.»

Le protocole devrait permettre de clarifier, entre les parties prenantes de la prise en charge des personnes signalées, le parcours du jeune et/ou de sa famille ; mais également la façon dont les informations de suivi de la situation seront partagées. À défaut d'autres références, la négociation de ce cadre d'intervention devrait se faire sur chaque territoire, car les pratiques

diffèrent d'un département à l'autre, d'une préfeture à une autre: «La mise en place des cellules est très récente. Peut-être qu'il y a autant de positionnements qu'il y a de préfets, voire de cellules.»

Plusieurs prérequis semblent donc se dessiner dans les échanges avec les participants du séminaire :

- **Identifier le bon niveau d'information** pour le travailleur social, comme l'illustre un participant du séminaire: «Ça me fait penser à un jeune que je rencontre. Les renseignements territoriaux vont dire qu'ils ont des éléments qui les interrogent. Je vais dire "gardez-les" parce que, s'il y a un suivi policier, il ne faut pas que ça entrave le suivi social. Je ne peux pas travailler avec ces éléments sinon ça va m'encombrer. » Un autre professionnel ajoutera que « le danger de divulguer certaines informations, c'est de nous mettre dans un état de fascination dans lequel on ne peut plus penser».
- **Partager les informations nécessaires à la prise en charge :** «Certains partenaires qui ont des informations sur les antécédents de certains jeunes ne souhaitent pas que ce soit signifié. Pourtant, quand on travaille le roman familial, on a besoin de ces antécédents pour repérer les signes de rupture dans la transmission transgénérationnelle.»
- **Spécifier les contraintes de chaque acteur:** «Tout l'enjeu, quand on est dans une cellule sur des groupes de réflexion partenariale, [...] c'est d'amener les élus à mesurer nos contraintes en termes d'accompagnement. Et pour les équipes que l'on anime, c'est d'entendre les contraintes de la préfeture, notamment du renseignement territorial.»
- **Choisir ses interlocuteurs dans l'intérêt de la prise en charge:** «Choisir des personnels de l'établissement avec qui on va partager des informations : il faut qu'un minimum de personnes soient au courant en dehors [du professionnel référent] pour que le jeune puisse parler, puisse être regardé d'un peu plus près, pour que l'on puisse suivre son évolution.»

AUTOUR DU «SECRET PARTAGÉ»

- **Spécifier la question des écrits et de leurs destinataires éventuels** : comme le précise un participant, «*la tactique, c'est d'amener à la rédaction d'un protocole de travail partagé. [...] Les renseignements attendent une remontée d'informations privées, alors qu'ils ne sont pas forcément destinataires de ces écrits. Ce sont deux cultures professionnelles qui se rencontrent. Il va falloir négocier parce qu'il n'y a pas de textes juridiques qui encadrent ce partage d'informations* ».

Tout accompagnement mené – au motif de la prévention de la radicalisation – implique le plus souvent de rendre compte des suivis effectués aux autorités compétentes, sans toutefois dévoyer la question du secret professionnel et/ou de la règle de discrétion qui s'appliquent aux différents acteurs, au risque d'être contreproductifs. Un certain nombre de structures ont ainsi fait le choix de **rendre compte des modalités de suivi des accompagnements sans signifier quoi que ce soit de l'anamnèse médico-psycho-sociale des situations rencontrées**. Un dispositif a souhaité aller plus loin sur cette question, en consultant «*un avocat pour faire insérer des clauses de confidentialité, des clauses de non-divulgaration des données et de non-utilisation des matériaux*».

Une autre structure fait part de son expérience avec la préfecture: «*À la commission d'orientation sociale de la préfecture, on va travailler sur des situations qui ont été identifiées par le numéro vert. Des informations sont données, des préconisations sont faites. On va avoir une situation qui nous a été orientée par la préfecture, on a un outil qu'on remplit. La préfecture est seulement au courant du processus : est-ce qu'on a rencontré une famille, est-ce qu'on a rencontré un jeune et qu'est-ce qui est en cours ?*». Pour les situations qui arrivent «*par le bas*», orientées par les associations ou les familles, certaines structures font le choix d'anonymiser les situations: «*La préfecture sait que je travaille avec tant de situations, qu'il y a telles choses mises en œuvre : mobilisation d'une équipe de prévention, d'un thérapeute familial, d'une association... Rencontre tel jour... Mais pas plus*». Il s'agit également de pouvoir informer le jeune/les familles du rendu-compte de leur situation, pour empêcher que la situation «*ne leur échappe*». Un professionnel précise que, lors

des entretiens menés, il explique aux usagers : «*Je rends compte seulement du processus. Il y a une intimité, je ne vais pas expliquer ce que tu m'as dit.* »

Toutes ces précautions doivent également être mises au travail, car «la prévention de la radicalisation a [...] aussi généré de nouvelles tensions avec les partenaires ou entre professionnels». Ces tensions ont ainsi pu se manifester sur deux aspects :

- **Sur la règle du partage de l'information**, notamment avec les services de la préfecture et les renseignements territoriaux. Ainsi, cette MDA qui nous relate le fait que les partenaires ont été pris dans un conflit portant sur la qualification des informations partagées dans le cadre de la cellule préfectorale: «*Quand vous donnez une information à un partenaire, si celui-ci ne partage pas la même définition du secret professionnel ou du secret partagé que vous, de fait, il est possible que l'information soit donnée au préfet, aux services de renseignements territoriaux ou à la police. Je suis d'accord avec le fait qu'on a toujours été à l'aise en partage d'informations entre partenaires habituels de l'adolescence, protection de l'enfance, mais là, on est dans un tout autre secteur qui peut être source de tensions.*»
- **Sur un effet de «mise en concurrence» de certaines structures** : outre la question des financements de la prévention de la radicalisation, qui peut générer une forme de mise en compétition des structures locales, un professionnel a pu noter que «*des difficultés ont été rencontrées avec le département qui est pourtant l'un de nos financeurs. Quand on leur a dit que nous allions travailler sur ce domaine de la radicalisation et recevoir des jeunes adressés par les établissements scolaires, ils nous ont répondu "C'est à nous qu'ils doivent les envoyer, ce n'est pas normal !" Il y a une concurrence qui se crée localement, entre les services, pour savoir à qui appartiennent ces jeunes, ces familles* ».

Pour pouvoir accompagner au mieux ces situations, un premier décentrage doit être fait par les institutions et équipes qui ont la charge d'accompagner ces publics.

PRÉCONISATIONS

- Utiliser le cadre connu et sécurisé de la protection de l'enfance via les CRIP et les parquets dans toutes les situations de risque et de danger qui concernent des mineurs
- Partager en cellules préfectorales les seuls éléments qui relèvent des modalités de suivis
- Informer les jeunes et les familles des informations transmises et des destinataires de ces informations

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **Sur les professions tenues au secret professionnel**: article 226-6 du Code d'action sociale et des familles.
- **Sur le secret professionnel des psychologues** : jugement de la Cour de cassation du 26 juin 2001.
- **Sur la définition du secret** : article 9 du Code civil et arrêt du 19/12/1885 de la Cour de cassation, affaire Watelet.
- **Sur la levée du secret professionnel et le partage d'information dans le cadre de la protection de l'enfance**: article L-226-2-1 et L-226-2-2 du Code de l'action sociale et des familles.
- **Sur la pénalisation de la levée du secret professionnel** : article 226-13 du Code pénal.
- **Sur le partage d'information à caractère secret**: circulaire « Santé-Justice » du 21 juin 1996 et décret 2016-994 du 20 juillet 2016.
- **Sur l'échange d'informations dans le cadre des CLSPD** : article L132-5 du Code de la sécurité intérieure
- **Pierre VERDIER**, «*Secret professionnel et partage des informations*», Journal du droit des jeunes 2007/9 (n° 269), p. 8-21.
- **Guide méthodologique sur l'échange d'informations dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance**, SG-CIPDR, Juillet 2014.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

L'inscription des équipes dans le champ de la prévention de la radicalisation s'est très rapidement confrontée à la question de la formation des professionnels des réseaux EPE et MDA. Dès 2015, sous l'impulsion des pouvoirs publics et des têtes de réseau, la radicalisation s'est invitée dans les structures. Une des premières réactions des professionnels, si ce n'est la plus courante à l'époque, était la suivante : «je ne suis pas formé pour ça, je ne sais pas faire» ou encore «laissons les experts s'en occuper». Dès lors, comment appréhender la question de la formation au sein des équipes ?

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

En matière de prévention de la radicalisation, la formation répond à deux objectifs stratégiques pour les travailleurs sociaux: d'une part, **la formation est un moyen d'acquérir des compétences dans un champ peu ou pas exploré, d'autre part, elle participe à une relative légitimation du cadre d'intervention des professionnels.** Au regard de ces deux objectifs, les structures adoptent des politiques de formations de leurs professionnels, bénévoles et salariés, diverses et répondant à leur propre stratégie organisationnelle.

ENTRE TENSION ÉMOTIONNELLE ET LÉGITIMITÉ À INTERVENIR

Au moment de l'émergence du phénomène de radicalisation dans le paysage associatif, de nombreuses réactions chez les professionnels tournaient autour de la compétence des équipes à s'impliquer dans ce champ. Les «*on ne sait pas faire*», «*nous ne sommes pas formés pour ça*» sont initialement apparus comme des freins à l'intervention des structures. Dans certaines structures, l'absence de professionnels formés à la prévention de la radicalisation a donc conduit dans un premier temps à une forme de sidération. Certains professionnels ne se reconnaissant pas les compétences pour intervenir dans ce nouveau champ ont pu avoir comme première intention de «*laisser faire les spécialistes*».

L'urgence inhérente à cette problématique est venue bousculer les professionnels des EPE et des MDA. À ce titre, **la tension émotionnelle** ressentie par les professionnels est également au cœur des discussions autour de la formation. Pour certains participants du séminaire, le contexte post-attentats et le sentiment aigu de leur responsabilité envers les jeunes et les familles sont des facteurs de questionnement de leur capacité à s'impliquer tout en prenant du recul dans la relation d'accompagnement. Une participante évoque cette difficulté: «*Je me dis pourquoi là, on devrait s'impliquer, quand on a affaire à une gamine anorexique, qui risque d'y passer, pourquoi on ne le fait pas avec un gamin qui*

plonge dans la toxicomanie? Je suis là avec cette question depuis tout à l'heure : est-ce que ce n'est pas quelque chose qui nous a autorisés à le faire? Je me souviens au début de ma formation, dans le travail social, on nous disait de rester neutres, de ne pas s'impliquer. Mais ce qu'on nous a fait porter, maintenant, on ne peut plus.» Semble alors se poser **la question de la légitimité des professionnels.** Même si de nombreuses structures EPE et MDA ayant participé aux différentes formations organisées notamment par le CIDPR, dans les équipes, la question demeure : quelles sont les compétences requises pour mettre en place des actions ou dispositifs de prévention de la radicalisation ?

Psychologues, conseillers conjugaux et familiaux, médiateurs, psychiatres, médecins, assistants de service social, juristes, infirmiers, éducateurs spécialisés, animateurs... tous les professionnels de nos réseaux ont une formation initiale les qualifiant dans leur champ d'intervention propre. Il ne s'agit pas pour ces professionnels de se définir comme spécialistes de la prévention de la radicalisation, d'autant plus quand les participants s'accordent à dire qu'«*avec un peu de recul, il n'y a pas, ou peu, de spécialistes*». Dans ce registre, un participant prolonge la discussion en soulignant que les professionnels des EPE et des MDA ne sont évidemment pas des spécialistes de la déradicalisation: «*On peut plutôt imaginer des structures qui accompagnent. La responsabilité est nécessairement collective. Créer des équipes de spécialistes, ça mettrait ces équipes en position d'être des agents de déradicalisation vers lesquels se déchargerait tout l'univers des professionnels qui sont en proximité avec des adolescents et qui les enverraient vers ces machines à laver, d'où ils ressortiraient tout "propres".*»

En matière de prévention de la radicalisation apparaît un discours revendiquant une place, des compétences et des responsabilités pour l'ensemble des acteurs impliqués ; et c'est en tant que professionnels de la prise en charge et de l'accompagnement des jeunes et des

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

familles que les MDA et les EPE se trouvent être mobilisables dans le cadre de cette politique publique. Ainsi, pour un participant, la réflexion ne se construit pas tellement en termes de compétences spécifiques à activer mais plutôt en termes de dispositifs spécifiques à identifier: *«On a d'emblée positionné le dispositif qu'on a inventé dans le champ de l'adolescence, c'est-à-dire comment on accompagne les dynamiques adolescentes dans cette confrontation à un signifiant extraordinaire dans un processus qui est ordinaire, qui est connu.»* Et de poursuivre : *«Cela ne veut pas dire qu'on est des spécialistes. On dissocie les enjeux qui sont autour de la prévention de la radicalisation de ce qui est l'enjeu classique des accompagnements de l'adolescent et de la famille.»*

Mais une fois ce constat posé reste la question de l'émergence d'une nouvelle problématique qui interroge les professionnels vis-à-vis d'eux-mêmes et des familles avec lesquelles ils travaillent au quotidien. Une participante partage les réflexions de son équipe: *«Les accueillants ont un savoir-faire mais pas suffisamment pour voir la radicalisation des jeunes, parce c'est très subtil, on a très peu d'adolescents qui vont le dire ouvertement et on ne s'en aperçoit que quand il y a des changements de comportements. Les professionnels, pour pouvoir faire de la prévention, ont besoin d'un minimum de formation et sensibilisation.»*

IDENTIFIER LES BESOINS DE FORMATION

Et pour répondre à cet enjeu, les structures développent des stratégies différentes. Un participant rapporte que dans sa structure, il y a eu une réorganisation de l'équipe, sans pour autant que le personnel ait été spécifiquement formé : *«Il y a eu une formation et la possibilité pour l'ensemble des personnels de pouvoir s'y adjoindre, c'était une formation ouverte aussi au conseil départemental, et à d'autres structures...»* Si dans certaines structures, notamment dans le cadre de **dispositifs dédiés**, des professionnels identifiés comme référents ont été spécifiquement formés, d'autres EPE et MDA ont fait le choix d'ouvrir la possibilité à l'ensemble de leur équipe d'être formée/informée sur ce sujet. Ces structures défendent le modèle d'un

accueil généraliste avec une sensibilisation accrue de leurs professionnels aux questions de radicalisation. Dans une autre structure, ce sont notamment les infirmières en charge de l'accueil généraliste et des entretiens d'aide et de soutien menés en CASA [Centre d'accueil pour la santé des adolescents] qui se forment, chacune à leur tour, grâce à des journées de sensibilisation : *«On s'est rendu compte aussi que quand on reçoit des jeunes qui peuvent basculer dans la radicalisation, c'était un petit peu les mêmes phénomènes que des jeunes qui pourraient tomber dans les addictions, dans l'anorexie mentale.»*

Les attentes des professionnels sont multiples dès que l'on évoque la question de la formation. Parmi les participants du séminaire, nombreux étaient les professionnels ayant assisté à au moins une journée de sensibilisation sur les questions de radicalisation islamiste/djihadiste. Mais au-delà des sujets traités, il apparaît que ces formations sont avant tout des espaces dont s'emparent les professionnels pour interroger leurs pratiques, au regard de celles de leurs pairs. Pour un participant, *«il faut pouvoir répondre à ces préoccupations qui fondent la légitimité d'organiser des espaces d'analyse de la pratique, des espaces de formation, etc., et qui donnent la possibilité aux structures partenaires d'envoyer des professionnels sur ces temps de formation avec un mandat. On va se former, on va participer à une réunion d'information et d'échanges autour de la prévention de la radicalisation. On ne va pas discuter sur l'adolescence en général mais sur une thématique ciblée. Imaginer un dispositif particulier, ça permet de construire aussi cette dialectique entre une offre et une demande et de venir structurer un peu les espaces dans lesquels on va produire de la réflexion autour de ça.»* Comme nous l'avons évoqué précédemment dans le cadre du partenariat, les journées de formation croisée sont des lieux qui, d'une part, permettent la rencontre et l'harmonisation des connaissances et, d'autre part, facilitent **la mise en cohérence des actions partenariales** par des échanges approfondis autour des représentations des professionnels, notamment dans un contexte pluridisciplinaire¹¹.

¹¹ Cf. Vignette « L'urgence au cœur des pratiques », p.23.

PRÉCONISATIONS

- **Permettre aux professionnels d'accéder à des sensibilisations, voire à des formations** qui tiennent compte des besoins de compréhension:
- des problématiques de radicalisations idéologiques et religieuses, du processus de radicalisation,
 - des facteurs de risque et de protection connus,
 - des signaux d'alerte
 - et des méthodes et outils de la prévention primaire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **L'association ARTEMIS** a été retenue en 2018 par le Comité Interministériel de Prévention Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) pour être la seule structure mandatée pour former, à la demande des préfetures, à la prise en charge de la radicalisation.

LE SIGNALEMENT DES SITUATIONS

Aborder la problématique de la radicalisation impose aux MDA et aux EPE une réflexion sur les accompagnements proposés : comment conjuguer aujourd'hui la dimension sécuritaire avec la dimension de protection des personnes dites vulnérables ? En quoi les pratiques professionnelles ont-elles été impactées ?

VIGNETTE

“

Dans un département, un partenariat s'est mis en place entre la Maison des Adolescents, la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse et la Cellule d'écoute et d'accompagnement des Familles (CEAF) de l'association de prévention spécialisée départementale. L'objectif de ce regroupement est de pouvoir proposer un avis et/ou des suivis pédopsychiatriques pour les enfants et adolescents présentant une problématique en lien avec la radicalisation. Un protocole spécifique a ainsi été mis en place pour les situations orientées spécifiquement par la PJJ :

- Les demandes de rendez-vous pour les consultations se font directement auprès d'une personne référente pour la MDA (assistante de service social) qui s'assure de fixer une date dans les meilleurs délais à la MDA ou au CMPP selon l'âge et la situation.
- Après chaque consultation, un écrit est réalisé par le pédopsychiatre, identifié comme référent pour la préfecture et l'ARS sur les questions de radicalisation, avec un avis clinique et des préconisations si besoin, et adressé aux parents.
- En cas de problématique plus importante, notamment psychiatrique, la MDA propose une synthèse avec les professionnels de la PJJ concernés.

- Avec accord parental, un écrit (respectant les règles du secret professionnel), est également adressé au Directeur territorial de la PJJ qui transmet ce qu'il juge pertinent aux Référents Laïcité et Citoyenneté.

Pour les situations orientées par la cellule de prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF) de la préfecture ou d'autres acteurs/partenaires, voire par les familles elles-mêmes, les adolescents sont reçus de façon habituelle par les équipes de la MDA ou du CMPP. Si nécessaire, il est prévu de procéder au signalement pour une situation de danger pour l'enfant, la famille ou l'environnement, qui sera fait selon les règles habituelles (cellule de recueil des informations préoccupantes, parquet des mineurs...) Pour les demandes d'évaluations/suivis relatifs aux mineurs de retours de zone ou suivis au titre de la radicalisation, la MDA ou le CMPP intègrent ces mineurs dans leur file active classique, dans la mesure où leur nombre est peu conséquent (de l'ordre d'un ou deux jeunes par mois). Ces consultations donnent lieu à un écrit qui pose la nécessité ou non d'un suivi plus régulier ou plus approfondi, ainsi que, le cas échéant, de préconisations.

”

LE SIGNALEMENT DES SITUATIONS

L'arrivée de la dimension sécuritaire dans les accompagnements proposés "traditionnellement" en MDA et en EPE a généré, selon les professionnels interrogés, une **nécessité de construire des parcours entre protection des personnes vulnérables et sécurité publique; qui semble s'être particulièrement cristallisée sur la question du signalement des personnes à risque de radicalisation.**

DES FREINS À LEVER DU CÔTÉ DES FAMILLES ET DE L'ENTOURAGE...

Nous relevons ainsi différents freins, du côté des parents, à procéder au signalement de situations aux autorités :

- **La difficile qualification et reconnaissance réciproque d'une problématique relevant de la radicalisation :** certaines familles peuvent tout à fait dénier la situation ou résister à l'inquiétude des professionnels de par la présence de bénéfices secondaires à la radicalisation de leurs enfants : «*Les parents ne voyaient pas en quoi ça posait problème que la gamine n'aille jamais au cours de sport ou qu'elle se voile, parce que pour eux, c'est la pratique ou ça fait partie de la conversion.*»
- **La peur de «perte de maîtrise du circuit»:** certains professionnels décrivent ainsi des situations pour lesquelles des parents étaient inquiets et demandeurs de prise en charge pour leur enfant. Mais au moment de procéder au signalement effectif de la situation aux autorités, «*il y a un retrait*» car la plupart des familles «*ne mesurent ni l'ampleur de la situation, ni les conséquences. Ils ne maîtrisent plus rien. [...] il y a plus de risque de perte de maîtrise du circuit que dans d'autres problématiques*» ; «*certain parents qui, après avoir signalé, ne savent plus trop ce qu'est devenu leur enfant et se demandent vraiment s'ils ont eu raison de le faire*». La «*perte de maîtrise du circuit*» s'exprime à la fois dans la possibilité d'une judiciarisation des parcours qui n'avait pas été envisagée jusqu'alors ; mais également dans la peur de voir les travailleurs socio-

judiciaires investiguer leur vie privée: «*[les parents – NDLR] ne sont pas forcément demandeurs parce qu'ils n'en souffraient pas ou parce qu'ils n'avaient pas envie qu'on vienne regarder ce qu'il se passe chez eux.*»

- À cette peur de perte de maîtrise peut s'ajouter celle d'être «**jugé**» **comme un parent défaillant**: «*Les parents se disent très seuls. Les mères sont un peu otages de la situation parce qu'elles deviennent des boucs émissaires pour certaines institutions, par exemple la CAF.*»
- **En outre, la médiatisation de certaines situations à l'issue tragique** a pu freiner des velléités de signalement : «*On a vu par exemple un procès contre une mère qui avait envoyé un peu de sous à son jeune parce qu'il en avait besoin pour survivre ; elle a été condamnée.*» La diffusion par les médias de la situation de mères d'enfants partis et décédés en Syrie a également eu pour effet de mettre en lumière «*un fort contentieux vis-à-vis des pouvoirs publics français puisque certaines avaient contribué au signalement. [...] Elles pointaient aussi le déficit de l'accompagnement par les pouvoirs publics.*»
- **Le conflit de loyauté :** d'autres familles se retrouvent confrontées à des conflits de loyauté très forts générés par un signalement ayant conduit à des sanctions judiciaires ou administratives auxquelles elles n'étaient pas préparées : «*Il y a une double trahison. Les parents estiment avoir été trahis. Ils voulaient protéger leur fils en passant par une équipe éducative et il se retrouve en prison. Lui pense que ses parents l'ont trahi en le dénonçant.*»

À l'énonciation de ces différents freins, **les professionnels ont pu unanimement se positionner sur la nécessité d'intervenir avant, pendant et après le signalement d'une personne en situation de radicalisation. Cet accompagnement, autour de la démarche de signalement et de ses conséquences, doit se faire à tous les niveaux : celui des parents, qu'il faut soutenir, mais aussi celui de la fratrie.**

LE SIGNALEMENT DES SITUATIONS

...MAIS AUSSI POUR LES PROFESSIONNELS DES MDA ET DES EPE

- **Les professionnels ayant une habitude du signalement semblent se tourner préférentiellement vers les services de la protection de l'enfance ou vers le parquet des mineurs:** «Notre interlocuteur naturel, c'est bien la cellule de recueil des informations préoccupantes, et non la cellule préfectorale. On garde notre interlocuteur naturel en protection de l'enfance. On n'est pas sur un rapport policier.» En outre : «La plus grosse partie de nos prises en charge concerne les mineurs. La protection de l'enfance reste notre ancrage.» Une participante questionne également le numéro vert au regard des structures déjà existantes : «Je serais pour soutenir les recommandations de la Commission des droits de l'homme [de faire primer l'éducatif sur le répressif – NDLR]. Pourquoi ne pas supprimer le numéro vert et ne passer que par le 119 [Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED)]? Ce sont les CRIP, qui décident de ce qui doit être transmis au parquet, puis le parquet se débrouille avec la préfecture.» Cette proposition ne peut toutefois concerner que les mineurs exposés au risque de la radicalisation.
- **Signaler au numéro vert va également impliquer, pour les MDA et les EPE, de travailler au contact d'autres acteurs et cultures professionnelles, à résonance sécuritaires:** «Comment travailler avec toute cette carte de partenaires, qui implique les gens de l'Intérieur, du renseignement ou du parquet ?»
- Dans le champ de la prévention, il est également d'usage de travailler avec des situations complexes dans l'objectif de prévenir leur aggravation : **le signalement, quel qu'il soit, intervient alors dans un second temps si la situation ne le nécessite pas de prime abord :** «L'efficience des équipes de prévention, c'est d'éviter que les choses empirent. D'autant qu'on sait

que le basculement est quasi imprévisible. La prévention, nécessairement, s'occupe de situations non signalées.»

- En résonance avec la peur des familles, **les professionnels évoquent également la peur de la perte de maîtrise, doublée d'une interrogation déontologique** forte : «Il y a la question de l'éthique, question centrale dans ce sujet-là. On nous demande d'informer les autorités et aux parents d'appeler ce fameux numéro vert. Comment aide-t-on les familles sans remettre en cause nos pratiques? [...]. Ces collaborations ne vont pas de soi. » Pour certains participants du séminaire, la place du signalement interroge également la façon dont l'accompagnement de la situation pourra se faire ensuite : «Je me questionnais par rapport à cette articulation entre le fait de diagnostiquer puis après d'entrer dans un processus de désengagement, de réhumanisation alors que c'est un autre processus qui se met en place.»

Malgré ces freins identifiés, les situations qui le nécessitent sont néanmoins signalées aux autorités judiciaires et/ou préfectorales, et présentent parfois certains avantages : signaler au numéro vert présente l'avantage d'accélérer vraisemblablement les procédures d'enquête: «S'il y a un danger, on passe par l'autorité judiciaire, ce qui est rappelé régulièrement par le ministère de la Justice. S'il y a danger, on sait que certaines équipes de protection judiciaire de la jeunesse appellent directement la préfecture parce que ça va plus vite. Ce qui peut paraître très surprenant, et pourtant c'est le cas.» **Un autre avantage présenté par le signalement préfectoral (via le numéro vert) est celui de pouvoir conserver un lien avec des situations «perdues de vue», pour pouvoir restaurer une relation ultérieurement** comme le montre cette situation : «Une équipe de prévention s'aperçoit qu'un jeune n'est plus là et elle entend dire par la rumeur qu'il est parti [en Syrie – NDLR]. Qu'est-ce qu'elle fait avec ça? Ils ont pris la décision en équipe, de manière anonyme, d'appeler le numéro vert. Pour eux, c'était préserver leur capacité de travail, si jamais il revenait ; pour qu'il ne revienne pas

LE SIGNALEMENT DES SITUATIONS

comme si rien ne s'était passé.

DE NOUVEAUX ESPACES RESSOURCES VOIENT LE JOUR

Fortes de ces constats, certaines MDA et EPE se sont dotées de plateformes ou d'espaces d'évaluation, pour les professionnels ou les familles inquiets, qui peuvent déboucher sur des signalements par la suite. Ces plateformes permettent d'apprécier la situation, ou encore de faire tomber les représentations qui sont des freins au signalement préfectoral ou en protection de l'enfance – comme en témoigne cette structure: *«On a le mandat de la préfecture sur certaines situations, mais on a ouvert aussi, à la demande de la préfecture, une aide pour les professionnels qui auraient des doutes sur le fait de pouvoir signaler ou non. Le signalement pour le milieu socio-éducatif s'avère effectivement très compliqué parce que dans la représentation de certains professionnels, appeler le numéro vert, c'est ficher S. Il y a alors tout ce travail de déconstruction de fantasmes.»*

Ces dispositifs d'amont présentent ainsi plusieurs avantages, en premier lieu celui de repérer des situations qui arrivent par le biais de professionnels ou de familles inquiètes et qui n'ont pas encore été signalées, comme le précise cette professionnelle, qui travaille avec des établissements scolaires: *«L'Éducation nationale a un protocole très formalisé. Si le chef d'établissement est inquiet, il appelle le numéro vert, mais peut-être que toutes les situations ne remontent pas jusqu'à son bureau. Par ailleurs, nous travaillons beaucoup avec les infirmières scolaires.»*

Ces plateformes de repérage/évaluation permettent de travailler l'ambivalence parentale face à la question du signalement, de structurer ceux-ci en ayant évalué préalablement les situations, d'expliquer aux différentes parties prenantes le circuit du signalement et ses conséquences potentielles et, enfin, d'aider les professionnels ou les familles réticentes en les accompagnant dans la formalisation de leur signalement ou en

procédant directement à celui-ci.

Après quelques mois de fonctionnement, ces plateformes «amont» montrent également leur intérêt dans le fait d'**éviter toute forme de signalements «abusifs», lesquels sont souvent mal vécus et amènent de la stigmatisation et une forme de défiance vis-à-vis des institutions et représentants de l'État.** Une des participantes du séminaire ira plus loin en précisant que selon elle *«les signalements abusifs génèrent de la violence institutionnelle qui peut amener les victimes à d'autres formes de radicalités».*

PRÉCONISATIONS

- Se mettre à disposition des professionnels et des familles inquiets, écouter, évaluer et expliquer les dispositifs de signalement et d'accompagnement
- Soutenir les liens, éviter les ruptures brutales, accompagner la séparation/autonomisation des adolescents
- Identifier le rôle et les missions des différents dispositifs de signalements (protection de l'enfance, protection des majeurs vulnérables, dénonciations de crimes et délits, signalements préfectoraux)
- Identifier ou construire des espaces ressources pour les professionnels, pour accompagner les mesures de signalement éventuelles, partager les évaluations en pluridisciplinarité

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- Avis de la CNCDH sur la prévention de la radicalisation – 18 mai 2017 : http://www.cncdh.fr/sites/default/files/170518_avis_prevention_de_la_radicalisation.pdf
- Sur la levée du secret en cas de danger : article 226-14 du Code pénal.
- Sur l'obligation de signalement : article 223-6 du Code pénal.
- Sur l'obligation de transmission des informations préoccupantes dans le cadre de la protection de l'enfance : article L226-2-1 et article L121-6-2 du Code de l'action sociale et des familles.
- Sur l'autorisation de dénoncer un crime pour un professionnel soumis au secret : article 434-1 du Code pénal.

CONSTRUIRE UN PROJET AVEC LA PRÉFECTURE

L'abord de la prévention de la radicalisation a nécessité, pour les professionnels des MDA et EPE, un rapprochement avec les services de sécurité de l'État, au premier rang desquels les préfectures des départements. Ces dernières ont en effet pris l'attache d'opérateurs de terrain, pour leur permettre la mise en œuvre opérationnelle du Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART). Comment se sont opérés ces rapprochements – notamment par le biais de financements FIPDR associés ?

VIGNETTE

“

L'équipe du RADÉO «intervient auprès des personnes confrontées à des problématiques de radicalisation à leur demande. La demande peut être exprimée par la personne elle-même. Elle est plus fréquemment exprimée par son entourage familial ou amical, par des professionnels, ou des institutions, notamment les parquets et préfectures. Dans tous les cas, dans l'esprit de la loi 2002-2 relative aux droits des usagers et de la réforme de la protection de l'enfance de 2007, l'adhésion de la personne et de sa famille sera recherchée, et conditionnera la poursuite de l'action à toutes ses étapes ».

«L'équipe du réseauVIRAGE propose son évaluation et le cas échéant son accompagnement. Elle ne les impose pas. Elle s'engage par contre à proposer et déployer son action de façon dynamique et adaptée aux besoins des personnes concernées. Les entretiens peuvent par conséquent avoir lieu dans les murs de la MDA, ou en tout autre lieu, voire au domicile des personnes. Ils peuvent aussi être effectués avec le concours de traducteurs professionnels quand les personnes maîtrisent peu le français ».

”

CONSTRUIRE UN PROJET AVEC LA PRÉFECTURE

Les professionnels des MDA et des EPE accompagnant des jeunes/familles aux prises avec la radicalisation ont progressivement été amenés à s'inscrire dans une politique publique résolument tournée vers une dimension sécuritaire, exacerbée par «l'urgence d'agir» évoquée dans une fiche précédente: «C'est de l'hystérie collective. En même temps, à chaque fois qu'on en attrape un sur les ruines fumantes de son corps explosé, on dit qu'il était fiché, et donc "que fait la police ?".» Un des participants ajoute que selon lui, «l'angoisse de la préfecture, c'est qu'elle est la première responsable, s'il y a quelque chose qui pète sur son territoire, donc quand il y a des structures qui peuvent accompagner des situations qu'elle n'a pas identifiées, c'est rassurant pour elle... »

UNE NÉCESSAIRE MISE EN CONFIANCE RÉCIPROQUE

Pour répondre aux enjeux de cette nouvelle politique publique, les préfectures ont donc sollicité des structures de proximité. Mais ce rapprochement a parfois été vécu comme une politique descendante et non concertée avec les acteurs locaux, même s'il s'agit aujourd'hui de «se donner une perspective de recul, de mise à distance en se rappelant que ce n'est pas la première fois que l'État [se distingue - NDLR] en matière de politique publique "top-down", c'est-à-dire une politique décidée en haut supposée recevoir une traduction vers le bas avec le monde associatif et les usagers».

Les cellules de suivi de la préfecture ont ainsi progressivement construit, pour les différents acteurs, les liens de confiance entre toutes les parties prenantes, comme nous le précise ce participant du séminaire : «On fait partie de la cellule de suivi à la préfecture. Cette cellule s'est étoffée au fil du temps, en fonction de l'émergence de nouveaux besoins. Au début, on a commencé avec uniquement la PJJ et le Conseil départemental, puis se sont joints à nous l'Éducation nationale, les Renseignements territoriaux, la gendarmerie et un assistant du parquet qui fait le lien avec le judiciaire. Ce qui les intéresse, ce n'est ni le contenu ni ce qu'on fait, c'est de s'assurer que le jeune est pris en

charge. On est dans un échange réciproque. On fait le tri spontanément dans les informations reçues dans cette cellule. Ça nous permet aussi d'avoir un garde-fou, de savoir jusqu'où on peut aller dans la prise en charge du jeune et à partir de quand on détermine qu'il n'y a plus de risque ni de danger. Cette cellule permet cette concertation : est-ce que là on est encore dans de la prévention. Cette cellule de suivi nous permet aussi cette réflexion parce qu'on est dans un climat de confiance. »

SPÉCIFIER LES ENJEUX ET ATTENDUS DU PARTENARIAT

Néanmoins, un certain nombre de structures ont pu **pointer la difficulté à faire valoir leur cadre professionnel d'intervention** (actions préventives plutôt que correctives, libre adhésion, anonymat, respect du secret professionnel ou des règles de discrétion ayant droit dans les métiers de l'accompagnement) **aux yeux d'un partenaire qui est aussi financeur d'action : la préfecture**. Deux problématiques semblent émerger de cette double valence préfectorale :

- La première réside **dans la qualification des personnes intégrant la «file active» des structures financées par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**, qui fixe des objectifs tangibles mais souvent mal évalués par les deux parties : «Dans notre département, on a été amenés à travailler avec la préfecture et à renseigner un plan prévisionnel d'activité. L'objectif du gouvernement est de doubler le nombre de situations d'accompagnement de personnes en voie de radicalisation, donc on remplit le tableau.» Un autre participant témoigne de cette problématique: «Dans notre accompagnement, ce n'est pas notre priorité mais il faut qu'on puisse le dire, quand on intervient en cellule préfectorale ou quand on a besoin de justifier notre budget: "Où je mets la file active de ceux qui vont basculer côté espace croyance dans la MDA classique et quelle partie de la file active je vais affecter sur un financement radicalisation ?" Ce n'est pas notre cœur de

CONSTRUIRE UN PROJET AVEC LA PRÉFECTURE

métier de pouvoir qualifier ça, mais d'en rendre compte. À un moment donné il faudra qu'on se situe sur ces deux enjeux. »

- Une autre difficulté a également été ressentie par les MDA et les EPE, concernant cette fois-ci **la qualification des actions de prévention à mener dans le cadre du financement FIPD**: *« Dans les appels à projets interministériels sur la prévention de la délinquance et de la radicalisation, il ne faut pas écrire "prévention", par exemple. On est sollicités à la MDA pour avoir des crédits sur la "déradicalisation". [...] il ne faut pas qu'on soit dans la prévention primaire, secondaire... »* Or, la grande majorité des MDA et EPE s'inscrivent bel et bien dans des actions et accompagnements qui relèvent de la prévention primaire, secondaire voire tertiaire ; mais la confusion persiste: *« Prévention primaire et secondaire, je trouve qu'il y a deux forces qui viennent vraiment nous mettre en difficulté sur ce travail. On parle de peur, de "est-ce qu'on ne va pas nous amener à", on est sur une logique de négociation avec notre éthique professionnelle. Soyons aussi conscients qu'il faut qu'on puisse garder la main. Il n'y a pas tellement de peur à avoir, on peut décider si on prend ou si on ne prend pas. Ce qui vient nous mettre en difficulté, c'est la question du financement. »*

De nouveau, **le lien de confiance réciproque et l'interconnaissance entre la préfecture et les MDA/EPE semblent essentiels pour éviter des attentes idéalisées des deux côtés**: *« Je monte un dossier de prévention primaire pour pouvoir dire à mon financeur "je suis ciblé sur la radicalisation mais vous voyez bien que ce que je mets au travail ce n'est pas spécifique à cette thématique". Ça passe par la nécessité d'entrer dans ce cadre. C'est comme tous les dispositifs. Si on fait du soutien à la parentalité et qu'on a un financement "parentalité", il faut expliquer en quoi c'est du soutien à la parentalité. Si on le dépose à la politique de la Ville, il faut expliquer la même action, elle est de l'ordre de la citoyenneté. »*

Dès lors, **il apparaît fondamental de favoriser la compréhension mutuelle des structures et acteurs de la politique de lutte contre la radicalisation; mais également de définir le niveau d'intervention de chacun afin de s'accorder a minima sur un protocole d'échange d'informations et sur l'organisation de double suivi** (social et policier) des situations repérées, d'autant que le rendu-compte associé au versement du FIPD implique nécessairement un échange d'informations.

PRÉCONISATIONS

- Favoriser la compréhension mutuelle des structures, dispositifs et acteurs de la politique de lutte contre la radicalisation
- Définir le niveau d'intervention de chacun afin de s'accorder sur un protocole d'échange d'informations et sur l'organisation de doubles suivis
- Mener une réflexion sur le positionnement de la structure par rapport aux pouvoirs publics: quelle marge de manœuvre ? quelle co-construction ?
- Qualifier les publics qui seront intégrés au dispositif bénéficiant d'un financement dédié de la préfecture
- Qualifier les actions et les attendus financés par le FIPD

UNE RÉORGANISATION DES ÉQUIPES ?

Que ce soit à un niveau individuel, interpersonnel ou plus globalement au sein de la structure, les participants du séminaire observent, et parfois subissent, des évolutions de leurs pratiques liées à la prévention de la radicalisation. Ces évolutions sont-elles conjoncturelles, en réponse au caractère ressenti comme urgent et spécifique de la prévention de la radicalisation? Assiste-t-on à une évolution structurelle du travail social? Ces évolutions impactent-elles l'organisation des équipes?

UNE RÉORGANISATION DES ÉQUIPES ?

En amont de la mise en place d'actions, les professionnels évoquent des difficultés de positionnement face à un phénomène qui «réinterroge beaucoup l'objet même d'une structure». Cette problématique étant considérée comme nouvelle, la première question soulevée a souvent été la suivante: «Est-ce qu'on y entre ou pas, comment on y entre?» Le fait même, pour les structures, de s'impliquer en matière de prévention de la radicalisation ne se décrète pas. Au sein des équipes, cette nouvelle prévention a suscité de nombreuses interrogations, reflets d'une possible **déstabilisation des équipes**, notamment dans leur rôle auprès des pouvoirs publics : «Il me semble aussi qu'il faut peut-être réfléchir au positionnement de la structure vis-à-vis des pouvoirs publics. Il y a une réflexion à mener là-dessus.»

STRUCTURER L'INTERVENTION

J.P. Couteron a introduit son intervention au sujet des addictions en mettant l'accent sur le fait qu'«il faut être diversifié, proposer des portes d'entrée différentes, ne pas tout faire passer par des schémas thérapeutiques ou déjà construits». Cette question de la diversification des moyens d'intervention a été au cœur des débats pendant les trois jours.

“

**Du temps, on en a besoin,
mais où va-t-on le chercher ?**

”

L'organisation du travail dans les équipes répond à plusieurs critères. Le premier de ces critères est **la motivation des salariés** à inscrire leurs pratiques dans ce champ. Comme pour d'autres questions soulevées dans le cadre du développement d'une nouvelle activité et selon les structures, les professionnels sont amenés à se positionner. Un participant fait part au groupe de la façon dont le travail s'est structuré au sein de sa structure: «Ça a

pu être interrogé en réunion d'équipe. Après, un petit groupe s'est vraiment intéressé à cette thématique. C'est parti de l'initiative et de l'intérêt des professionnels.» Pour d'autres, cette problématique de la prévention de la radicalisation a suscité «des droits de retrait, des peurs... C'est peut-être à prendre en compte et à relier avec l'équipement personnel, l'équipe et l'équipement au niveau du territoire. En tout cas, au niveau des équipes, ça vient percuter quand même la question du travail en équipe, soit parce qu'on parle de choses dont on ne parlait pas avant, soit parce qu'on regrette de ne pas pouvoir en parler».

La question du **temps mobilisé par les équipes** est également un critère à prendre en compte. Ainsi, cette question vient s'ajouter aux autres activités des structures. Au découpage des missions souvent observé au sein des équipes vient se superposer une nouvelle problématique à traiter. Le cloisonnement au sein des équipes est alors à questionner, comme l'est, par conséquent, la circulation de l'information dans la structure. Le temps pose aussi la question du clivage au sein d'une équipe: «On se retrouve à deux à porter le dispositif. C'est un problème au sein de l'équipe d'être un peu isolé dans son fonctionnement, de s'être consacré depuis deux ans à ce projet. Jusqu'où va-t-on ?» Dans les structures n'ayant pas mis en place de dispositif dédié, la circulation de cette information ne semble pas affectée, ce qu'un participant explique par le fait que «c'est une question parmi d'autres. On a beaucoup de questions sur le tapis et donc c'est une question parmi d'autres qui est traitée. On ne peut pas être partout ». Pour l'ANPAEJ, cette question du temps à consacrer à la prévention de la radicalisation est également au cœur des réflexions du réseau : «C'est une prévention de plus qui vient s'ajouter à d'autres risques qui sont latents ou émergents chez les jeunes. Comment vont faire les PAEJ pour se dégager un peu de temps autour de cette prévention sans pour autant désorganiser l'activité générale? » Cette question du temps mobilisé est encore plus prégnante dans les petites structures, notamment dans le cadre des prises en charge: «Ça a beaucoup changé notre

UNE RÉORGANISATION DES ÉQUIPES ?

emploi du temps dans notre petite équipe. Notre binôme spécifique [impliqué dans les actions de prévention de la radicalisation, NDLR] ne peut plus être disponible pour les autres membres de l'équipe.» Et au-delà des rapports entre les membres d'une même équipe, c'est la question du temps consacré à l'accompagnement qui émerge : «On ne reçoit pas de la même manière, on reçoit sur un temps plus long. Notre travail de base, c'est un accueil d'évaluation et d'orientation, et là, on n'est plus dans une orientation, on est dans un accompagnement. »

UN ÉQUILIBRE INSTABLE

La confiance est également un enjeu majeur pour les équipes. Bien qu'étant un enjeu non spécifique à la prévention de la radicalisation, elle se pose d'autant plus dans un contexte qui bouleverse l'organisation des équipes et, a fortiori, les rapports interpersonnels.

Un autre aspect du travail dans le champ de la prévention de la radicalisation, qui vient directement impacter les professionnels, **est la question de la sécurité**. Si des structures comme la Sauvegarde 93 ont mis en place un protocole pour assurer la sécurité de leurs professionnels, cette question abordée lors du séminaire interroge les professionnels des MDA et des EPE sans pour autant que les structures aient mobilisé des moyens spécifiques. Ainsi, un des participants pose la question suivante: *«La peur peut être une question qui traverse les réunions d'équipe, la peur qu'on peut avoir à donner son identité ou son adresse mail, la peur des représailles.»* Pour un autre, la sécurité se pose quotidiennement dans son travail avec des jeunes délinquants et criminels, la radicalisation ne venant pas s'interposer comme facteur supplémentaire d'insécurité: *«Quand on travaille avec certains adolescents, les menaces, c'est tout le temps. Parfois on a affaire à des jeunes violents récidivistes, des meurtriers, etc. Je n'ai pas senti qu'il y avait une peur de la profession par rapport à ça. La porte d'entrée est d'abord la délinquance et la criminalité et la question de la radicalisation se pose en second plan. »*

PRÉCONISATIONS

- Structurer et financer sans désorganiser l'existant
- Prendre en compte la temporalité nécessaire à la création d'une nouvelle offre de service
- Veiller à la question du clivage dans les équipes, à l'aune d'une structuration spécialisée qui pourrait isoler
- Sécuriser les professionnels des dispositifs traditionnels, physiquement et psychiquement (confiance et sécurité des équipes)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

- **SAMURÇAY R. & ROGALSKI J.**, «Représentations de référence: outils pour le contrôle d'environnements dynamiques», in A. Weill-Fassina, P. Rabardel & D. Dubois (dir.) Représentations pour l'action, Toulouse : Octarès éd.(1993)

03

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les réseaux des MDA et des EPE ont su s'engager dans la prévention de la radicalisation. Leurs responsables et professionnels ont largement participé à nos travaux de mise en pensée et en lien, sans éluder les débats, notamment juridiques, éthiques et institutionnels, que l'action construite d'abord dans l'urgence pose à tous.

Les uns et les autres s'efforcent d'intégrer les enjeux de sécurité publique à leurs projets et actions, avec responsabilité et engagement, de même que les forces de police/gendarmerie, de justice et préfectorales concourent régulièrement à des actions de prévention avec de réelles capacités d'écoute et d'analyse.

Les acteurs des réseaux MDA et EPE tiennent cependant à ce que ces enjeux sécuritaires soient portés collégialement et mieux associés aux enjeux du bien-être et de la santé des jeunes qui fondent leur action, en lien avec les familles. Les acteurs des réseaux MDA et EPE tiennent aux valeurs de leurs métiers, fonctions et missions, à leurs capacités éprouvées de discernement, et à leur légitimité et à leur capacité à accompagner avec respect et bienveillance les jeunes et familles en risque de radicalisation psychique, voire violente. Il ne s'agit pas seulement ici de camper sur des positions de principe, mais bien de construire des positionnements professionnels de long terme, et de prendre en compte l'histoire et le sens des missions de l'aide sociale et du soin. Ces actualités radicales ravivent la nécessité de réaffirmer le bien-fondé de ces missions, d'autant qu'elles ont accru urgemment le besoin de sécurité publique.

Dans ce contexte, nous nous permettons de revisiter la question soulevée en son temps par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) au sujet du numéro vert STOP DJIHADISME, qui ne cible qu'une forme de radicalisation, religieuse et en l'occurrence djihadiste. Au risque d'alimenter d'inutiles théories du complot, il nous semblerait aujourd'hui bénéfique que ce dispositif de recueil de signalements soit plus ouvert sur différentes formes de radicalisations violentes et qu'il soit clairement présenté au grand public comme un service de police. Il pourrait être complété, le cas échéant en régions, par

des dispositifs d'écoute et d'aide plus proches du fonctionnement du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (SNATED 119). Il s'agirait d'enrayer les risques de défauts de signalements. Il n'est en effet pas rare d'entendre maintenant des parents et autres proches qui hésitent à signaler leurs inquiétudes précoces, de peur des condamnations pénales (y compris pour eux-mêmes), et des stigmatisations. Il en va de même pour certains professionnels de premières lignes, notamment ceux qui sont soumis au secret professionnel ou à la règle de discrétion. Certains d'entre eux pointent aussi, à juste titre, le risque contreproductif des signalements trop rapides, voire abusifs, et de leur traitement prioritairement sécuritaire; signalements qui introduisent d'emblée la question de la victime et du coupable.

Légalement, les dispositifs mis en place depuis 2014 et notamment les CPRAF (leurs fonctionnements départementaux et le traitement des situations individuelles signalées et suivies par les acteurs de la sécurité et du soin ou du social), nécessitent encore par ailleurs d'être mieux articulés, voire adaptés, nationalement ou localement, au droit commun en matière de :

- Droit pénal – dénonciations crimes et délits
- Libertés individuelles et de vie privée
- Protection de l'enfance et des personnes vulnérables
- Droit relatif à l'enfance délinquante
- Soins psychiques – notamment les soins sans consentement
- Secrets professionnels et enjeux de partages d'informations
- En lien avec l'ensemble des acteurs concernés de la justice, des conseils départementaux, de la protection judiciaire de la jeunesse, du soin et de l'ensemble de leurs partenaires et opérateurs.

Mais conceptuellement, ces travaux de rapprochements et de mise en cohérence des structures de droit commun et des dispositifs ad hoc sont contraints par le manque de repères partagés, ce qui permet à la fois une certaine forme de richesse, mais aussi parfois des confusions, voire de fortes conflictualités.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Il semble donc capital de soutenir encore des programmes de recherches, de préférence interdisciplinaires, puisque tous s'accordent sur le caractère multi-factoriel de l'engagement radical des adolescents et jeunes. Il s'agit de chercher à mieux comprendre les causes, ressorts et enjeux, individuels et/ou collectifs de ces différentes radicalités, pouvant être considérées comme une nouvelle forme de conduite à risque. L'objectif est pour nous de toujours mieux former les professionnels de l'adolescence, le cas échéant avec les professionnels de sécurité, afin d'adapter leurs actions respectives :

- De prévention tout public – adolescents et familles
- De repérage précoce des vulnérabilités et traumatismes, et indicateurs de radicalisations
- D'évaluation des situations repérées à risque aux différents stades du processus
- Et d'accompagnement médico-psycho-social, à inscrire dans des logiques de parcours de soin, parfois contraint, et dans la durée

À ce titre, les MDA comme les EPE restent des structures primordiales d'écoute et d'aide sur les territoires; et il semble aujourd'hui nécessaire de pouvoir maintenir la diversité des offres qui sont faites en leur sein; car nous considérons qu'une «normalisation» de leurs interventions conduirait à un abrasement des disparités d'actions qui sont pourtant source de richesses, d'innovations et d'amélioration constante de ces actions.

Sans que cela soit exclusif, la radicalisation -ou les radicalisations- religieuses, idéologiques et politiques semblent s'alimenter entre elles et surtout faire écho aux préoccupations existentielles, spirituelles et philosophiques des adolescents, à leur besoin d'écoute, de justice et d'utopie, à leurs rapports au temps et au monde, et à leurs possibles avènements personnels, familiaux et générationnels. Les professionnels des MDA, des EPE, et l'ensemble des professionnels de l'adolescence ont besoin d'intégrer ces dimensions dans leurs actions de façon quasi-transversale, d'y être autorisés et encouragés, et d'être formés, étayés et outillés. La laïcité et les devoirs de réserves sont parfois mal compris, interprétés ou diffusés.

En prévention comme en accompagnement, il s'agit pour tous et inconditionnellement de pouvoir «accueillir une parole de l'extrême ou sur l'extrême», et de la mettre en dialogue individuel et/ou collectif, positivement et sans jugement, et sans crainte de se confronter à la violence de la contestation. Les jeunes qui se radicalisent, de près ou de loin, nous obligent en effet à regarder et à expliquer sans hypocrisie nos difficultés sociales et politiques, actuelles et passées, à mettre en application les valeurs de la République, de liberté, d'égalité, et de fraternité, et les valeurs européennes et à les mettre en dialogue avec les valeurs des religions. Ils ont besoin d'entendre parents, adultes, professionnels et institutions sur les incohérences qu'ils repèrent parfois de façon confuse, mais non sans intérêt (par exemple via les médias et les réseaux sociaux). Les engager à exercer leur esprit critique nous engage nous aussi à ce périlleux exercice, individuellement et collectivement.

Ces évolutions de pratiques et de postures professionnelles nécessitent de la formation et du soutien institutionnel. Elles nécessitent aussi de la supervision, ou de l'analyse des pratiques, d'autant qu'elles mobilisent aussi de façon très accrue la capacité de l'ensemble des réseaux d'acteurs à «aller vers ceux qui ne demandent rien», physiquement (équipes mobiles et autres visites délocalisées), et psychologiquement (favoriser l'émergence d'une demande, éviter les ruptures brutales des liens parents/enfants, accompagner l'autonomisation des adolescents, soutenir leurs multiples identités d'appartenance dans une perspective de «démocratie psychique», etc.).

Ces radicalisations nouvelles, dans leur complexité, nous invitent à l'instar d'Edgar Morin à penser «dialogique», à penser des choses, des enjeux, ou des actions qui s'opposent de façon complémentaire, et à y trouver de la richesse et de l'intelligibilité. Nous sommes confiants dans la capacité et la motivation des acteurs de la sécurité, du soin, du social, de la culture, de l'enseignement, du sport... et des religions, pour relever ce défi du bien-vivre ensemble.

04

LISTE DES SIGLES ET SITOOTHÈQUE

LISTE DES SIGLES

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
ANMDA	Association Nationale des Maisons des adolescents
ANPAEJ	Association Nationale des Points Accueil Ecoute Jeunes
CAF	Caisse d'allocations familiales
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CIPDR	Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
CMPP	Centre Médico-psycho-pédagogique
CNCDH	Commission nationale consultative des Droits de l'Homme
CNLAPS	Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPRAF	Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles
CRIP	Cellule de recueil des informations préoccupantes
CSAPA	Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie
DGSI	Direction générale de la sécurité intérieure
EPE	École des parents et des éducateurs
FFP	Fédération française de psychiatrie
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FNEPE	Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs
MDA	Maison des adolescents
MJIE	Mesure judiciaire d'investigation éducative
PAEJ	Points accueil écoute jeunes
PAJE	Pôle d'Accompagnement judiciaire et éducatif
PART	Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
RT	Renseignement territorial
SCRT	Service central du renseignement territorial
SNATED	Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
STEMO	Service territoriaux éducatifs de milieu ouvert
UCLAT	Unité de coordination de la lutte antiterroriste
VAD	Visite à domicile

SITOTHÈQUE

FNEPE	www.ecoledesparents.org
ANMDA	www.anmda.fr
CGET	www.cget.gouv.fr
CIPDR	www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Accueil
	www.youtube.com/channel/UCV9tTz0xxXcQxS5XDwAXalg/videos



Fédération nationale des EPE
01 47 53 62 70
contact@ecoledesparents.org
www.ecoledesparents.org

Association Nationale des MDA
07 85 75 98 55
gaellepaupe@anmda.fr
www.anmda.fr

